



EVALUATION

PLANS STRATEGIQUES
DE SECURITE ET DE PREVENTION

2014-2017

Sommaire

Sommaire 1	
Introduction	3
1 Les 2 types de réunion d'évaluation	4
1.1 La réunion de suivi intermédiaire	4
1.2 La réunion d'évaluation finale	4
2 Les instructions pour le rapport d'avancement	6
3 Template 'Rapport d'avancement'	8
3.1 Partie 1 : Infos générales	8
3.2 Partie 2 : La discussion des phénomènes, sur le fond (coordination et phénomènes).	11
3.2.1 Coordination	11
3.2.2 Phénomène 1 Vols de et dans Véhicules	43
3.2.3 Phénomène 2 Nuisances sociales	55
3.2.4 Phénomène 3 Cambriolage	84
3.2.5 Phénomène 4 Nuisances liées à l'usage de drogues	98
3.2.6 Phénomène 5 Violences en milieu scolaire	122
3.2.7 Phénomène 6 Violences intrafamiliales	134



Introduction

Dans le nouveau cycle des plans stratégiques de sécurité et de prévention 2014-2017, l'évaluation demeure un aspect essentiel.

L'évaluation a pour objectif de vérifier si les autorités locales respectent les objectifs de leur PSSP ou si celles-ci atteignent les résultats escomptés.

L'objectif principal est, par le rapport d'avancement des communes et par une visite de terrain/une réunion d'évaluation, de mener un examen approfondi quant à la réalisation du PSSP de chaque autorité locale. Le fil conducteur qui parcourt ladite évaluation est de prévoir un soutien, de procurer un coaching et une inspiration, bref, de générer un échange constructif entre les autorités locales et le SLIV en vue du développement continu du travail de prévention au sein de la politique locale de sécurité intégrale. Un accent est donc tout particulièrement mis sur l'analyse SWOT ainsi que sur les besoins et attentes du niveau fédéral.

En réalisant l'évaluation, il a été tenu compte des remarques qui ont été formulées par les communes via

- les réponses aux questions en matière d'évaluation dans l'enquête en 2012 ;
- l'input des évaluateurs internes obtenu lors des visites de terrain en 2013.

A ce sujet, une observation importante : il s'agit de l'intégration des remarques relatives à l'évaluation formelle (administrative) des plans stratégiques de sécurité et de prévention.

Les réflexions concernant une évaluation plus approfondie (principalement d'impact) sont laissées de côté. Pareil exercice de réflexion entre en ligne de compte à un autre niveau.



1 Les 2 types de réunion d'évaluation

L'Arrêté ministériel du 24 décembre 2013 distingue 2 types de réunion d'évaluation : la réunion de suivi intermédiaire et la réunion d'évaluation finale.

1.1 La réunion de suivi intermédiaire

La réunion de suivi intermédiaire dresse les points positifs et négatifs relatifs aux perspectives de respect des objectifs et d'atteinte des résultats fixés dans le plan. ■

Si les perspectives ne sont pas favorables, elle a également pour mission de réorienter les objectifs, les résultats et les indicateurs définis au sein du plan.

Pour préparer la réunion de suivi intermédiaire, la commune transmet à l'Administration par voie électronique, pour le 31 mars 2015 au plus tard, un dossier d'évaluation pour :

- 2013 et 2014 : les 102 communes qui disposaient d'un plan depuis le 1^{er} janvier 2007 ;
- 2014: les 7 communes qui disposent d'un plan depuis le 1^{er} janvier 2014.

Le dossier d'évaluation intermédiaire comprend un rapport d'avancement - dont les détails sont expliqués ci-après - et un diagnostic local de sécurité comparatif.

Le conseiller local analyse le dossier d'évaluation intermédiaire et prévoit une réunion avec la commune, réunion au cours de laquelle le dossier d'évaluation sera discuté. Une ou plusieurs des personnes suivantes doivent y être présente(s): le bourgmestre, le fonctionnaire de prévention, l'évaluateur interne et/ou des travailleurs de prévention.

Le conseiller local rédige un rapport de suivi intermédiaire du PSSP et communique ledit rapport au bourgmestre. Ce dernier dispose de 20 jours ouvrables pour transmettre d'éventuelles remarques.

1.2 La réunion d'évaluation finale

La réunion d'évaluation finale constitue la dernière étape de l'évaluation du plan. Elle a pour but d'examiner si les objectifs du plan sont atteints et de tirer la conclusion finale des quatre années de son déroulement.



Pour préparer la réunion d'évaluation finale, la commune transmet à l'Administration par voie électronique, pour le 31 mars 2017 au plus tard, un dossier d'évaluation finale pour :

- la période 2013-2016 : les 102 communes qui disposaient d'un plan depuis le 1^{er} janvier 2007 ;
- la période 2014-2016 : les 7 communes qui disposent d'un plan depuis le 1^{er} janvier 2014.

Le dossier d'évaluation contient un rapport d'avancement - dont les détails sont expliqués ci-après - et un diagnostic local de sécurité comparatif.

Le conseiller local analyse le dossier d'évaluation finale et organise une réunion avec la commune, réunion au cours de laquelle le dossier d'évaluation sera discuté. Une ou plusieurs des personnes suivantes doivent y être présente(s) : le bourgmestre, le fonctionnaire de prévention, l'évaluatrice interne et/ou des travailleurs de prévention.

Le conseiller local rédige un rapport d'évaluation finale du PSSP et transmet ledit rapport au bourgmestre. Ce dernier communique d'éventuelles remarques à SLIV au plus tard pour le 31 juillet 2017. Au plus tard le 30 septembre 2017, SLIV transmet au Ministre le dossier d'évaluation finale. Celui-ci comprend le rapport d'évaluation finale, les remarques éventuelles de la commune et, si la commune a des remarques à formuler, les compléments d'information de SLIV à ce sujet.



2 Les instructions pour le rapport d'avancement

Le rapport d'avancement est transformé en rapport annuel obligatoire selon une structure que les autorités locales peuvent choisir elles-mêmes. Au point 3 se trouve la présentation d'un template que les communes peuvent utiliser pour constituer leur rapport d'avancement. L'utilisation du template est facultative, mais tous les éléments énumérés dans le cadre du template présenté ci-après doivent par contre être inclus dans le format choisi par les villes et communes.

Il est essentiel que les autorités locales continuent de communiquer suffisamment au sujet de leur politique, leur mode de fonctionnement, leurs projets et actions. Ces nouvelles consignes sont axées à la fois sur la rationalisation des dossiers d'évaluation et sur les domaines privilégiés par le SLIV en vue d'un futur soutien constructif.

Les tableaux de bord ne doivent pas mais peuvent bien entendu être communiqués. Pour les communes, ces tableaux pourront demeurer un précieux instrument de suivi et d'évaluation.

Partie 1 : Infos générales
<ol style="list-style-type: none">1. La contextualisation du service de prévention2. Une description du personnel du service de prévention au complet, en mentionnant au moins les éléments suivants : 'Nom' (Qui ?), 'Phénomène/projet/volet' qui les occupe (Quoi ?) 'Niveau' A-B-C-D et 'Qui paie ?' PSSP, Commune, ONEM ou autre canal de subvention3. Aperçu global des recettes (subsidés PSSP, autres canaux de subvention et supplément 'autorité locale') et dépenses (coûts salariaux/investissements/ moyens de fonctionnement).
Partie 2 : La discussion des phénomènes, sur le fond (coordination et phénomènes)
<p>Coordination</p> <ol style="list-style-type: none">1. Qui sont les partenaires dans la coordination du PSSP ? Comment se présente exactement ce partenariat ? Qu'est-ce qu'il implique ?2. Quel est le lien entre le PSSP et d'autres dispositifs de sécurité ?3. La synthèse des activités de l'année en question, réalisée par objectif stratégique. Indiquer par objectif stratégique la personne de contact (email, téléphone,...).

4. Une analyse SWOT détaillée en mettant l'accent sur l'actualisation du SWOT
 - i. A quelles Faiblesses (W) et Menaces (T) souhaitez-vous vous attaquer ?
 - ii. Quelles possibilités (O) souhaitez-vous exploiter ?
5. Défis pour l'année prochaine (ou les années à venir)
6. Quels sont les besoins et attentes vis-à-vis de SLIV en matière de coordination ?

Phénomène X

1. Diagnostic du phénomène.
2. Qui sont les partenaires impliqués dans l'approche de ce phénomène ? Comment se présente exactement ce partenariat ? Qu'est-ce qu'il implique ?
3. La synthèse des activités de l'année en question, réalisée par objectif stratégique. Indiquer par objectif stratégique la personne de contact (email, téléphone,...).
4. Une analyse SWOT détaillée en mettant l'accent sur l'actualisation du SWOT
 - i. A quelles Faiblesses (W) et Menaces (T) souhaitez-vous vous attaquer ?
 - ii. Quelles possibilités (O) souhaitez-vous exploiter ?
5. Défis pour l'année prochaine (ou les années à venir)
6. Quels sont les besoins et attentes vis-à-vis du SLIV en ce qui concerne (l'approche de) ce phénomène ?



3. Rapport d'avancement 2015 - 2016

2.1 Partie 1 : Infos générales

1. La contextualisation du service de prévention

(Veuillez donner/mentionner :

- *L'organigramme et le commentaire y relatif ! Prière de situer le service de prévention dans un contexte plus large. Organigramme établi en précisant le nombre d'ETP à l'échelon le plus bas.*
- *Exposé de la mission et de la vision du service de prévention.*
- *Les coordonnées et données de contact des différents services relevant du service de prévention.*
- *Le site Internet du service de prévention.*

Les différents axes de travail du Service Communal de Prévention

A. Le travail socio-préventif dans les quartiers

→ 2 aspects différents du travail de quartier peuvent être pris en considération:

- Les éducateurs de quartier

La connaissance de leur quartier précédemment définis dans les plans leur permet d'avoir une vision d'ensemble, toutefois, il apparaît nécessaire de modifier cette définition. En effet, la société change, les difficultés ne concernent plus uniquement les personnes résidant dans les quartier dits « à risque ».

→ De nouveaux publics fragilisés apparaissent, nécessitant un intérêt particulier : nouveaux jeunes, étudiants ni à l'emploi, ni en formation ; les familles monoparentales ; les personnes âgées isolées...



Dans le cadre de l'évolution du service communal de prévention entamé en 2015, l'éducateur de rue a réintégré une place importante au sein du PSSP.

Son travail de terrain permet d'établir les priorités réelles en matière de sécurité et de société sur le territoire de la Ville de Huy.

Ce travail est effectué par des éducateurs de rue, qui jouent un rôle central dans l'articulation des partenariats entre les différents acteurs politiques et sociaux liés à un même quartier.

Ces éducateurs sont également chargés de la mise en place de lieux d'échange et de communication mais également favorisant la mixité sociale et culturelle.

L'éducateur de rue est un travailleur de première ligne qui a reçu une formation adaptée en vue d'analyser la situation et de trouver une réponse adéquate. Il doit également être reconnu en tant que tel par les habitants. Trop souvent, les usagers l'assimilent à un animateur socio-sportif et culturel or, sa mission n'est pas de créer de l'occupation au sein du quartier.

Afin de remédier à ses difficultés qui polluaient son rôle, nous avons créé un pôle animation fin 2015, début 2016 car les activités même les plus banales d'un point de vue « occupationnels » restent un moyen privilégié d'entrer en contact avec les populations fragilisées.

Le travail de rue permet donc d'établir un lien avec la population, de constater ses besoins et d'en faire part aux autorités communales mais aussi de désamorcer des situations de tension par la bonne connaissance des quartiers et des habitants.

- Les maisons de quartier

Ces dernières années, la Ville de Huy a favorisé le développement de ses implantations, équipements socioculturels et sportifs (par exemple : plaine de jeux et terrains multisports). En effet, les autorités politiques se sont investies dans une vision selon laquelle les quartiers devaient jouer un rôle moteur dans le développement de



projets souhaités par les habitants.

Actuellement, les maisons de quartier sont nombreuses et réparties sur l'ensemble du territoire hutois. En effet, presque chaque quartier dispose d'un local défini comme tel.

L'objectif de ces maisons consiste principalement en la création d'espaces de sociabilité utiles aux groupes cohabitant dans une même zone. Généralement, elles constituent un point d'attache pour tous les habitants du quartier et deviennent ainsi un lieu d'échanges et de communication. Elles consistent également en un relais entre un projet d'habitants et les autorités locales en vue de la réalisation de celui-ci. Le but final étant que les habitants s'investissent plus dans le domaine de la collectivité, afin de se mobiliser pour le bien de tous. A la différence d'une maison de jeunes, la maison de quartier vise toute la population de ce lieu quels que soient l'âge, le sexe et la nationalité.

De nombreuses activités y sont mises en place à la demande des habitants : activités spécifiques en fonction des groupes, pour la petite enfance, école des devoirs, espaces d'études, réunions de quartier, rencontre de certains clubs, ... Pour ce faire, l'éducateur du SCP sert de moteur pour insuffler la dynamique nécessaire au bon déroulement du projet. Il coordonne et devient le relais avec la commune.

Bref, l'on peut dire que la maison de quartier permet de rompre l'isolement social, de renforcer les échanges interculturels, de favoriser la création d'un esprit de quartier et ainsi participer à l'amélioration de la qualité de vie dans celui-ci. Elle tend également à responsabiliser et à augmenter la participation des jeunes dans leur quartier. Durant cette année 2015/2016, plusieurs quartiers ont vu éclore une motivation réelle de la part des habitants, permettant ainsi l'accompagnement vers une autonomie de plusieurs comités de quartier. Ceux-ci visent à s'ouvrir au-delà des frontières du quartier afin d'accueillir tous les habitants de la commune qui désireraient participer aux activités proposées → la mixité sociale est devenue essentielle afin d'éviter le repli sur soi.



B. Le volet Toxicomanie, les violences intrafamiliales et le service Huy-Clos

Durant de nombreuses années, le service « HuyClos » s'est orienté uniquement sur le phénomène « nuisances liées à l'usage de drogues ». Toutefois, toute une problématique familiale était prise en compte de manière plus officieuse.

À l'heure actuelle, le choix du phénomène « violences intrafamiliales » nous permet de traiter l'ensemble des problématiques rencontrées dans les situations liées à la toxicomanie.

Volet toxicomanie :

La problématique de la toxicomanie reste un phénomène difficile à cerner d'un point de vue quantitatif. En effet, les seuls chiffres qui peuvent être utilisés émanent des Services de Police et ne permettent pas toujours de faire la distinction entre consommation et vente, entre types de drogues, dures ou douces, et les délits annexes qui y sont immanquablement liés (vol, agression, racolage sur la voie publique, ...). Ces données, c'est-à-dire la criminalité relevée, sont en outre très souvent sous-estimées, car elles ne tiennent pas compte des « toxicomanes » qui ne posent pas de problèmes.

Depuis la création de notre service d'aide aux toxicomanes en avril 1995, 1.805 dossiers (soit 238 nouveaux dossiers 2015/2016) ont été ouverts et concernent directement des personnes touchées par des problèmes d'assuétudes. Si le nombre de dossiers semble en constante augmentation, le profil des populations qui s'adressent à notre service est en complète mutation depuis quelques années.

La position géographique de la Ville (centrale entre Namur et Liège), à la frontière de la Hesbaye et du Condroz attire déjà à Huy de nombreuses personnes des villages avoisinants.

En outre, la vocation scolaire de la Ville n'est plus à prouver vu la présence journalière de près de 10.000 étudiants, tous réseaux confondus. Lors de la création de la "Structure d'Accueil pour Toxicomanes en 1995», la vocation régionale avait entraîné une dotation de moyens importants qui se sont justifiés au fil du temps. La volonté étant



d'apporter aux personnes toxicomanes qui le désiraient un suivi psychologique, une aide dans les démarches administratives ou encore une (ré)orientation vers des centres adaptés (cure et postcure). Depuis 2008, le service a changé de dénomination pour devenir Huy-Clos et ce, afin de réduire la stigmatisation de cette population.

Vers une nouvelle réalité?

Actuellement, deux populations se distinguent. D'un côté, les consommateurs de cannabinoïdes qui sont de plus en plus nombreux et surtout, de plus en plus jeunes, à faire appel à nos services et de l'autre, les polytoxicomanes dont la substance phare est plus difficile à cerner. Cette mouvance nous a ainsi amené à intensifier et à adapter nos actions de prévention par rapport à ces publics diversifiés.

→ De l'importance d'une politique de prévention sans cesse adaptable à une réalité mouvante:

La structure « HuyClos » est un service ambulatoire de première ligne, gratuit, anonyme et sans condition d'accès. Il se caractérise par l'aide aux consommateurs de produits psychotropes et de leurs proches. Les missions reprennent différents axes qui se sont adaptés à la réalité du terrain sans cesse en mouvement. En effet, lors de l'ouverture du service en 1992, la substance phare était l'héroïne et concernait un public plus âgé - pré-adulte et adulte - tandis que ces dernières années, notre service se voit répondre de plus en plus à des sollicitations concernant de jeunes consommateurs de cannabis - 13/14 ans. Nous déplorons toutefois des interventions trop tardives et ce, dues à un manque de prise de conscience de la part des responsables des établissements scolaires secondaires. La dernière année du plan visera à insister sur la sensibilisation de ces derniers afin de promouvoir une intervention plus proactive et donc plus bénéfique.

Volet « Violences intrafamiliales » :

Depuis l'ajout du phénomène « Violences intrafamiliales » lors de la rédaction du nouveau PSSP 2014/2017, nous avons pu constater deux types d'interventions :

→ celles où s'entremêlent les deux phénomènes, assuétudes et problématiques familiales ;

→ celles qui ne relèvent que de violences intrafamiliales.

En effet, notre service « HuyClos » est de plus en plus sollicité pour répondre à des problématiques complexes, nécessitant une formation adaptée, mais aussi une capacité de réorientation vers les services compétents. Ces situations arrivent soit par la réorientation systématique pratiquée par les éducateurs de rue, soit par nos autres partenaires. Ce nouveau phénomène, nous a permis de développer plusieurs collaborations constructives et officielles avec le SAJ, le SPJ et la psychologue du service d'aides aux victimes de la police locale, permettant une reconnaissance de notre travail en tant que service de première ligne.

➤ **L'accueil**

a. Les permanences (45h/semaine), permettent l'analyse des différentes demandes:

- Une remise en ordre administrative;
- Une aide à la recherche de logement;
- L'écoute et le soutien;
- L'orientation (centre de cure, de post cure, hospitalisation);
- La distribution de colis d'urgence via les lunchs pass du CPAS;
- La prise en charge soit par l'assistante sociale soit par la psychologue pour un suivi.

b. L'accompagnement des usagers dans certaines de leurs démarches ;

c. Ateliers divers visant à une re-socialisation, une re-structuration et un renforcement de l'estime de soi (ateliers cuisine, potager, créatifs, sorties culturelles, sorties didactiques, ...)

d. les consultations (sur rendez-vous) :

- Psychologiques: suivis libres, ou imposés par la justice;
- Sociales: remises en ordre administrative.

e. Conventions de partenariat avec différents services, médicaux, psychosociaux et insertion-socioprofessionnelles ;

f. supervision avec les différents partenaires et acteurs concernés sur le territoire communal mais aussi régionale et provinciale ;

g. Interventions ponctuelles dans le cadre de la coordination sociale - Plan Grand Froid et Plan Canicule.

➤ **Les campagnes de prévention dans le cadre de la limitation des risques entraînant des nuisances sociales et des incivilités dans l'espace public :**

1. La Saint Nicolas des étudiants :

- sensibilisation des jeunes liée à l'excès de consommation d'alcool en suggérant différentes stratégies, comme l'évitement des situations problématiques et la gestion de la consommation ;
- Formation/information des délégués de classe visant un projet « test » de prévention par les pairs ;
- Débriefing avec ces mêmes délégués ;
- Distribution de kits d'informations visant une publicité du service ;
- Le jour dit, présence du service HuyClos dans le cadre de la limitation des risques → stand de distribution de nourriture et d'eau.

2. « Happy Soft Day » → limitation des risques liée à la présence massive d'étudiants à des moments déterminés aux abords de la Grand'Place = fin des examens/jours blancs. Ce projet nous permet d'agir sur le sentiment d'insécurité



et sur les comportements à risque entraînant des nuisances sociales et incivilités diverses. Réalisée en 2015 avec une impulsion importante du service HuyClos, l'édition 2016 de cette journée n'a pu être réalisée par manque d'investissement des différents établissements scolaires secondaires → soulignons que la volonté des autorités communales est d'assurer l'édition 2017, avec ou sans la participation des responsables scolaires.

3. Projet d'information à l'attention des professionnels du secteur :

- rencontre de la personne ou de l'équipe ;
- analyse de la demande en équipe ;
- proposition d'intervention personnalisée ;
- mise en œuvre via différents outils types.

➤ Nouvelles perspectives du plan 2014 - 2017

Le service Huy-Clos a évolué et modifié sa philosophie afin de s'adapter à une société constamment en mouvement. Les analyses actualisées des données internes montrent des carences dans le domaine de l'accueil de ce type de population qui pourtant ne fait que croître sur l'arrondissement de Huy.

Ainsi, notre projet d'envergure pour le plan 2014/2017 reposait sur la création d'un « espace de jour » permettant de rencontrer tous les objectifs du Ministère de L'Intérieur et les attentes des usagers. Cet espace vise une meilleure utilisation des partenariats déjà existants entre les services mais avec un renforcement de la cohésion dans les différentes dynamiques mises en place.



C. Le volet Techno prévention.

De façon à réduire de manière significative le nombre de cambriolages à répétition dans les habitations, la commune de Huy s'était également engagée en 1995 à développer une politique de prévention intégrée et globale de lutte contre ce phénomène.

Fin 2014, deux agents ont été désignés pour suivre la formation. Depuis début octobre 2014, nous avons deux conseillers prévention vols, un policier et un agent communal.

Pour les années 2015/2016, la collaboration s'est avérée difficile. L'explication repose sur la croyance erronée de l'inspecteur principal désigné que la techno prévention dépend des service de police uniquement et donc, ne nécessite aucun retour vers le PSSP.

Début 2016, nous avons été informé que l'inspecteur désigné ne pouvait plus assurer cette mission ceci du à un manque de temps. Nous nous retrouvons dans une situation difficile dans la mesure ou n'ayant pas accès aux relevés police des personnes victimes de cambriolages et/ou tentatives de cambriolage, il nous est impossible d'assurer le suivi pour lequel nous nous sommes engagés dans le PSSP. Ainsi notre mi/temps PSSP ne réalise ses diagnostics que sur base de demande des particuliers souvent transmises par les GDP.

❖ En matière de cambriolages :

- Recontact des victimes ;
- Actions de prévention contre le cambriolage (bâtiments publics ou semi-publics (écoles), commerces (en partenariat avec la Fédération des commerçants);
- Collaboration avec la presse écrite et parlée relayant les conseils de prévention;
- Actions d'informations sur le terrain par la présence du stand police;

❖ En matière de vols de et dans véhicules :

- Action de sensibilisation des navetteurs aux 2 gares (Nord et Statte), distribution de folders + placement d'affiches et de



panneaux ;

- Action de sensibilisation dans les parkings, au Rallye du Condroz ;
- Gravure des vitres de voitures et remorques.

Les missions de chacun des conseillers prévention Vols avaient été définies par rapport à leur fonction première - Coordinateur GDP et Inspecteur Principal Ordre Public. Ainsi les visites à domicile gardaient l'aspect confiance instauré par l'uniforme (inspecteur principal) et les actions bénéficiaient d'une participation active des GDP (coordinateur GDP) . Depuis 2015, les missions police n'ont cessé d'être remaniées, en fonction de l'actualité, du personnel disponible et des autres missions connexes. Malheureusement cadencé, le conseiller prévention vols/Coordinateur GDP n'a pas accès aux missions dévolues au conseiller prévention vols/INSPP.

D. Le volet Gardien de la Paix

La Ville de Huy a toujours adhéré aux principes et missions établis par la loi du 15 mai 2007 concernant les Gardiens de la Paix.

Au départ, le projet "Agent de sécurité et de prévention" visait une remise au travail d'un public précarisé souvent chômeur de longue durée. Toutefois, les autorités communales ont dû faire face, en 2010 à la professionnalisation de ces emplois et à l'arrêt des subsides pour certains emplois (Contrats de 5 ans).

En 2013, les Gardiens de la Paix ont enfin reçu une formation de 90h, attendue depuis de nombreuses années. Celle-ci permettait d'acquérir des connaissances dans différents domaines:

- Les droits et devoirs des GDP → connaissance du cadre légal, du fonctionnement de l'administration publique, des services de Police, des techniques de prévention et des missions du surveillant habilité);
- Les techniques de communication verbales et non verbales;
- L'interculturalité et l'apprentissage du contact avec la diversité;



- L'observation et la rédaction de rapports;
- L'approche psychologique de conflits;
- Les techniques de défense physique;
- Le secourisme.

NB: Depuis, de nouveaux gardiens de la paix ont été engagés mais la Police Fédérale semble rencontrer des difficultés pour mettre sur pied de nouvelles formations. A l'heure actuelle, quatre GDP n'ont toujours pas reçu la formation.

Les 12 gardiens de la paix **aident, informent, sensibilisent et rappellent la loi** aux citoyens présents sur le territoire de la commune de Huy

Lors de leurs tournées quotidiennes, ils écoutent les habitants, nouent le dialogue. Ils rédigent des constats concernant toutes les petites incivilités qui influencent souvent le sentiment d'insécurité des habitants : **dépôts clandestins, trottoirs défectueux, avaloirs bouchés, tags, luminaires défectueux...** Ils sont également soutenus dans ces missions par un Agent Constatateur.

Ils sont **les yeux et les oreilles de la commune.**

En collaboration avec la police, ils participent à la sécurisation de l'espace public: autour des écoles ou lors des opérations de prévention des vols (vol de/dans véhicule, cambriolage, vol à la tire)

Quelques exemples de leurs interventions:

- Prévention vol habitations en collaboration avec le conseiller en techno prévention ;
- Prévention vol par ruse avec le conseiller en techno prévention ;
- Campagne sur le stationnement gênant ;
- Action de prévention vol de véhicule gravures des vitres avec le conseiller en techno prévention ;
- Informations sur l'avancement des différents travaux entrepris sur le territoire communal ;
- Information aux riverains dans le cadre des grandes manifestations ;
- Participation à la gestion de la circulation dans le cadre de la foire du 15 août - Rallye du Condroz - Flèche Wallonne, ... ;



- Participation active à l'action « enfants égarés - points chachous - foire » ;
- Rondes au centre ville dans le cadre de la gestion des étudiants fréquentant la Grand'Place et ses alentours tous les vendredis après-midi ;
- Sécurisation aux abords des écoles → Tous les jours matin/après-midi.

E. Les violences intrafamiliales

l'insertion de ce phénomène dans le plan 2014-2017 nous a permis de constater l'étendue du travail à accomplir.

Ainsi, le service HuyClos a ouvert en 2015/2016, 221 nouveaux dossiers dont 49 concernent uniquement la violence intrafamiliale. Toutefois, précisons que les 221 dossiers ouverts présentent des problématiques multiples qui impactent le milieu familiale. Ces usagers ne sont plus seulement une population précarisée, mais concerne l'ensemble de la population hutoise et alentours. Ainsi, la nouvelle méthodologie de travail permet d'accorder une place privilégiée à la dynamique familiale.

Dans le cadre du nouveau plan 2014/2017, le phénomène traité par le service HuyClos a pris une ampleur impressionnante et ce grâce au renforcement de la collaboration avec les établissements scolaires, le SAJ, SPJ et tous les autres partenaires traitant de cette thématique.

Nous rencontrons donc différents types de violences intrafamiliales:

- négligences envers enfants ;
- violences physiques ou psychologiques envers des enfants et/ou des conjoints ;
- violences économiques aussi bien envers le conjoint qu'envers les enfants ;
- violences d'enfants envers leurs parents.

Dans le cadre du plan zonal de sécurité 2014 - 2017, une vigilance particulière est accordée à cette problématique, notre PSSP a donc fait le choix de cette même stratégie. Nous débutons toutefois cette démarche uniquement sur base des chiffres polices, nécessitant la prise en compte inévitable



du « chiffre noir » pour ce phénomène. Depuis 2014, l'insertion de nouvel item « violences intrafamiliales » dans nos suivis individuels, nous ne pouvons que constater l'utilité de cette prise en charge au point de vue du nombre croissant de dossiers traités.

La double subvention et la cohabitation avec Le Plan de Cohésion Sociale de la Région wallonne toujours d'actualité en 2015/2016.

Le Plan de Cohésion Sociale développé à Huy s'articule avec le Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention. Ces deux subsidiations réunies permettent au Service Communal de Prévention hutois de pouvoir compter sur une équipe pluridisciplinaire.

Le Service de Prévention fonctionne depuis 24 ans. Durant cette période, l'équipe a su établir des partenariats forts avec l'ensemble des services communaux et sociaux de la ville.

Ajoutons également à tout cela comme point positif, qu'il existe aussi au sein de la ville de Huy un tissu d'institutions (voir liste des partenaires) à caractère social ou non, susceptible d'aider le PSSP dans la réalisation de ses différentes missions.

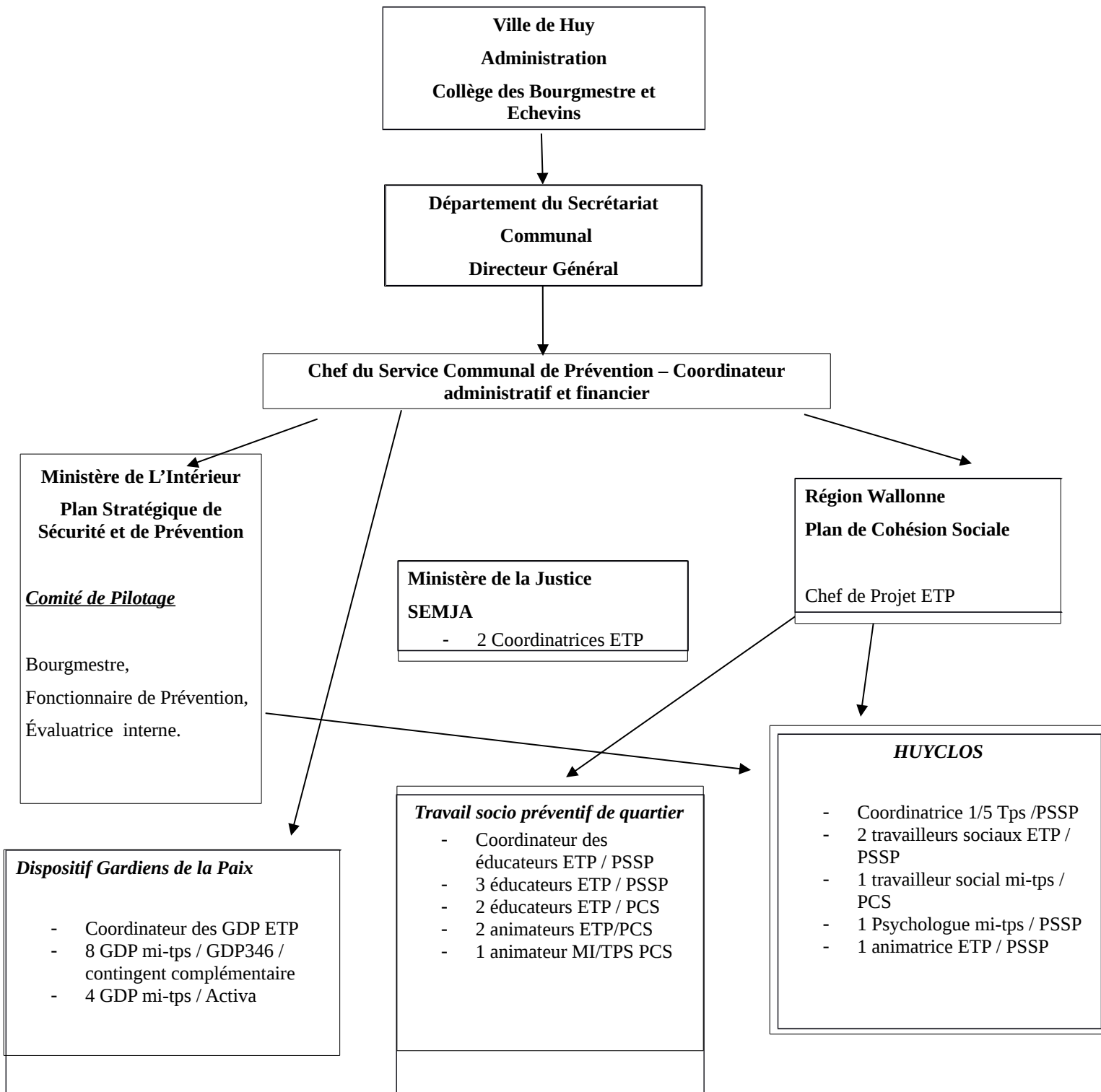
En effet, un service tel que le CPAS a notamment dans ses compétences directes la réinsertion professionnelle, le logement, l'alphabétisation ... Cet ensemble de services nous permet d'éviter certains doublons, et surtout de nous consacrer chacun aux matières qui nous sont dévolues. Tout ceci n'empêchant nullement les synergies régulières lors de nombreux projets communs.



Le PCS pour les années 2014 - 2019 est articulé autour de 4 axes de travail prioritaires :

1. L'insertion socioprofessionnelle ;
2. L'accès à un logement décent ;
3. L'accès à la santé et le traitement des assuétudes ;
4. Le retissage des liens sociaux, intergénérationnels et interculturels.

Organigramme Service Communal de Prévention Ville de Huy





2. Une description du personnel du service de prévention au complet, en mentionnant au moins les éléments suivants :

Nom (Qui ?)	Phénomène/ projet/volet qui les occupe (Quoi ?)	Niveau A-B-C-D	Qui paie ? PSSP, Commune, ONEm ou autre canal de subvention
Struvay Philippe / Fonctionnaire de Prévention	Coordination	B	commune
D'Alessandro Mireille / Evaluatrice interne	Coordination	A	PSSP
Galmiche Jean- François / Coordinateur éducateur	Nuisances sociales / Travail socio préventif de quartier	B	PSSP
Kinet Patrick / éducateur	Nuisances sociales / Travail socio préventif de quartier	B	PSSP
Baeken Françoise / Educatrice Spécialisée	Nuisances sociales / Travail socio préventif de quartier	B	PSSP
Delconte Franca / Assistante Sociale (mi- temps)	Nuisances sociales / Travail socio préventif de quartier	B	PSSP
Chauvet Olivier / Logopède	Nuisances sociales / Travail socio préventif de quartier	B	PSSP
Godbille Audrey / Animatrice	Nuisances liées à l'usage de drogues / Violences	C	PSSP



	intrafamiliales		
Thys Julie / Assistante Sociale	Nuisances liées à l'usage de drogues / Violences intrafamiliales	B	PSSP
Delatte Julie / Psychologue	Nuisances liées à l'usage de drogues / Violences intrafamiliales	A	PSSP
Wamper Didier / Coordinateur Gardien de la Paix / Conseiller en prévention Vols	Vol de et dans véhicule / cambriolage / nuisances sociales/ nuisances liées à l'usage de drogues / Violences en milieu scolaire	C	PSSP
Decamp Philippe / GDP	Vol de et dans véhicule / cambriolage / nuisances sociales/ nuisances liées à l'usage de drogues / Violences en milieu scolaire	D	PSSP
Roussel Elie / GDP	Vol de et dans véhicule / cambriolage / nuisances sociales/ nuisances liées à l'usage de drogues / Violences en milieu scolaire	D	PSSP
Didion Séverine / GDP	Vol de et dans véhicule / cambriolage / nuisances sociales/	D	PSSP / Contingent complémentaire / GDP346

	nuisances liées à l'usage de drogues / Violences en milieu scolaire		
Lemaire Isabelle / GDP	Vol de et dans véhicule / cambriolage / nuisances sociales/ nuisances liées à l'usage de drogues / Violences en milieu scolaire	D	PSSP / Contingent complémentaire / GDP346 No
Warlus Patricia / GDP	Vol de et dans véhicule / cambriolage / nuisances sociales/ nuisances liées à l'usage de drogues / Violences en milieu scolaire	D	PSSP / Contingent complémentaire / GDP346
Noel Isabelle /GDP	Vol de et dans véhicule / cambriolage / nuisances sociales/ nuisances liées à l'usage de drogues / Violences en milieu scolaire	D	PSSP / Contingent complémentaire / GDP346
Nihoul Rachel / GDP	Vol de et dans véhicule / cambriolage / nuisances sociales/ nuisances liées à l'usage de drogues / Violences en milieu scolaire	D	PSSP / Contingent complémentaire / GDP346
Lignier Serge / GDP	Vol de et dans véhicule /	D	PSSP / Contingent

	<p>cambrionage / nuisances sociales/ nuisances liées à l'usage de drogues / Violences en milieu scolaire</p>		<p>complémentaire / GDP346</p>
<p>Désidera J.Ph. / GDP</p>	<p>Vol de et dans véhicule / cambrionage / nuisances sociales/ nuisances liées à l'usage de drogues / Violences en milieu scolaire</p>	D	<p>PSSP / Contingent complémentaire / GDP346</p>
<p>Bouguerrou Amor / GDP</p>	<p>Vol de et dans véhicule / cambrionage / nuisances sociales/ nuisances liées à l'usage de drogues / Violences en milieu scolaire</p>	D	<p>PSSP / Contingent complémentaire / GDP346</p>
<p>Vanlhard Valérie / GDP</p>	<p>Vol de et dans véhicule / cambrionage / nuisances sociales/ nuisances liées à l'usage de drogues / Violences en milieu scolaire</p>	D	<p>PSSP</p>
<p>Albessard Alexandre / GDP</p>	<p>Vol de et dans véhicule / cambrionage / nuisances sociales/ nuisances liées à l'usage de drogues / Violences en</p>	D	<p>PSSP</p>



	milieu scolaire		
Wilmart Geoffray / Chef de Projet Région Wallonne	Plan de Cohésion sociale	B	PCS
Wéry Mireille / Educatrice Région Wallonne	Plan de cohésion sociale / retissage des liens sociaux / Axe 4	A	PCS
Dutilleule Stéphane / Educateur Région Wallonne	Plan de cohésion sociale / retissage des liens sociaux / Axe 4	C	PCS
Delconte Franca / Assistante Sociale Région Wallonne (mi- temps)	Plan de Cohésion Sociale / Retissage des liens sociaux / Axe 4	B	PCS
Danze Marine / Contrat 1ier emploi	Plan Cohésion sociale / contrat premier emploi	D	PCS
Delhalle Julien / animateur	Plan Cohésion sociale /	D	PCS
Abarca Nathalie/ graduée en communication	PSSP	B	PSSP
Paye Laura / contrat 1ier emploi	Plan de cohésion Sociale	D	PCS
Berrada Khalid GDP	Ville de Huy APE	D	Budget Communal
Masson Jean-Luc GDP	Ville de Huy APE	D	Budget Communal
Amidi Nemetula GDP	Ville de Huy APE	D	Budget Communal



Remarques :

3. Aperçu global des recettes (subsides PSSP, autres canaux de subvention et supplément 'autorité locale') et dépenses (coûts salariaux/investissements/moyens de fonctionnement).

	2015	2016
1. Dépenses		
<u>Frais de fonctionnement (en ce compris les investissements)</u>		
<u>Coûts salariaux</u>		
- Personnel PSSP	542.495,83	604.438,65
- Autres coûts salariaux de personnel (spécifier le type de coût salarial)		
2. Recettes		
<u>PSSP</u>	343.210,54 euros	348.384,25 euros
<u>Dispositif Constit° 90</u>		
<u>Dispositif Constit° 346</u>	9.905,46 euros	10.080 euros
<u>Ex-allocation</u>		
<u>Autres recettes (spécifier le type de recettes, p.ex. fonds des villes, politique des grandes villes,...)</u>		
3. Supplément 'commune'	189.379,83 euros	245.974,40 euros



Commentaire

Les subsides octroyés par la Région Wallonne et par le Ministère de l'Intérieur couvrent uniquement la masse salariale. Ce phénomène sous entend donc que tous les frais de fonctionnement sont pris en charge par l'administration communale.

Depuis maintenant 4 ans, une partie des départs volontaires n'a pas été remplacée et ce, dû à la situation économique difficile de l'administration avec comme objectif de diminuer la participation de la commune au point de vue de la masse salariale.

Cette situation entraîne un sentiment d'inquiétude quant à la « sécurité de l'emploi » mais aussi, quant au travail à réaliser. En effet, avec moins de personnel, il est impossible de répondre à l'ensemble des objectifs fixés par tous les dispositifs proposés.

3.2. Partie 2 : La discussion des phénomènes, sur le fond (coordination et phénomènes).

(La même structure sera utilisée par phénomène, en ce compris le volet coordination.)

2.1.1 Coordination

1. Qui sont les partenaires dans la coordination du PSSP ? Comment se présente exactement ce partenariat ? Qu'est-ce qu'il implique ?

Zone de Police de Huy	<ul style="list-style-type: none">• Le comité de pilotage du plan via le chef de Zone. Toutefois ce comité semble toujours avoir autant de mal à se rassembler de manière formelle tant les contacts informels sont nombreux. De plus, au premier janvier 2016, notre nouveau Bourgmestre a pris ses fonctions. Entraînant un temps nécessaire de prise de connaissance des différentes missions.• En 2015/2016, le fonctionnaire de
-----------------------	---

	<p>prévention a été absent pour maladie et n'a pu participer au Conseil Zonal de sécurité. Vient s'ajouter à cela le départ à la retraite du Commissaire Divisionnaire Chef de Zone, Didier Lambert. Malgré tous ces changements, les contacts réguliers ont été maintenu via la mise à jour du DLS entre l'évaluatrice interne et l'analyste de la zone de police.</p>
Plan de Cohésion Sociale RW	<p>L'union des deux dispositifs au sein d'un même bâtiment permet la création d'un partenariat financier. Participation du Chef de Projet aux réunions de coordination.</p>

2. Quel est le lien entre le PSSP et d'autres dispositifs de sécurité, à savoir :

<p>i. le Plan zonal de Sécurité</p>
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Présence du CZS ? Non mais à revoir en 2017 avec le nouveau Commissaire, Chef de Zone</i> • <i>Actions conjointes ? Oui Si oui, lesquelles ? Concernant quels phénomènes ?</i> <ol style="list-style-type: none"> 1. <i>Tous les phénomènes font l'objet d'actions communes, dans la mesure où l'analyste stratégique est notre source principale au niveau des chiffres d'analyses disponibles. Mais aussi pour une gestion coordonnée de ceux-ci :</i> 2. <i>le cambriolage : nous disposons de deux conseillers en prévention vols, un policier et le coordinateur des gardiens de la paix.</i> 3. <i>Les nuisances sociales dont l'intervention repose sur une vraie collaboration avec les services de la police de proximité et notamment les agents de quartier.</i> 4. <i>Les violences intrafamiliales via une convention de partenariat réalisée avec le service d'aide aux victimes de la zone.</i> 5. <i>Les violences en milieu scolaire via un partenariat renforcé avec les services de police et la section</i>

jeunesse du parquet.

6. Les relations quotidiennes entre le service des GDP et les services circulation et intervention de la Police.

- Input/Feedback du PZS ? Oui, mais encore trop rarement, la cohésion au niveau des managers est souvent plus complexe à mettre en place qu'au sein même des équipes de terrain.*

- la Politique fédérale des grandes villes (subside)*

- Bénéficiaire ? Non.*
- Autour de quels phénomènes/thèmes/aspects s'articule le travail?*
- Quelles actions (concernant la sécurité et la prévention) en complément au PSSP sont financées par ladite politique ?*
- Joindre en annexe le contrat de Politique fédérale des grandes villes.*

ii. Plan local de sécurité intégrale

- Y a-t-il un Plan local de sécurité intégrale ? oui*
- Existe-t-il une harmonisation avec le PSSP ? Si oui, à quoi ressemble-t-elle ? Lors de la réalisation du PZSI, le fonctionnaire de prévention a été invité à émettre un avis sur les phénomènes retenus par le plan zonal. Et ainsi aligner les phénomènes du PSSP afin d'observer une harmonisation entre prévention et répression mais peut-être aussi d'en faciliter une analyse au niveau de l'impact réel.*
- Joindre en annexe le Plan local de sécurité intégrale. oui*

iii. Fonds flamand des Villes

- Bénéficiaire ? Non.*
- Autour de quels phénomènes/thèmes/aspects s'articule le travail?*
- Quelles actions (concernant la sécurité et la prévention) en complément au PSSP sont financées par le Fonds dont question ?*
- Joindre en annexe le contrat avec le Fonds flamand des Villes.*

iv. Plan de Cohésion Sociale

- *Bénéficiaire ? Oui*
- *Autour de quels phénomènes/thèmes/aspects s'articule le travail?*
 1. *L'insertion socioprofessionnelle ;*
 2. *L'accès à un logement décent ;*
 3. *L'accès à la santé et le traitement des assuétudes ;*
 4. *le retissage des liens sociaux, intergénérationnels et interculturels.*
- *Quelles actions (concernant la sécurité et la prévention) en complément au PSSP sont financées par le Plan dont question ?*

Le Plan de cohésion sociale nous permet de renforcer essentiellement deux phénomènes du plan :

 - *les nuisances sociales via une collaboration dans l'organisation du travail socio-préventif de quartier. Le SCP dispose d'éducateurs dans les deux dispositifs. Ceux du PCS s'orientent vers un accompagnement social tandis qu'au niveau du PSSP, les éducateurs agissent sur les lieux et les comportements dits à risque, sur la victimisation, l'autonomisation des groupes cibles, etc.*
 - *les nuisances liées à l'usage de drogues : dans le cadre de ce phénomène, en collaboration des deux dispositifs de financement, mise en place un espace de jour et d'accueil des personnes toxicodépendantes. Cet espace offre un panel de réorientation et de réinsertions sociales varié. Ce principe existait déjà via les permanences.*
- *Joindre en annexe le Plan de Cohésion Sociale - oui*

v. Plan bruxellois de prévention et de proximité

- *Bénéficiaire ? Non.*
- *Autour de quels phénomènes/thèmes/aspects s'articule le travail?*
- *Quelles actions (concernant la sécurité et la prévention) en complément au PSSP sont financées par le Plan dont question ?*



- Joindre en annexe le Plan bruxellois de prévention et de proximité.

vi. Autres canaux de subvention ou plans de gestion liés à la sécurité et à la prévention.

- Oui/Non ? non
- Si oui, lesquels ?
- Par canal de subvention, veuillez (joindre ou) indiquer :
 - o concernant quels phénomènes/thèmes/aspects.
 - o quelles actions (concernant la sécurité et la prévention) en complément au PSSP sont financées par ce canal.
 - o en annexe : le ou les contrats.

3. La synthèse des activités de l'année en question, réalisée par objectif stratégique. Indiquer par objectif stratégique la personne de contact (email, téléphone,...).

(Il convient d'indiquer ici ce qui a été réalisé au cours de l'année en question, avec mention des principaux chiffres pertinents.

L'accent doit se trouver sur les évolutions, les tendances et/ou les actions nouvelles/renouvelées.)

Objectif stratégique 1

Assurer un processus d'évaluation permanente :

Nous répondons à toutes les demandes de rapports et d'informations demandées par le Ministère de l'Intérieur. Toutefois, le peu de contacts et d'échanges crée un fossé entre la réalité du terrain et les attentes du pouvoir subsidiant

En ce qui concerne les outils d'évaluation, nous avons maintenu :

- Les tableaux de bords car ceux-ci nous permettent

d'observer les lignes directives des objectifs poursuivis pour chaque phénomène déterminé.

- Les grilles de gestion et d'évaluation qui permettent à l'évaluateur interne de s'assurer de la cohérence des projets mis en place par les différentes équipes et de pouvoir recadrer objectivement en cas de nécessité
- Fin 2015, il a été décidé que chaque projet devait faire l'objet d'une analyse préalable avec les éducateurs ou animateurs concernés. Trop souvent, les lignes directives du PSSP restent au second plan de la réflexion.

En ce qui concerne la mise à jour du DLS, celle-ci est réalisée tous les 6 mois. Toutefois, nous restons dépendants de l'analyste stratégique et de ses priorités. Les années 2015/2016 ont été compliquées par le départ à la retraite du Commissaire Divisionnaire chef de Zone entraînant une certaine léthargie. Celle-ci a pris fin en ce début d'année 2017 suite à la désignation d'un nouveau Chef de Corps.

Officieusement, l'évaluation est permanente, chaque réunion de coordination fait l'objet d'un point « évaluation ». L'évaluateur participe largement aux activités de terrain permettant une observation objective des projets et surtout de cadrer ceux-ci avec les résultats attendus du PSSP.

La dernière visite de terrain nous a permis de démontrer l'efficacité de nos actions basées sur une interaction permanente des différents pôles du service prévention. D'importants travaux dans les bâtiments ont permis de créer une nouvelle dynamique ainsi qu'une réorganisation des rôles.

En effet, au sein des quartiers, nous disposons maintenant d'un staff animateurs dont la mission première vise à introduire des actions d'animations touchant une population plus vaste et pour qui la demande d'aide reste difficile. Il va de soi que nous ne cherchons pas une présence invasive du Ministère, mais des formations, des journées d'échanges de pratiques et de rencontres à thèmes qui permettraient à l'évaluateur interne et au fonctionnaire de prévention de développer de nouvelles connaissances dans le domaine de la prévention.

Personne de contact : fonctionnaire de prévention/Struvay Philippe



Assurer une information à la population :

L'information à la population est essentiellement réalisée par le « Huymag » magazine bimestriel distribué en toute-boite. A chaque publication, nous intégrons une information concernant le PSSP, par exemple :

- les différentes actions au sein des quartiers ;
- la présentation des campagnes de prévention ;
exemples: Saint Nicolas des étudiants, Happy Soft Day, ...
- la création d'un nouveau comité de quartier en 2014, suivi par un autre comité de quartier en 2015, en collaboration avec le PSSP.
- La presse locale participe activement à l'information du citoyen hutois concernant les actions et campagnes préventives du PSSP.
- La présentation du travail des GDP et différentes actions de technoprévention.

La page facebook du service permet également une plus large communication en touchant notre public mais également celui qui nous connaîtrait moins. Cet outil nous permet également d'assurer une plus grande interactivité - « **Huy Quartier prévention** »

De par le tissu relationnel que le SCP a su créer, tant au niveau des services de l'administration communale que des autres services sociaux présents sur le territoire communal, il est reconnu comme un acteur principal au sein de la Ville de Huy.

Personne de contact : FDP

Objectif stratégique 3

Assurer le bon fonctionnement administratif, logistique et financier du plan et le suivi avec les autorités subsidiantes :



Concernant le recrutement, nous sommes toujours dans une période délicate, plusieurs éléments freinent celui-ci :

- La politique communale : 1 agent remplacé sur 5 pour l'ensemble des services communaux ;
- Malgré les départs, le subside ne couvre toujours pas l'ensemble de la masse salariale entraînant une intervention financière toujours plus conséquente de l'administration communale ;
- La non-indexation du subside.

En 2014, la supervision entamée en 2013 s'est clôturée. Celle-ci nous a permis d'analyser notre manière de travailler et de remettre chaque travailleur dans le profil de fonction qui convient. Septembre 2016, les travaux réalisés au sein des bâtiments nous ont permis de mettre en pratique une dynamique plus organisée, tant au niveau communication qu'au niveau missions à accomplir.

L'ensemble du personnel a suivi différentes formations afin de pouvoir maîtriser des connaissances nécessaires pour aborder nos différents phénomènes :

- violences à l'école → Openado - 9 séances (2015); Cyberactitudes en collaboration avec le CLPS ;
- nuisances sociales → formation aux différentes techniques d'animations (2016);
- le secret professionnel - CRIPEL (2016)
- violences intrafamiliales → formations au SPJ suivi par le service HuyQuartiers et HuyClos ;
- colloque international francophone sur la dépendance aux opioïdes ;
- formation « epto » - animation de prévention par les pairs suivie par le service prévention dans son ensemble.
- formation à la prévention du radicalisme violent organisée par le CRIPEL.

→ le catalogue de formation est réalisé en début d'année par



les coordinateurs d'équipes et avalisé par le Fonctionnaire de Prévention sur base de la pertinence.

→ Au point de vue comptable, il existe un article budgétaire émis par le service des finances et qui concerne uniquement le subside PSSP.

→ Si nous considérons la communication via l'interface du MI compliqué pour des raisons d'incompatibilité de programme informatique, le cycle 2014/2017 est en stand-by au point de vue encodage salarial. Une certaine inquiétude est soulevée concernant les modifications du programme et l'encodage d'un nouveau cadastre due notamment au délai écoulé.

Personne de contact :FDP

Objectif stratégique 4

Assurer une synergie entre les différentes actions de prévention communales et une articulation avec la prévention policière zonale :

- Le conseil consultatif est mis en place depuis la création du Plan, toutefois les volontés politiques sont peu réceptives quant à un suivi régulier, celui-ci étant cependant contourné par une information hebdomadaire au Collège Communal.

Malgré tout, le Conseil Consultatif a été réuni en 2013 afin de présenter un nouveau projet visant l'organisation d'un pôle assuétudes alliant l'aspect thérapeutique et de réinsertion des usagers. A l'heure actuelle, le projet est opérationnel depuis septembre 2016 dans son ensemble. Toutefois, l'aspect thérapeutique est toujours en attente mais différentes conventions nous permettent d'orienter nos usagers vers des services déjà existants. Nous estimons qu'il est plus cohérent de travailler en partenariat que de réinventer des services déjà existants.

Pour l'année 2017, un conseil est prévu afin de présenter l'évolution du travail de quartier. Ce dernier est en attente de validation par le Collège Communal.



- Le Comité de pilotage se réunit régulièrement mais toujours de manière informelle.

Fin 2013, le fonctionnaire de prévention a participé au Conseil Zonal de Sécurité en vue de la rédaction du PZS. En 2014, le fonctionnaire n'a pas été invité dans la mesure où il a été estimé qu'aucun thème concernant la prévention n'était abordé. En 2015 et 2016, le fonctionnaire de prévention n'a pas été invité à participer au CZS. Toutefois, les récents attentats ont modifiés les missions prioritaires policières et ont participé à agrandir le fossé entre les services préventifs et les services de police.

Depuis la supervision réalisée par l'asbl NADJA en 2013/2014, de nouvelles perspectives ont vu le jour au niveau de la coordination. Ainsi, les nouveaux bâtiments ont permis de recréer des espaces conviviaux propices à une meilleure communication. De nombreux outils sont utilisés tels que les doodles, les boîtes mail et Facebook. La coordination se réunit mensuellement, avec des ordres du jour clairs, composés par les différents coordinateurs, les thèmes sont triés afin de ne plus entremêler ce qui relève du personnel et des missions.

Chaque projet impliquant un partenaire fait l'objet d'un protocole de « convention de partenariat ». Pour les années 2013 / 2014, 11 conventions de partenariat ont été entérinées par le Collège Communal. Ces conventions restent effectives pour les années 2015/2016.

Personne de contact : FDP

4. Une analyse SWOT détaillée en mettant l'accent sur l'actualisation du SWOT

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • bonne collaboration / communication entre les différents membres de la coordination ; • réunion mensuelle ; • partenariat avec la Région Wallonne via le PCS ; • totale intégration du service communal de prévention au sein de l'administration communale ; • connaissance et reconnaissance des différents partenaires ; • personnel formé et en évolution permanente. • Évolution dans le fonctionnement du service, réorganisation de la coordination des deux dispositifs présents au sein du service prévention. 	<ul style="list-style-type: none"> • La différence entre les volontés politiques et la réalité de terrain ; • lourdeurs et lenteurs liées aux décisions administratives ; • manque de communication du pouvoir subsidiant ; • la réorganisation du fonctionnement du service prévention dans son ensemble nécessite une volonté d'ouverture de la part du personnel, y compris de la coordination.
Chances/Possibilités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Capacité d'évolution et de modification afin de s'adapter à une société constamment en mouvement. 	<ul style="list-style-type: none"> • A force d'implémenter les deux dispositifs pour assurer la continuité des projets, manque d'ouverture par rapport



	<p>aux nouvelles réalités du terrain ;</p> <ul style="list-style-type: none">• La non indexation ou la suppression des subsides ;• volonté de toujours renforcer l'aspect répressif, au détriment de la prévention.
--	--

i. A quelles Faiblesses (W) et Menaces (T) souhaitez-vous vous attaquer ?

(Veuillez indiquer celles-ci + discutez-en l'approche éventuelle.)

Faiblesses :

Les avantages d'avoir deux systèmes de financement sont indéniables mais au bout de 24 années de fonctionnement, le service de prévention était assis sur ses acquis. Depuis 2015 et suite à la supervision NADJA, nous avons entamé une réflexion approfondie sur la meilleure manière d'implémenter les axes du PCS avec les phénomènes du PSSP. Ainsi nous n'avons plus d'éducateur de quartier à proprement parlé, mais des éducateurs à thème qui nous permettent d'élargir notre action et notre territoire d'intervention. Les liens entre, d'un côté, la lutte contre la précarité pour le PCS et, de l'autre, la lutte contre la délinquance et sentiment d'insécurité du PSSP, nous permettent un travail plus en profondeur, sur le long terme. Toutefois, le changement entraîne une certaine insécurité du personnel en place depuis tant d'années, nécessitant un accompagnement permanent dans le chef de la coordination. Ainsi l'évaluatrice ne cesse d'insister sur les nouvelles réalités de société en accompagnant les éducateurs et travailleurs sociaux



quotidiennement dans leurs missions revisitées.

La fonction première de l'évaluatrice s'est accentuée, visant à rendre plus compréhensible l'analyse du DLS - de vulgariser et clarifier les termes du PSSP, à savoir : objectifs stratégiques/opérationnels - résultats attendus. Ainsi, chaque travailleur au sein du SCP apprend à manier le plan dans la réalisation quotidienne de ces différentes missions.

Menaces :

L'inconnue liée au gouvernement fédéral, la prévention restera-t-elle une priorité ou sera-t-elle minimisée au profit de la répression ?

Nous n'avons pas de prise sur ce facteur. Depuis de nombreuses années nous nous sentons quelque peu abandonnés par le Ministère de l'intérieur. Manque de communication, aucun renouvellement dans l'évaluation, aucune discussion comparative...

Les récents événements et la lutte contre le radicalisme violent ne font que renforcer cette inquiétude.

ii. Quelles possibilités (0) souhaitez-vous exploiter ?

(Veuillez indiquer celles-ci + discutez-en l'approche éventuelle.)

Possibilités

La clarification des missions de chacun, au sein de chaque dispositif, nous permet d'observer de manière plus objective les missions encore à réaliser et elles restent nombreuses. Nous avons pris l'initiative de revoir les missions dans leur globalité et d'intégrer une plus large public dans nos actions.

5. Défis pour l'année prochaine (ou les années à venir)

(Quelles sont les perspectives/défis pour le service de prévention sur le plan de la coordination ?)

Les perspectives de la coordination doivent reposer sur plusieurs



facteurs :

- l'idée d'une séparation physique des dispositifs (PSSP - PCS) a été abandonnée au profit d'une collaboration renforcée permettant d'assurer une meilleure utilisation des compétences du personnel, ce travail sera poursuivi.
- Une meilleure reconnaissance des autorités locales. Cette reconnaissance passe par le fait de pouvoir s'imposer comme un service de référence dans l'ensemble des matières préventives aux yeux de nos élus locaux mais aussi des instances policières.
- Une des missions essentielles de la coordination sera d'arriver à imposer sa participation régulière à l'élaboration des politiques en matière de prévention / sécurité. A l'heure actuelle, nous ne pouvons pas encore répondre positivement à cet objectif.

Remarque : nous sommes souvent reléguée au second plan dans la mesure où le travail social n'est pas suffisamment quantifiable. Il semble que d'une manière générale, les problématiques que nous traitons commencent à s'étaler sur plusieurs générations. Il nous paraît important de pouvoir souligner que l'évolution des budgets en matière de prévention est insuffisante voir inexistante quant à l'augmentation des problématiques de société et touchant un public en demande qui ne cesse de croître.

6. Quels sont les besoins et attentes vis-à-vis du SLIV en matière de coordination ?

(Plans d'action, approche par recherche documentaire, méthodes, sondages, moments d'étude, conclusion de partenariats, campagnes spécifiques, fourniture de chiffres et autres données,...)

Le SLIV doit organiser la coordination afin de restaurer le niveau fédéral du dispositif PSSP ;

- l'évaluateur en fonction depuis 2009, n'a suivi aucun renouvellement de formation à l'évaluation - il en va de même pour le Fonctionnaire de Prévention.
- des journées d'études sur les différents phénomènes ;



- du soutien dans la mise en place et le maintien des différents réseaux professionnels : par exemple : des supervisions inter-PSSP afin d'améliorer les connaissances en matière de prévention ;
- la crise n'a pas épargné les communes. Actuellement, nous devons réaliser nos folders nous-mêmes sur base des matrices disponibles au SLIV. Toutefois pour palier ce manque, nous avons renforcé notre collaboration avec le service communication de la Ville de Huy. La réorganisation des missions nous permet de justifier l'utilisation de budgets.
- la mise à disposition d'une banque de données uniques permettrait de regrouper dans un seul et même endroit les chiffres de délinquance, de chômage, de densité de population.
- La communication reste sporadique entre la commune et le Ministère de l'intérieur.



Remarque générale : concernant le point 2 → les partenaires: les partenaires du PSSP sont nombreux et variés, un liste complète de ceux-ci se trouve dans le DLS comparatif.

2.1.2 Phénomène 1 : Vols de et dans véhicules

1. Diagnostic du phénomène.

[Description du (pourquoi de ce) phénomène.

Description du phénomène par la parole et par l'image, avec une référence aux principales données actualisées objectives et subjectives.

Cf. l'introduction à chaque phénomène du PSSP, mais de manière plus approfondie.]

DLS analyse

Vol de et dans Véhicules (comparative 2010-2016)

Nombre de PV initiaux ^{(1) (2)} de vols de et dans véhicules constatés sur le territoire de la ZP Huy entre 2010 et 2016 : Répartition par nature

Vois dans véhicules	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Vol dans véhicule, sans violences ni menaces, avec circonstances aggravantes	41	40	94	77	88	73	35
Vol dans véhicule, sans violences ni menaces, sans circonstances aggravantes	9	10	38	20	22	17	24
Vol dans véhicule, avec violences ou menaces, avec d'autres circonstances aggravantes	0	0	0	0	0	0	1
Total	50	50	132	97	110	90	60

Par rapport à l'année précédente 0,00% +164% -26,52% +13% -18,18% -33%

Extraction 6/02/17

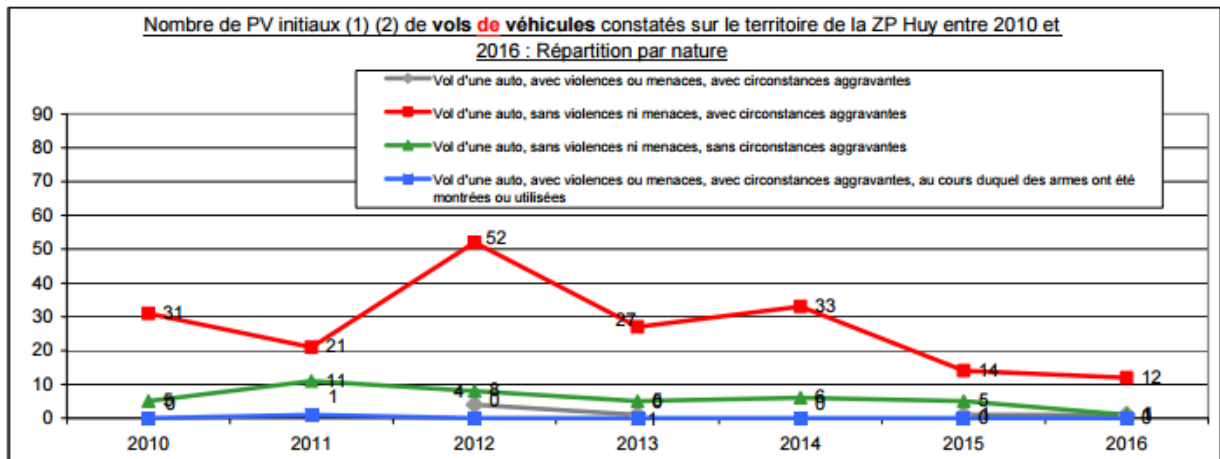
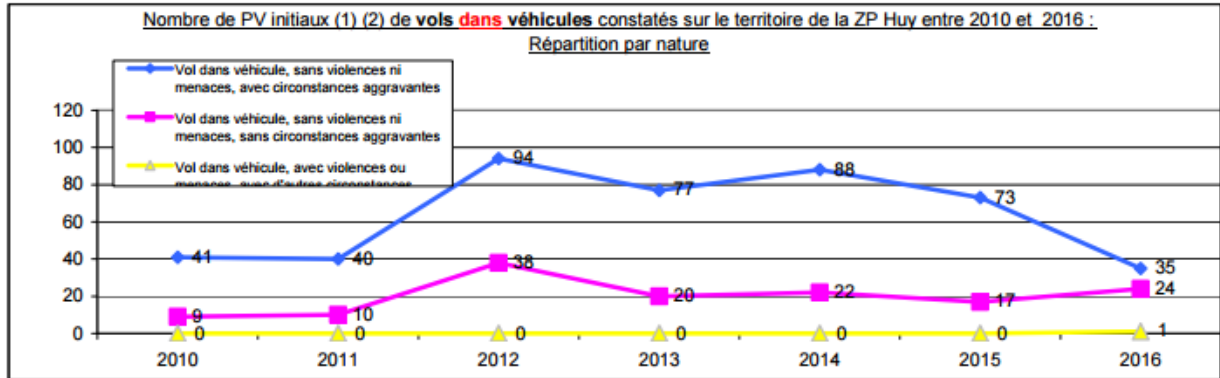
Vol de véhicules	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Vol d'une auto, avec violences ou menaces, avec circonstances aggravantes	0	0	4	1	0	1	1
Vol d'une auto, sans violences ni menaces, avec circonstances aggravantes	31	21	52	27	33	14	12
Vol d'une auto, sans violences ni menaces, sans circonstances aggravantes	5	11	8	5	6	5	1
Vol d'une auto, avec violences ou menaces, avec circonstances aggravantes, au cours duquel des armes ont été montrées ou utilisées	0	1	0	0	0	0	0
Total	36	33	64	33	39	20	14

Par rapport à l'année précédente -8,33% +93,9% -48,44% +18,2% -0,49 -30,00%

Source : Données ISLP - ZP Huy - Faits judiciaire non roulage - 2010 - 2016 / Analyste Stratégique

Extraction 06/02/17

⁽¹⁾ Statut = envoyé - visé non envoyé (PVS) - traitement en cours ⁽²⁾ tentatives et accomplis

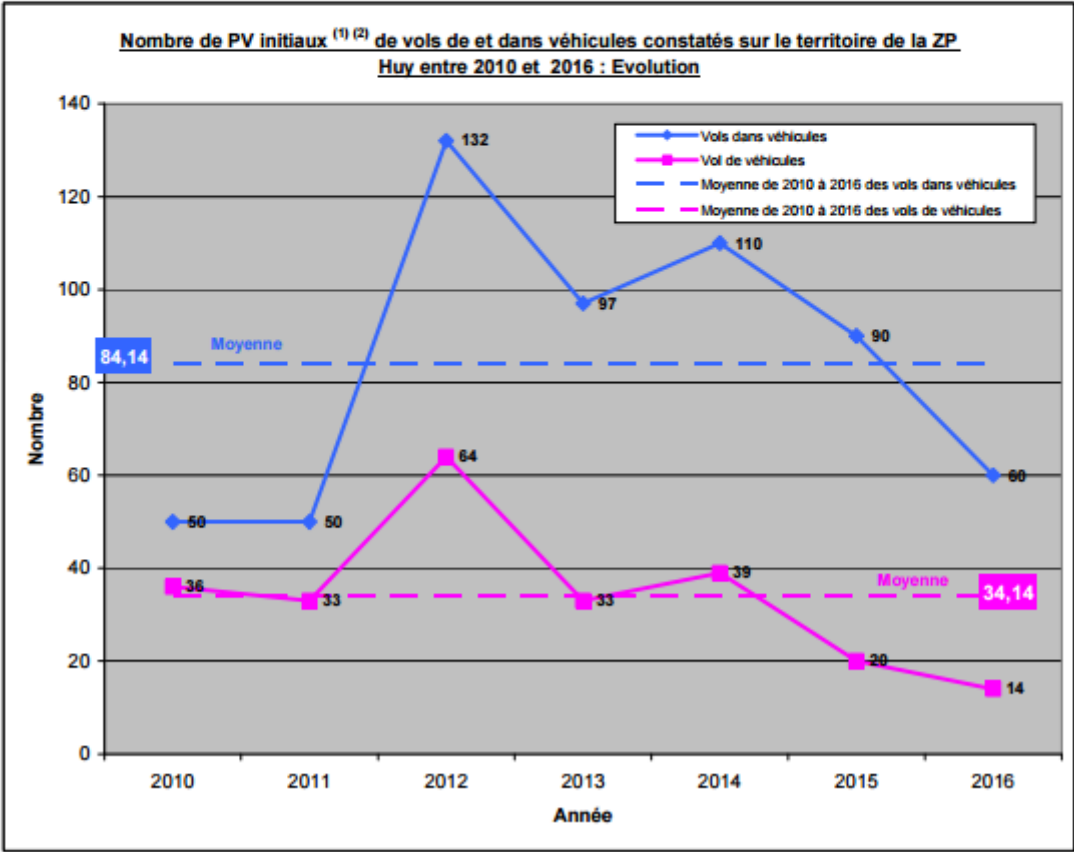


Nombre de PV initiaux ⁽¹⁾ ⁽²⁾ de vols de et dans véhicules constatés sur le territoire de la ZP Huy entre 2010 et 2016 : Evolution

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Vols dans véhicules	50	50	132	97	110	90	60
Vol de véhicules	36	33	64	33	39	20	14
Total	86	83	196	130	149	110	74

Source : Données ISLP - ZP Huy - Faits judiciaire non roulage - 2010 - 2016 / Analyste Stratégique
Extraction 06/02/17

⁽¹⁾ Statut = envoyé - visé non envoyé (PVS) - traitement en cours ⁽²⁾ tentatives et accomplis

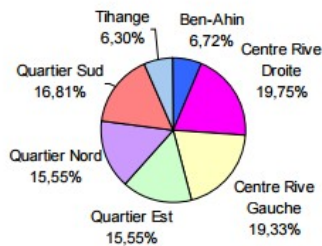


Nombre de PV de vols de et dans les véhicules constatés par la ZP HUY sur son territoire entre 2010 et 2016 - Répartition par quartier

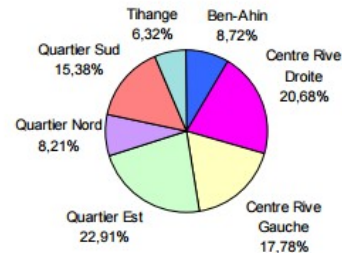
Source : Données ISLP - ZP Huy - Faits judiciaire non roulage - 2010 - 2016 / Analyste Stratégique

Quartier	Vols dans véhicules	Vols de véhicules
Ben-Ahin	51	16
Centre Rive Droite	121	47
Centre Rive Gauche	104	46
Quartier Est	134	37
Quartier Nord	48	37
Quartier Sud	90	40
Tihange	37	15
Indéterminé	4	1
Total	589	239

Nombre de PV de vols de véhicules constatés par la ZPHUY sur son territoire entre 2010 et 2016 - Répartition par quartier



Nombre de PV de vols dans les véhicules constatés par la ZP HUY sur son territoire entre 2010 et 2016 - Répartition par quartier



Suivant le DLS réalisé fin 2013 et en dehors de l'épidémie de 2006, on peut dire que le nombre de faits a tendance à se résorber. Toutefois, pour des raisons techniques géographiques, nous souhaitons garder ce phénomène afin de ne pas perdre les acquis que nous ne pouvons bien entendu pas imputer uniquement à la prévention, mais à l'ensemble des acteurs concernés par cette problématique.

En effet, la ville de Huy est composée en son centre (rive gauche et droite) de 6 parkings publics, d'un parking à la gare Huy - centre et d'un parking à la gare de Statte et de deux parkings au Centre Hospitalier Régional de Huy. L'ensemble des faits de vols recensés ont justement lieu principalement au centre ville rive droite, centre ville rive gauche et quartier est. Il s'agit plus généralement de vols dans les véhicules tels que les documents du véhicule, du matériel multimédia, de l'argent, des ordinateurs et périphériques, des objets en cuir, des vêtements,...



Nouvelle épidémie en 2012. Par contre 2013 a amorcé une diminution qui n'a fait, que se confirmer pour 2014, 2015 et 2016. Nous pouvons espérer que nos actions ont constitué une des raisons de cette amélioration. Toutefois il ne faut pas ignorer la constante amélioration technique des véhicules en la matière.

Notre mission reste l'information et la sensibilisation à un large public afin de le responsabiliser dans la sécurité liée aux véhicules.

2. La synthèse des activités de l'année en question, réalisée par objectif stratégique. Indiquer par objectif stratégique la personne de contact (email, téléphone,...).

(Il convient d'indiquer ici ce qui a été réalisé au cours de l'année en question, avec mention des principaux chiffres pertinents.

L'accent doit se trouver sur les évolutions, les tendances et/ou les actions nouvelles/renouvelées.)

Objectif stratégique 1

Agir sur les circonstances et l'environnement criminogènes:

Cet objectif stratégique est basé sur l'objectif opérationnel visant une information de la population hutoise dans les lieux publics sur les mesures organisationnelles et techniques en matière de prévention du vol de et dans véhicules.

- La présence des gardiens de la paix dans les lieux à risque, déterminés préalablement par les chiffres police, permet d'avoir un contact de proximité avec la population usagère de ces lieux dits « à risque ». Les GDP effectuent des rondes journalières dans « ces lieux ».
- En ce qui concerne l'utilisation des formats informatiques de folders types mis à disposition par le Ministère de l'Intérieur, nous n'avons pas atteint ce résultat dans la mesure où nos conseillers en prévention vols étaient en formation durant l'année 2014. 2015 et 2016 ont souffert du manque de coordination entre les deux conseillers prévention des vols.
- la mise en place de la collaboration entre les deux

conseillers en technoprévention s'est avéré difficile pour plusieurs raisons :

→ En effet, le policier responsable d'un 1/2 temps technoprévention a été débordé par ses missions police liées à l'ordre public et donc en liens avec le relèvement du niveau de la menace terroriste ;

→ manque de volonté au sein des services de police d'accorder de l'importance à l'aspect préventif de ces matières ;

→ force est de constater le manque d'interactions dans l'échange d'informations souvent sous le couvert d'une hiérarchisation prétendue de la part des services de Police.

Toutefois, avec la motivation de notre conseiller prévention vols/coordonateur GDP, une action de gravure de véhicules a pu être réalisée en mai 2015. Le résultat mitigé de 86 véhicules gravés traduit le manque de coordination des deux conseillers.

- les 3 et 4 mars 2015 Monsieur Wamper, Monsieur Charlier ainsi que les Gardiens de la Paix ont réalisé une action de sensibilisation des navetteurs qui garent quotidiennement leurs véhicules aux abords des gares de Huy et Statte.
- les 22 et 23 mai 2015, l'opération « Gravure de véhicules » en collaboration avec Carglass a rencontré un certain succès avec 86 véhicules gravés. Comparativement aux années antérieures cela paraît peu, mais il est nécessaire de prendre en considération le départ de l'inspecteur principal Guiot et la mise en place des nouveaux conseillers en technoprévention.
- En mai 2016, la même action a été réalisée, encore une fois par le conseiller prévention vol/coordonateur GDP mais de manière plus construite en collaboration avec les gardiens de la paix. Ces derniers ont déposé un folder sur chaque véhicule dans tous les parkings que compte la ville de Huy, la semaine précédant l'action, relayée par les médias locaux, ainsi qu'une information accrue via Facebook et le site officiel de la ville de Huy. Lors de cette journée, les propriétaires des 111 véhicules gravés ont reçu, un coupe ceinture et un bic floqués en lien avec le phénomène concerné.



→ cette action sera de nouveau d'actualité en 2017.

→ une action d'information et de sensibilisation des navetteurs est également prévue pour 2017.

Personne de contact : Didier Wamper - Coordinateur GDP et Conseiller en Prévention Vol / PSSP - Charlier Mathieu - Inspecteur Principal et Conseiller en Prévention Vol

Objectif stratégique 2

Dissuader les auteurs potentiels d'infraction :

- Identifier les lieux à risque : la cartographie est mise à jour tous les 6 mois en collaboration avec la zone de police. Notons que la fin d'année a été chamboulée par la priorité d'urgence concernant la sécurisation liée aux menaces d'attentats.
- Assurer la visibilité du SCP dans les lieux à risque : cette mise à jour permet au coordinateur des Gardiens de la Paix de déterminer les lieux et la fréquence de passages mensuels des GDP → 10h/sem/GDP= ± 600h/mois.
- Assurer la surveillance des lieux à risques : sécurisation des quartiers et des endroits ciblés par une présence dissuasive. En fonction de la mise à jour de la cartographie, les lieux sont ciblés et les rondes préventives et dissuasives sont calquées en fonction de celle-ci. Les GDP couvrent 75 % des lieux déterminés (parkings/lieux publics, ...)

Personne de contact : Didier Wamper - Coordinateur GDP et Conseiller en Prévention Vols.



3. Une analyse SWOT détaillée en mettant l'accent sur l'actualisation du SWOT

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - nomination et formation de deux nouveaux conseillers en prévention vols, le coordinateur des GDP et un inspecteur principal de la Police Local entraînant une complémentarité dans les échanges → la chaîne prévention - police ne fait plus qu'un ! - collaborations diversifiées et fructueuses avec divers partenaires → les commerçants hutois sont toujours accessibles et disponibles. - la nomination du coordinateur des GDP comme conseiller en prévention vol a permis de créer une nouvelle dynamique englobant les GDP. 	<ul style="list-style-type: none"> - manque de moyens pour réaliser toutes les actions souhaitées. - les modifications quant à la réalisation des folders à charge des communes déjà durement touchées financièrement entraînent beaucoup d'inconnues quant aux possibilités d'impression ! - la collaboration police - Prévention d'abord considérée comme un plus s'avérant difficile. Aucun retour de ce qui est fait par le conseiller prévention vol Police, malgré nos demandes insistantes
Chances/Possibilités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - la motivation du conseiller en prévention vols/coordinateur GDP, nous assure une continuité dans la réalisation des objectifs. - la nomination d'un nouveau chef de corps permettant d'espérer une analyse plus objective de la nécessité de ces missions. 	<ul style="list-style-type: none"> - l'arrêt des subsides ; - le manque de prise en considération par les services de Police, reléguant au deuxième plan les missions du conseiller prévention vols/police. <p>La suppression de la prime.</p>



i A quelles Faiblesses (W) et Menaces (T) souhaitez-vous vous attaquer ?

(Veuillez indiquer celles-ci + discutez-en l'approche éventuelle.)

Faiblesses
Depuis 2015, nous rencontrons de vraies difficultés dans la collaboration entre les deux conseillers en prévention vols. Celles-ci ne peuvent être imputées au coordinateur des gardiens de la paix dans la mesure où son travail dépend pour une partie du retour Police, malheureusement inexistant, malgré les nombreuses relances du fonctionnaire de prévention. Toutefois, la nomination d'un nouveau chef de corps et les premiers contacts échangés début 2017 avec celui-ci laissent espérer la nomination d'un nouvel agent en tant que conseiller prévention vol, plus investi. Ainsi qu'une réelle prise en considération du PSSP comme garant des phénomènes liés à la techno prévention et de leurs importances.
Menaces
Nous avons rencontré le nouveau chef de corps afin de le sensibiliser à la problématique de la technoprévention. Il semble ouvert à trouver des solutions dans le respect des mission de chacun tout en insistant sur la situation liée aux différentes menaces terroristes qui peuvent à tout moment remettre en question les missions des services de police. L'arrêt potentiel des subsides reste une menace permanente, le manque de communication avec le SLIV se renforce un peu plus à chaque nouveau plan. Les emplois restent précaires et entraînent de nombreux départs que les communes, mises à mal financièrement, remplacent de moins en moins malgré l'existence de subsides.



ii Quelles possibilités (0) souhaitez-vous exploiter ?

(Veuillez indiquer celles-ci + discutez-en l'approche éventuelle.)

Possibilités

L'année 2014 a été une année charnière pour le PSSP de Huy. En effet, l'absence de conseiller en prévention vol en 2013, entraînait un vide devant être comblé par la désignation d'un nouveau conseiller. Dans le PSSP 2007-2010, la police assurait la mise à disposition en personnel (le conseiller) et le PSSP disposait du budget mais aussi de la participation des GDP aux différentes actions.

- Fin 2013, la réorganisation des missions policières due au manque de personnel a entraîné une réduction de la fonction de conseiller prévention vol. Au vu des priorités du PZN et du PSSP, il nous paraissait impossible de remplir les objectifs avec un mi-temps. Après de nombreuses discussions avec nos autorités locales, la désignation d'un second mi-temps au sein du personnel PSSP a été entérinée et inscrite au PSSP 2014-2017.
- après la formation des conseillers en 2014, nous espérons voir les phénomènes liés à la prévention des vols prendre un nouvel essor.
- Pour l'année 2015, nous avons rencontré les problèmes précités entraînant une certaine stagnation même si différentes actions ont été menées :
 - les 3 et 4 mars 2015 Monsieur Wamper, Monsieur Charlier ainsi que les Gardiens de la Paix ont réalisé une action de sensibilisation des navetteurs qui garent quotidiennement leurs véhicules aux abords des gares de Huy et Statte.
 - les 22 et 23 mai 2015, l'opération « Gravure de véhicules » en collaboration avec Carglass a rencontré un certain succès avec 86 véhicules gravés. Comparativement aux années antérieures cela paraît peu, mais il est nécessaire de prendre en considération le départ de l'inspecteur principal Guiot et la mise en place des nouveaux conseillers en technoprévention.
- L'année 2016 n'a pas permis une meilleure collaboration



entre services prévention et police. Les différentes interpellations par le Fonctionnaire de Prévention ont découlé sur quelques aménagements tels que l'implication des agents de quartier dans l'information sur la prévention du cambriolage. Le secrétariat police assure dorénavant le recontact des victimes de cambriolage et tentatives de cambriolage par l'envoi d'un courrier type renseignant les conseillers en prévention vols → pour l'année 2016, 3 courriers ont été envoyés !!!

4. Défis pour l'année suivante (ou les années à venir)

(Quelles sont les perspectives/défis pour le service de prévention dans l'approche du phénomène concerné ?)

En regard des chiffres police, le vol de et dans véhicules a connu une augmentation en 2012 mais tend, depuis, à se résorber.

Toutefois, nous ne sommes pas à l'abri d'une « épidémie passagère ». La majorité des faits est commise sur la voie publique ou dans les parkings publics, touchant principalement des voitures personnelles. Les gardiens de la paix sont les interlocuteurs de première ligne étant donné leur présence préventive et dissuasive dans le cadre de leurs rondes.

C'est en suivant un principe de cohésion et de continuité que nous avons réfléchi à la désignation du coordinateur des GDP comme conseiller en prévention vols.

L'implication des Gardiens de la Paix est permanente dans la mesure où ils sont souvent le premier interface de la population. Nous continuons à construire les actions avec leur participation et en tenant compte des retours qu'ils relèvent dans leur fiche d'observation.



5. Quels sont les besoins et attentes vis-à-vis du SLIV en ce qui concerne (l'approche de) ce phénomène ?

(Plans d'action, approche par recherche documentaire, méthodes, sondages, moments d'étude, conclusion de partenariats, campagnes spécifiques, fourniture de chiffres et autres données,...)

Comme concernant les autres phénomènes, le Sliv met à disposition des matrices pour réaliser l'impression des différents folders d'informations. Encore une fois, nous nous devons de souligner la crise économique rencontrée par les communes. Certains folders ne peuvent faire l'objet d'une simple impression papier et aucun financement ne peut être envisagé au sein de la commune. Le résultat étant une information qui n'a aucun « design » et ne retient pas le regard du citoyen.

Toutefois, la Ville dispose d'un service communication dynamique qui permet d'assurer certaines réalisations intéressantes.

Nous utilisons de plus en plus les différents canaux de communications tels que Facebook, le HuyMag, le site de l'Administration Communale.



1.1.1 Phénomène 2 : Nuisances Sociales

1. Diagnostic du phénomène.

[Description du (pourquoi de ce) phénomène.

Description du phénomène par la parole et par l'image, avec une référence aux principales données actualisées objectives et subjectives.

Cf. l'introduction à chaque phénomène du PSSP, mais de manière plus approfondie.]

DLS analyses → Nuisances sociales - N.Renard / analyste stratégique ZP Huy

Objectifs stratégiques prioritaires PZS(2014-2017)

1. La gestion de la sécurité publique - priorité analysée de manière transversale sur base d'un territoire où se chevauchent différentes problématiques interdépendantes

Distinction entre « hypercentre » et « quartiers alentours »

définitions :

- par **gestion de la sécurité publique**, il faut entendre la gestion de tous les faits infractionnels ainsi que tous les troubles de l'ordre public qui rompent la sérénité du centre ville.
- Par **hypercentre**, on entend le quartier de la grand-place, rive droite, rive gauche jusqu'aux Récollets et la gare du Nord. La délimitation de ce territoire doit être considérée comme une zone prioritaire d'actions mais **non exclusive**.

Nombre de sollicitations relatives à "l'Hypercentre"⁽¹⁾ adressées à la ZP Huy en 2012 et 2016 - Répartition par jour semaine et par tranche horaire

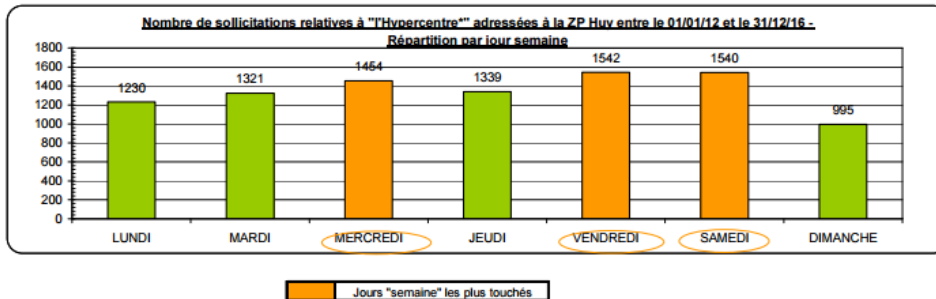
⁽¹⁾ Par « Hypercentre », on entend le quartier de la Grand-Place et alentours, le « Quartier de Batta jusqu'au Quartier des Récollets » et le quartier de la Gare du Nord.

	00h-0h59	1h-1h59	2h-2h59	3h-3h59	4h-4h59	5h-5h59	6h-6h59	7h-7h59	8h-8h59	9h-9h59	10h-10h59	11h-11h59	12h-12h59	13h-13h59	14h-14h59	15h-15h59	16h-16h59	17h-17h59	18h-18h59	19h-19h59	20h-20h59	21h-21h59	22h-22h59	23h-23h59	TOTAL
LUNDI	39,9	29,4	26,6	17,1	19,0	14,0	13,0	25,1	59,4	63,5	97,1	66,6	68,5	62,2	75,0	89,7	70,3	68,2	57,5	59,9	67,2	37,5	67,1	46,0	1230
MARDI	50,2	23,4	18,4	18,3	25,6	14,2	13,1	28,4	53,6	77,9	76,9	86,9	70,1	64,5	91,7	102,3	99,5	66,3	69,6	56,9	53,6	45,5	64,8	50,8	1321
MERCREDI	37,3	40,8	26,6	23,1	57,7	62,6	26,0	38,9	45,4	81,1	90,4	114,2	80,9	79,9	87,0	82,1	75,8	64,6	62,1	55,9	49,0	48,2	50,7	54,0	1454
JEUDI	47,8	31,2	26,0	27,8	20,6	16,1	23,6	20,6	53,5	61,6	76,0	77,4	76,2	85,0	62,9	78,8	62,2	69,9	64,6	68,0	57,5	56,7	62,4	62,4	1339
VENREDI	40,9	40,9	39,5	26,0	12,0	20,2	22,7	25,8	50,6	76,4	63,5	67,6	57,8	73,0	66,5	102,2	100,8	95,4	90,9	88,3	99,2	89,8	101,1	151,1	1542
SAMEDI	110,3	113,1	97,0	74,5	66,2	39,1	25,4	34,1	40,7	50,0	64,6	62,9	50,8	61,6	57,6	73,2	57,2	86,2	66,6	62,0	50,0	51,4	74,2	65,3	1540
DIMANCHE	65,3	66,6	48,1	45,4	34,7	31,6	21,3	21,7	22,1	24,6	27,2	42,1	31,2	30,9	25,7	39,3	45,0	52,4	48,3	46,2	41,5	41,2	61,8	58,7	995
TOTAL	417,9	347,4	282,6	232,2	235,7	217,8	145,0	194,7	325,2	435,1	495,6	617,7	435,7	497,0	496,4	667,7	639,8	603,0	495,7	437,2	408,9	369,4	482,1	438,3	9422

Nbr d'observations valides : 9422 sur 9680

* Différence statistique significative par rapport aux autres jours de la semaine (à un taux de significativité de $\alpha = 0,05$

<= 60
> 60 et < 69
>= 70



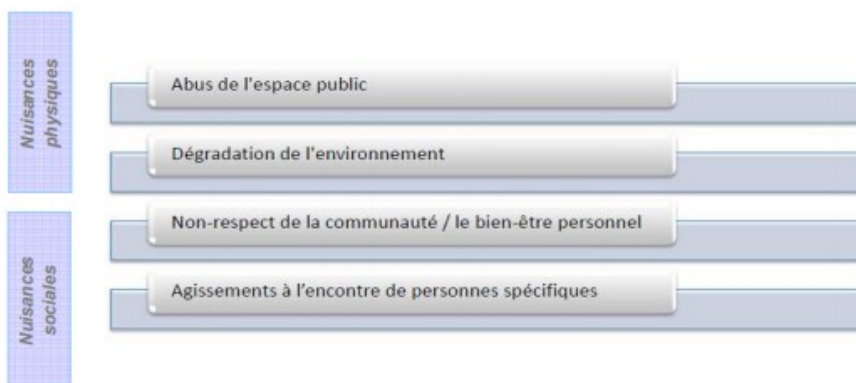
Sources : Données ISLP - ZP HUY / Module "Information" 2012 à 2016 Extraction 13/01/17

« NUISANCES (publiques) »

Typologie SPF Intérieur*

La **définition fonctionnelle** utilisée dans les travaux du SPF Intérieur **pour la délimitation des nuisances (publiques)** est la suivante : Les faits et comportements visés doivent (1) avoir lieu sur la voie publique, dans des endroits publics ou dans des endroits accessibles au public, (2) la nature, l'intensité, le nombre ou la fréquence de ces faits portent atteinte à (3) la tranquillité, la qualité de la vie ou la sécurité de la commune, du quartier ou de la rue. Dans un certain nombre de cas, ces faits et comportements peuvent avoir un impact sur le risque de victimisation estimé par les citoyens et/ou peuvent relever de la catégorie des faits punissables dans le cadre de l'article 119bis de la Nouvelle Loi Communale.

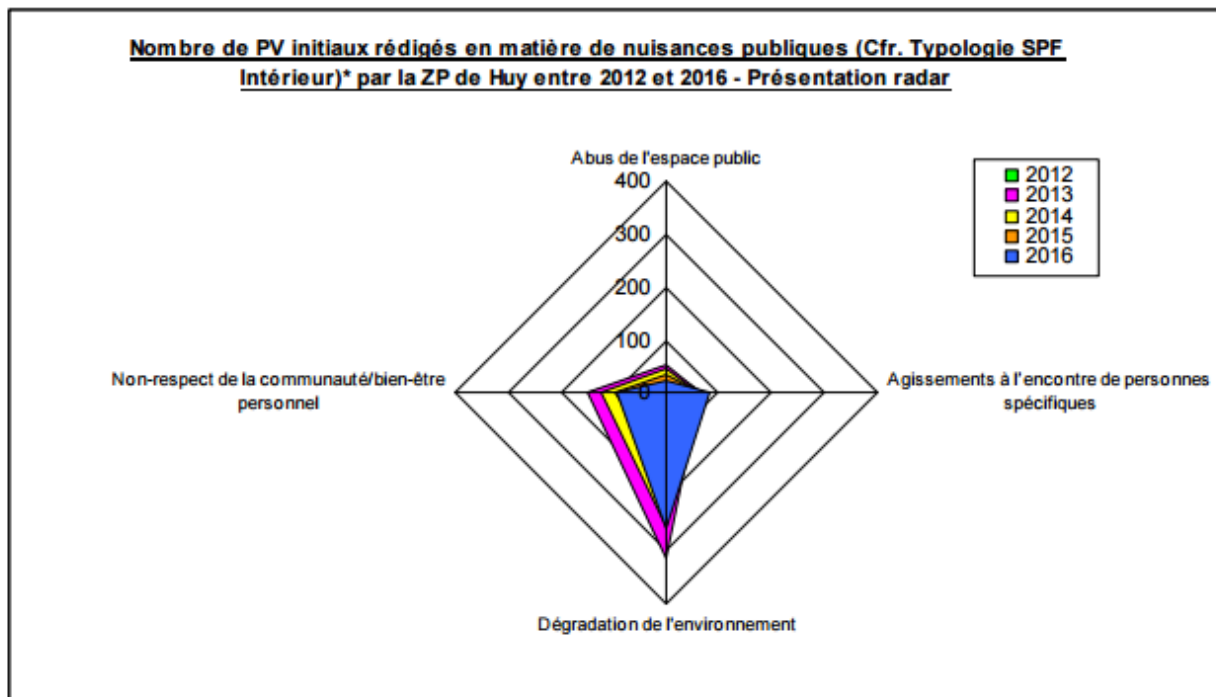
Pour la typologie, on distingue **quatre dimensions** (cfr. schéma). Les deux premiers éléments, 'abus de l'espace public' et 'dégradation de l'environnement', illustrent les formes de nuisances physiques. Les deux derniers éléments, 'le non-respect de la communauté/du bien-être personnel' et 'agissements à l'encontre de personnes spécifiques', constituent des expressions de nuisances sociales.



Nombre de PV initiaux rédigés en matière de nuisances publiques (Cfr. Typologie SPF Intérieur)* par la ZP de Huy entre 2012 et 2016 - Répartition par dimension de la typologie

Dimension de la typologie	2012	2013	2014	2015	2016	Total
Abus de l'espace public	44	51	43	34	23	195
Agissements à l'encontre de personnes spécifiques	67	65	59	63	81	335
Dégradation de l'environnement	252	314	256	153	259	1234
Non-respect de la communauté/bien-être personnel	145	150	124	98	95	612
Total	508	580	482	348	458	2376
PV jud non roulage (global)	3049	3662	3458	2455	2281	14905
Proportion entre l'ensemble des PV judiciaire non roulage et la typologie "nuisances publiques"	16,7%	15,8%	13,9%	14,2%	20,1%	15,9%

Sources : Données I.S.L.P. ZP Huy - Module Traitement - 2012 à 2016



Nombre de PV initiaux rédigés en matière de nuisances publiques (Cfr. Typologie SPF Intérieur)* par la ZP de Huy entre 2012 et 2016 - Répartition par nature

Sources : Données I.S.L.P. ZP Huy - Module Traitement - 2012 à 2016

Nature	2012	2013	2014	2015	2016	Total	%	Evolut* 2015-2016
Autres détériorations aux biens immobiliers	21	21				42	1,77%	
Autres détériorations aux biens immobiliers (délits)			24	19	22	65	2,74%	
Autres formes de discrimination			1			1	0,04%	
Causer un dommage (old)	1		1			2	0,08%	
Causer un dommage à un bien mobilier, avec violences ou menaces, en bande	1				1	2	0,08%	
Causer un dommage à un bien mobilier, avec violences ou menaces, sans circonstances aggravantes		1	1	1	4	7	0,29%	
Causer un dommage à un bien mobilier, sans violences ni menaces	10	9	8	5	3	35	1,47%	
Causer un dommage à un véhicule, à la suite duquel son état est inconnu	2	1	3	3		9	0,38%	
Causer un dommage à un véhicule, avec violences et menaces, en bande, avec comme conséquence qu'il n'est plus en état de marche			1			1	0,04%	
Causer un dommage à un véhicule, qui par la suite est encore en état de marche	139	177	135	86	181	718	30,22%	
Causer un dommage à un véhicule, sans violences ni menaces, avec comme conséquence qu'il n'est plus en état de marche	38	33	16	4	21	112	4,71%	
Coups et/ou blessures volontaires réciproques (bagarre)	12	11	10	6	9	48	2,02%	
Dégradation de statues ou autres objets d'utilité ou de décoration publique, ainsi que des objets d'art placés dans les édifices publics	1	2			1	4	0,17%	
Dégradation volontaire de clôtures	2	2	3			7	0,29%	
Destruction d'animaux (Délit)	2		1	1		4	0,17%	
Destruction de clôtures, déplacement ou suppression de bornes ou de tous autres moyens servant à établir les limites d'une propriété		1			6	7	0,29%	
Destruction ou dégradation de tombeaux ou autres monuments publics		1	1	1	1	4	0,17%	
Destruction, mise hors d'usage et détérioration, avec circonstances aggravantes (autres)	2	4	4		2	12	0,51%	
Destruction, mise hors d'usage et détérioration, en association ou en bande		2				2	0,08%	
Détention illégale de stupéfiants	34	41	27	31	16	149	6,27%	
Différend (pas de coups)	1	1	1			3	0,13%	
Différend familial	2			1	2	5	0,21%	
Discrimination lors de l'offre d'un service ou d'un bien (racisme et xénophobie)					1	1	0,04%	
Entrave méchante à la circulation	1	1				2	0,17%	
Faciliter l'usage de stupéfiants, à titre onéreux ou gratuit, à des personnes majeures	2					2	0,08%	
Fausse information volontaire donnée soit verbalement soit par écrit soit par agissement quelconque concernant l'existence d'un danger d'attentat contre les personnes ou les propriétés (fausse alerte à la bombe, ...)	1				1	2	0,08%	
Harcèlement	13	16	13	12	10	64	2,69%	
Homophobie	1		1			2	0,08%	
Importation, exportation de stupéfiants sans autorisation	3					3	0,13%	
Incendie volontaire sans blessures, commis à un moment indéterminé		1		1		2	0,08%	
Incendie volontaire sans blessures, commis de nuit	10	12	7	6	6	41	1,73%	
Incendie volontaire, sans blessures, commis de jour	1	5	3	3		12	0,51%	

Incitation à la discrimination, à la haine ou à la violence à l'égard d'un groupe ou d'une communauté (racisme et xénophobie)				1		1	0,04%	
Incitation à la discrimination, à la haine ou à la violence à l'égard d'une personne (racisme et xénophobie)	3			2	2	7	0,29%	
Incitation à l'usage de stupéfiants					1	1	0,04%	
Infractions à la législation relative au dépôt clandestin de déchets, dans le chef d'un particulier	20	31	44	15	1	111	4,67%	
Infractions à la législation relative au dépôt clandestin de déchets, dans le chef d'un professionnel	1	3		2		6	0,25%	
Infractions en matière d'heure de fermeture d'établissements hôteliers				4		4	0,17%	
Injures (Délit)	5	4	3		6	18	0,76%	
Ivresse dans un lieu public	109	113	95	68	69	454	19,11%	
Menace d'attentat / Alerte à la bombe		1		3		4	0,17%	
Menace d'attentat avec substances en apparence dangereuses	1				1	2	0,08%	
Menace verbale, avec ordre ou sous condition	23	29	27	24	27	130	5,47%	
Menace, sans ordre ou condition, par gestes ou emblèmes	11	10	7	12	15	55	2,31%	
Outrager publiquement les moeurs par des actions qui blessent la pudeur (exhibitionnisme,...)	2	2	3	2	5	14	0,59%	
Outrages	7	3	4	7	13	34	1,43%	
Réaliser des graffitis sur un bien immobilier	1	6	4	6	8	25	1,05%	
Réaliser des graffitis sur un bien mobilier		2			2	4	0,17%	
Rébellion non armée	12	11	7	8	9	47	1,98%	
Tapage nocturne		4		3	1	8	0,34%	
Tapages (diurnes et nocturnes) art. 437 RGP : Sont interdits tous bruits ou tapages diurnes ou nocturnes de nature à troubler la tranquillité des habitants, lorsque ces bruits ou tapages sont causés sans nécessité, qu'ils soient le fait personnel de leur	1	3		1		5	0,21%	
Vente ou présentation à la vente de stupéfiants sans autorisation	4	9	16	3	4	36	1,52%	
Voies de faits - violences légères art. 426 sexies RGP : Seront punis de peines de police les auteurs de voies de fait ou violences légères, pourvu qu'ils n'aient blessé ni frappé personne, et que les voies de fait n'entrent pas dans la classe des injures		1	1	1	2	5	0,21%	
Voies de faits et violences légères	8	6	10	6	3	33	1,39%	
Total	508	580	482	348	458	2376	100%	
PV jud non roulage (global)	3049	3662	3458	2455	2279	14903		
Proportion entre l'ensemble des PV judiciaire non roulage et la typologie "nuisances publiques"	16,7%	15,8%	13,9%	14,2%	20,1%	15,9%		

Actions mises en œuvre PZS :

- ✗ patrouilles renforcées le vendredi et début de soirée Grand-Place et alentours → visibilité des services de police.
- ✗ Dédoublage de la patrouille mobile du vendredi et samedi (optimisation sur base de l'analyse).
- ✗ Action transversale - patrouille de sécurisation « hypercentre » 1 fois par mois (collaboration entre les différents services entre 10h et 19h) :
 - contrôles « absentéisme scolaire »
 - contrôles stupéfiants
 - contrôles circulation routière

→ contrôles nuisances sociales

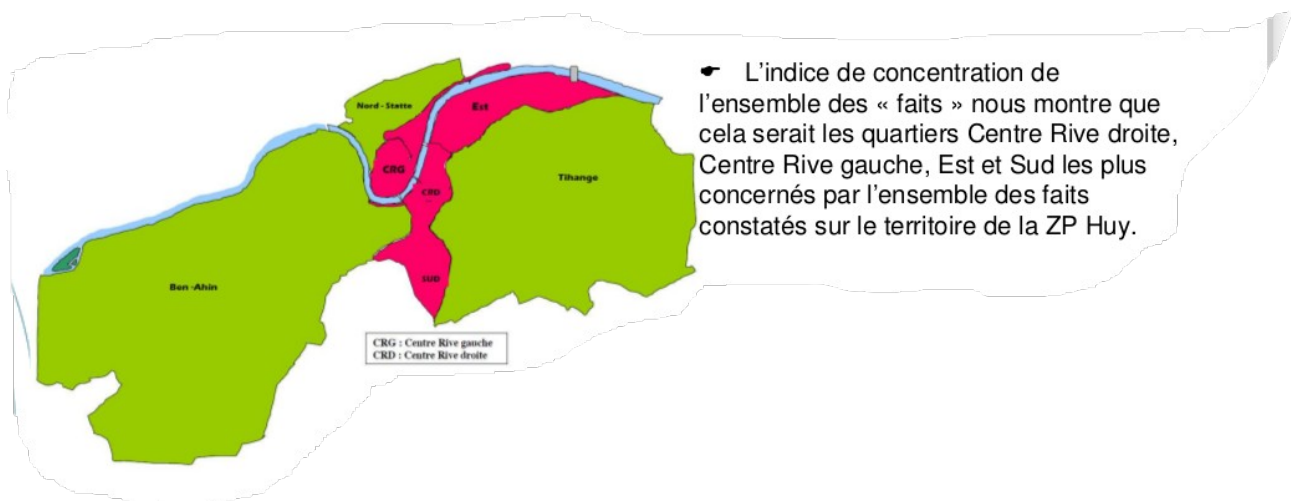
x action transversale - contrôles de soirée ou de nuit (orientés secteur horeca).

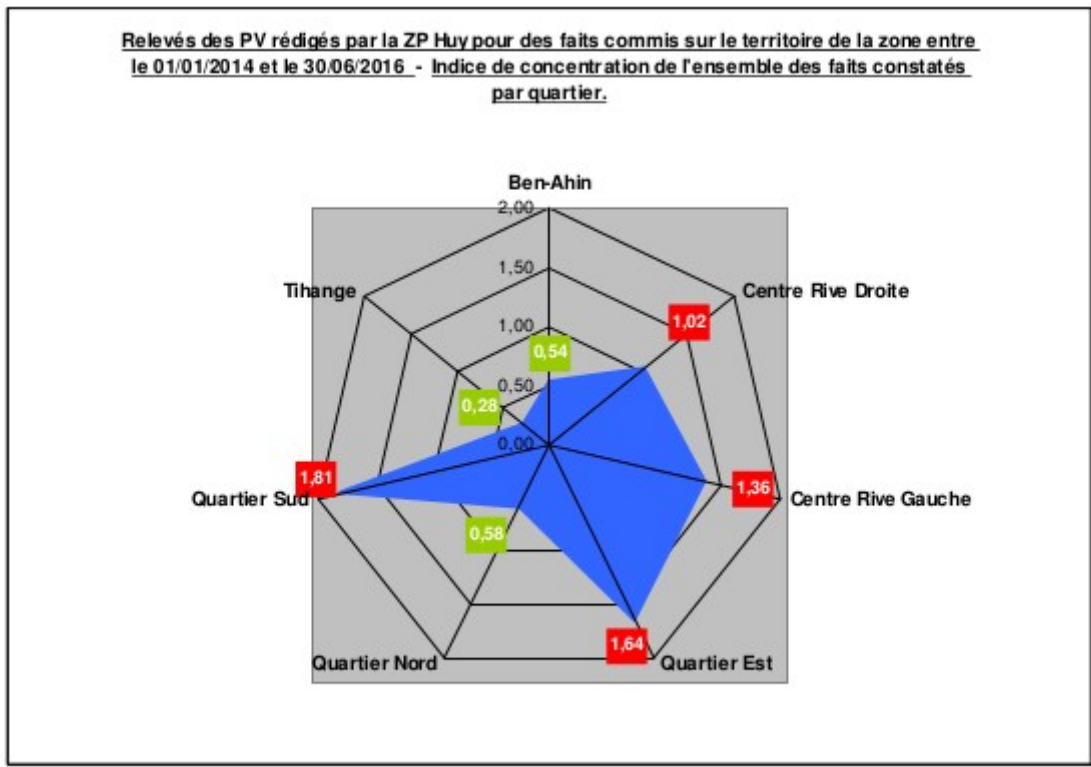
Remarque : la mise en œuvre des plans d'actions transversales est subsidiaire à la capacité disponible restante après l'organisation des tâches de police de base et autres missions régies par les circulaires contraignantes.

2. Autres données - N. Renard - analyste stratégique ZP Huy

→ Communes de Huy dans son ensemble - tous quartiers confondus

- Indices de spécialisation et de concentration :

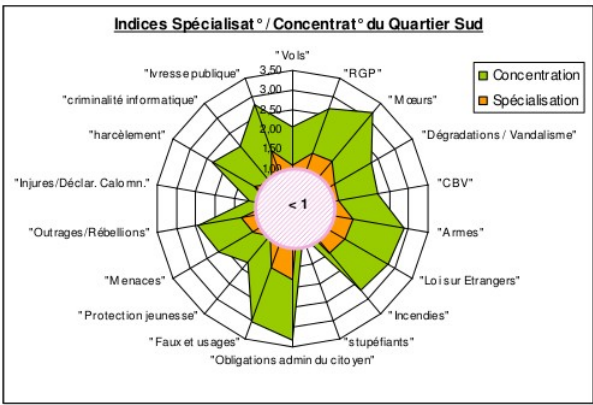
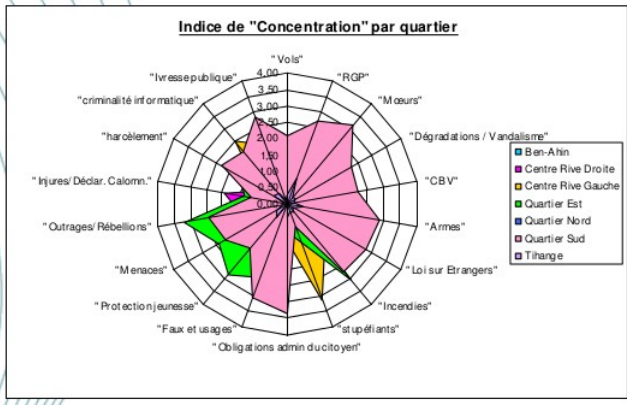




17

© N. Renard – Analyste Stratégique ZP Huy

★ Si nous observons de plus près l'indice de concentration calculé sur base de l'ensemble des « faits » du quartier Sud, il ressort que l'indice global de concentration de ce quartier est vraiment élevé ...



(Indices de spécialisation et de concentration - suite)

- ★ Les quartiers de **Tihange** et de **Ben-Ahin** sont deux quartiers concernés par un certain nombre de faits proportionnellement par rapport à l'ensemble des quartiers de la ZP. Cela représente peu de faits, la concentration y est faible.

Ind. Spécialisat ^o	Ind. Concentrat ^o

- ★ Les quartiers **Centre Rive Gauche** et **Centre Rive Droite** et le quartier Sud sont quant à eux touchés par les différentes problématiques contactées sur la ZP et une certaine concentration est présente.

Ind. Spécialisat ^o	Ind. Concentrat ^o

- ★ Pour ce qui est des **quartiers Est et Nord**, ils sont touchés par une série de problématiques mais qui globalement ont une concentration variable.

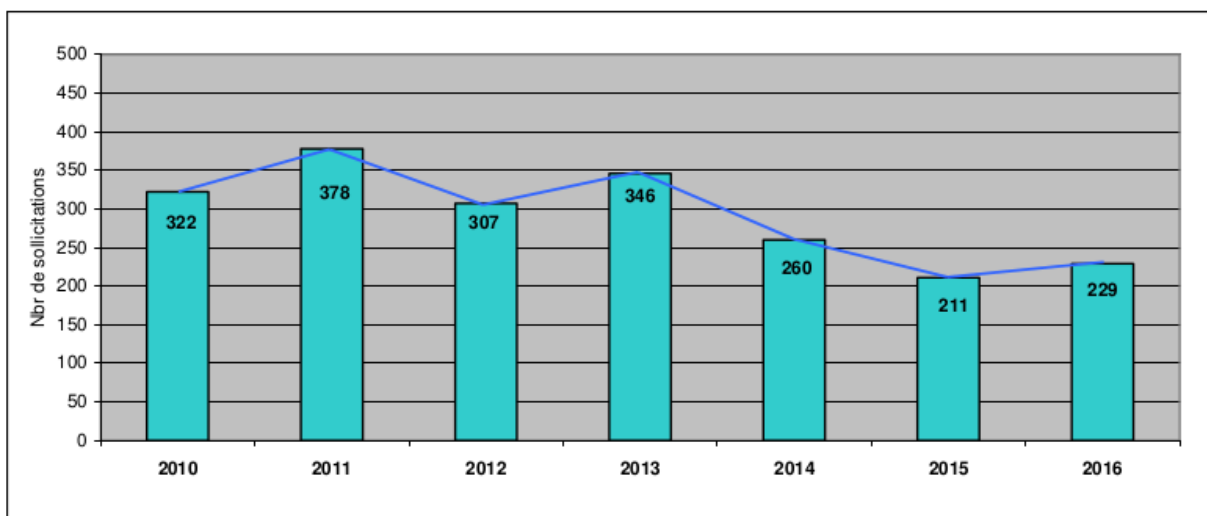
Ind. Spécialisat ^o	Ind. Concentrat ^o

→ Grand'Place et alentours direct :

**Nombre de sollicitations adressées à la Police locale de Huy entre 2010 et 2016 pour le quartier
Grand'Place et abords directs -**

21/01/2017

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nbr de sollicitations	322	378	307	346	260	211	229



Sources : Données ISLP - ZP Huy - Module information - 2010 à 2016 - Service Anal. Stratégique

En bref :

- 1) Globalement le nombre de sollicitations adressées à la police locale de Huy depuis 2010 pour le quartier Grand'Place et abords directs a subi une évaluation en dents de scie. Après une nette amélioration en 2012, le nombre de sollicitations adressées à la ZP repartait à la hausse en 2013. Depuis 2015, le nombre de sollicitations reste assez stable.
- 2) De 2010 à 2016, 50 % des interventions Grand'Place concernent principalement les faits suivants :
 - Personnes - situation suspecte/ Personnes - personne suspecte ;
 - Bagarre - rixe / CBV (coups et blessures volontaires) ;
 - Tapage nocturne ;



- Vols simples ;
- Circulation - stationnement gênant ;
- Différends entre autochtones ;
- Ivresse publique.

3) Les périodes les plus touchées sont :

- les vendredis entre 14h et 23h59 ;
- le samedi entre 0h et 5h59 - pic entre 3h et 3h59 (nuit de vendredi à samedi)
- le dimanche entre 00h et 3h59 (nuit de samedi à dimanche)

→ Rues concernées - Grand'Place, Place verte, En Mounie, Fouarges, Griange, Brasseurs, Cour Arlette de Huy

Nombre de sollicitations adressées à la Police locale de Huy entre 2010 et 2016 pour le quartier Grand'Place et abords directs - Répartition par mois

Mois	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Total
janvier	25	40	24	16	18	17	14	154
février	25	23	14	29	28	14	14	147
mars	24	38	23	32	24	23	21	185
avril	29	29	25	22	17	15	10	147
mai	25	34	29	20	13	13	17	151
juin	36	38	34	21	19	18	17	183
juillet	24	22	18	29	13	16	18	140
août	34	38	32	35	14	15	17	185
septembre	24	23	19	17	20	7	15	125
octobre	27	24	31	23	14	11	16	146
novembre	20	19	20	43	23	26	15	166
décembre	29	50	38	59	57	36	55	324
Total	322	378	307	346	260	211	229	2053

Remarques : Une différence statistique significative a été constatée pour **décembre** mois le plus concerné et **juillet, septembre, octobre**, mois les moins concernés.

Rues concernées : Grand-Place, Place verte, En Mounie, Fouarges, Griange, Brasseurs, Cour Arlette de Huy

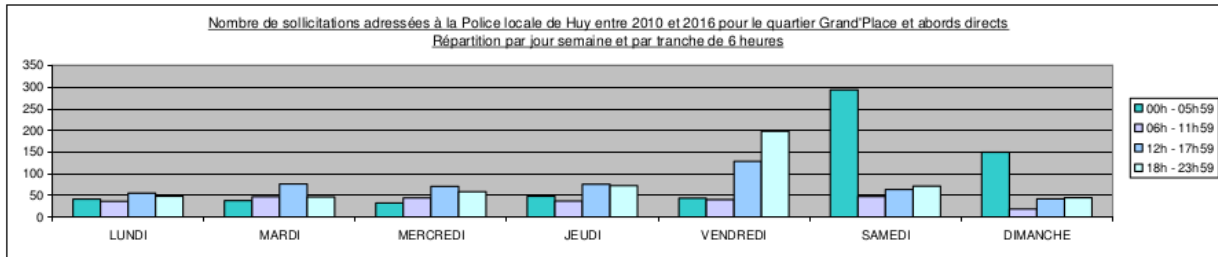
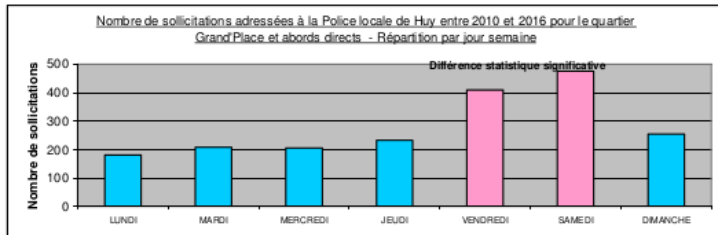
Sources : Données ISLP - ZP Huy - Module information - 2010 à 2016 - Service Anal. Stratégique

Nombre de sollicitations adressées à la Police locale de Huy entre 2010 et 2016 pour le quartier Grand'Place et abords directs - Répartition par jour semaine et par tranche horaire

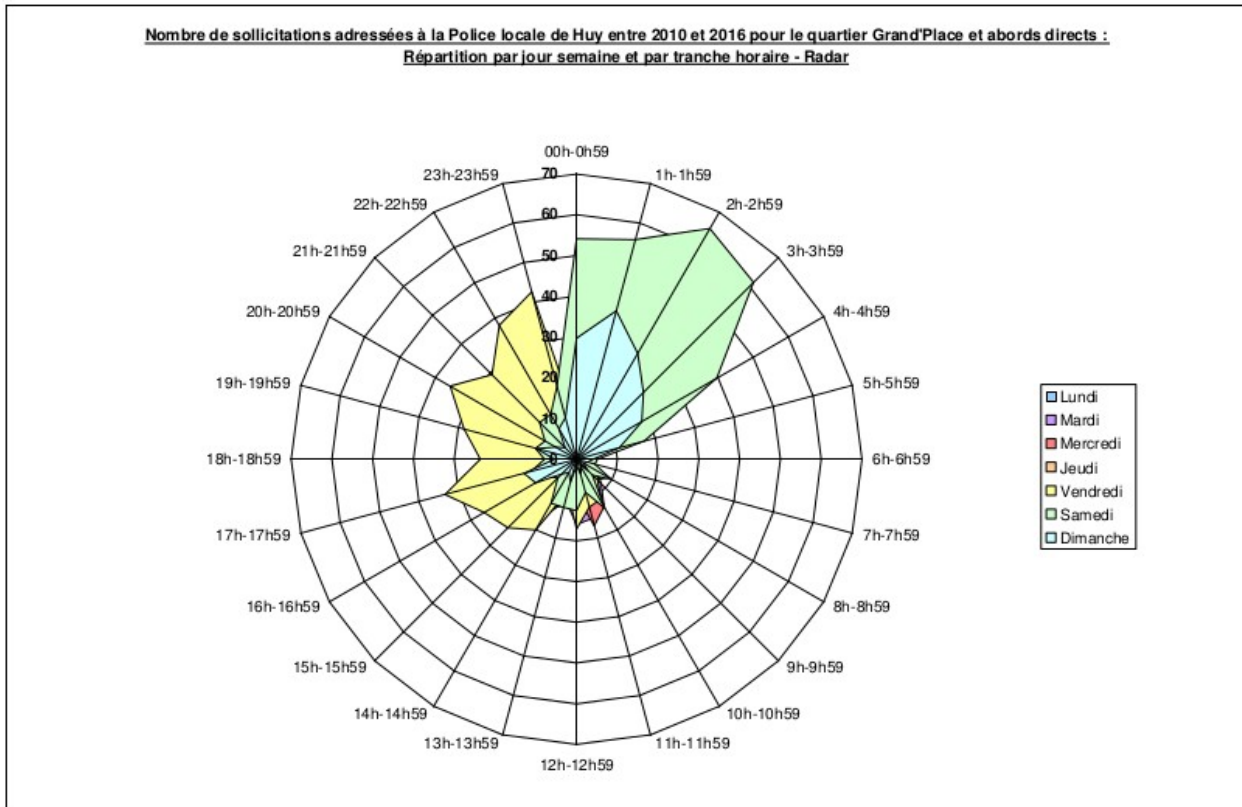
	00h-0h59	1h-1h59	2h-2h59	3h-3h59	4h-4h59	5h-5h59	6h-6h59	7h-7h59	8h-8h59	9h-9h59	10h-10h59	11h-11h59	12h-12h59	13h-13h59	14h-14h59	15h-15h59	16h-16h59	17h-17h59	18h-18h59	19h-19h59	20h-20h59	21h-21h59	22h-22h59	23h-23h59	TOTAL
Lund	11,89	7,32	9,28	4,74	4,74	3,21	1,71	1,71	9,05	7,07	11,19	5,40	6,64	10,14	12,08	10,58	5,36	10,34	4,40	4,28	7,94	7,66	17,22	6,66	181
Mardi	17,66	6,92	0,92	5,92	4,92	1,92	0,92	2,92	5,84	8,60	13,38	15,02	15,97	10,51	16,44	12,69	14,69	6,01	11,04	4,96	2,86	3,53	11,03	13,03	208
Mercr	7,58	6,58	5,58	5,58	3,58	3,58	2,58	2,58	1,70	6,97	13,46	16,86	8,70	11,68	14,18	8,68	19,74	7,55	14,34	5,34	8,34	6,43	9,93	13,88	205
Jeudi	14,38	7,88	7,88	10,13	4,93	2,43	0,43	2,43	6,34	7,26	8,73	11,43	12,13	9,12	17,96	12,91	12,21	11,43	8,07	12,97	11,72	7,47	16,47	15,31	232
Vendredi	9,22	12,83	8,14	7,14	2,64	3,14	1,98	1,48	5,59	7,44	11,47	12,16	17,17	8,18	19,97	23,82	26,17	33,38	23,59	28,60	35,78	29,32	37,91	42,54	410
Samedi	54,09	55,78	65,33	61,33	39,75	17,14	5,14	4,64	9,90	5,47	13,85	8,40	12,99	12,18	12,53	6,48	8,32	11,50	7,83	10,44	8,94	12,77	12,65	18,51	476
Dimanche	29,61	37,65	29,94	23,19	18,44	10,83	4,09	2,75	1,93	3,97	1,84	3,76	1,76	5,78	3,76	5,09	11,58	13,43	5,89	10,11	5,91	3,92	8,59	10,59	254
TOTAL	144,44	134,96	127,05	116,05	79,02	42,26	16,86	16,32	40,35	46,78	73,91	73,03	74,95	67,57	96,93	80,3	98,08	88,63	74,76	76,61	81,50	71,10	113,8	120,52	1965

Données validées : 1965 sur 2053

	00h - 05h59	06h - 11h59	12h - 17h59	18h - 23h59	Total
LUNDI	41,16	36,13	55,15	48,15	181
MARDI	38,28	46,69	76,30	46,35	208
MERCREDI	32,50	44,16	70,54	58,27	205
JEUDI	47,65	36,68	75,76	72,02	232
VENDREDI	43,13	40,10	128,69	197,74	410
SAMEDI	293,42	47,39	63,59	71,14	476
DIMANCHE	149,68	18,34	41,39	44,61	254
TOTAL	646	269	511	538	1965



Sources : Données ISLP - ZP Huy - Module information - 2010 à 2016 - Service Anal. Stratégique



Sources : Données ISLP - ZPHuy - Module information - 2010 à 2016 - Service Anal. Stratégique

Attention → pour information

N. Renard Analyste stratégique ZP Huy

Les sanctions administratives communales rédigées par la ZP Huy entre 2012 - 2016

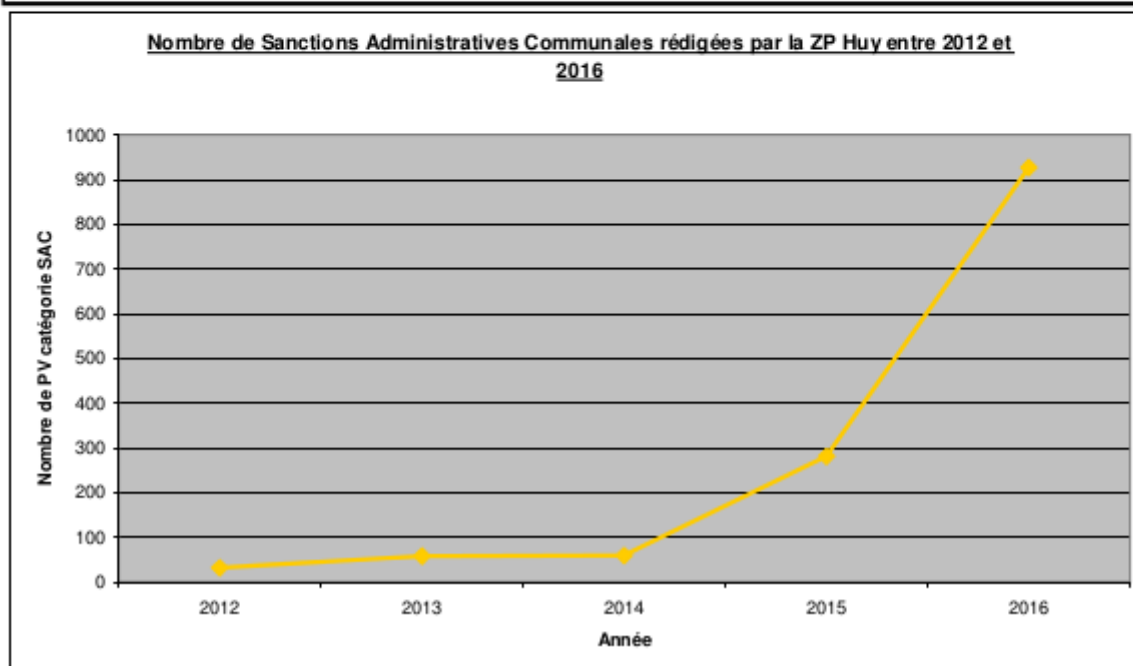
indice prévention/correspondances

- 45:** PV d'information lié à un non respect d'un arrêté du Bourgmestre
- 62:** abattage clandestin
- 63:** destruction d'animaux (délit)
- 64:** infraction à la législation relatives aux dépôts de déchets
- 66:** abattage d'arbres haute tige
- 92:** ivresse publique, tapage (diurnes/nocturnes - art. 347 du RGP)
- 94:** roulage (stationnement)

Nombre de Sanctions Administratives Communales rédigées par la ZP Huy entre 2012 et 2016

Année \ Indice prévention	2012	2013	2014	2015	2016	Total
45			2			2
62			1	1		2
63	2		1			3
64	20	34	40	14	2	110
66		1	4	1		6
92	10	23	11	37	86	167
94	-	-	-	228	839	1067
Total	32	58	59	281	927	1357

Sources : Données ISLP - ZP Huy / "Module Traitement" Catégorie SAC (Pv init) / 2012-2016 - Recherche sur base de la date de création du Pv.



Remarque : augmentation du nombre de PV SAC depuis novembre 2015 (élargissement des matières pouvant être traitées en sanctions administratives communales - stationnement).



Remarque :Le Plan Stratégique de prévention et de sécurité n'est pas théoriquement concerné par les SAC. Toutefois, le phénomène « Nuisances Sociales » ne peut les ignorer et participe largement aux différentes campagnes qui les concernent.

-----fin bilan police - DLS comparatif-----

PSSP

La prévention des nuisances sociales est incontournable mais nous devons constater que bien souvent, malgré le travail fourni par l'équipe du SCP et les différents partenaires, les nuisances au sens large restent malgré tout bien présentes au niveau de notre commune.

Lors de la mise en place du PSSP 2007-2010, nous nous sommes engagés avec des objectifs sur le long terme. Depuis, certains quartiers ont su gérer leurs nuisances de manière autonome, d'autres ont dû accueillir une phase répressive et certains n'ont plus présenté de nuisances problématiques. Au point de vue des nuisances, le nouveau plan ne pouvait effectuer une cassure avec le précédent, la continuité reste donc de mise.

A l'heure actuelle, nous pouvons être assurés de l'utilité du travail de quartier ; celui-ci a été un excellent support afin d'entrer en contact avec la population. Cependant ce support s'est aussi révélé être un véritable piège se refermant sur les éducateurs de quartier, les transformant peu à peu en animateurs de quartier malgré des objectifs et des résultats attendus bien définis.



Les nuisances constatées :

1. En journée :

- dégradations volontaires simples ;
- dégradations volontaires sur les voitures ;
- différends familiaux/sociaux ;
- différends entre voisins ;
- mendicité ;
- infraction au règlement général de police ;
- actes de vandalisme ;
- tapages diurnes ;
- dépôts sauvages d'immondices.

2. les infractions nocturnes :

- personnes et agissements suspects ;
- accidents de la circulation ;
- tapages nocturnes ;
- différends familiaux/sociaux ;
- coups et blessures volontaires ;

3. les quartiers les plus concernés par les interventions de nuit :

- centre rive droite (comprenant l'essentiel de l'activité économique et de loisirs) ;
- centre rive gauche (comprenant l'essentiel de l'activité économique et de loisirs, mais également les 2 gares ferroviaires) ;
- quartier est (comprenant les quais rive gauche et rive droite -



touché essentiellement par des problèmes de circulation) ;

- quartier sud (un des quartiers les plus vétustes du territoire). Présence des bâtiments insalubres voir abandonnés, de nombreux kots entraînant des loyers plus bas ayant comme conséquence de rassembler la population la plus précarisée au même endroit).

Pour cette période 2014-2017, la crise économique a entraîné l'explosion de nombreuses problématiques liées irrémédiablement à une certaine précarité.

Exemple → Début 2014, l'administration communale a réduit les prestations de week-end du service HUY VILLE PROPRE. Depuis, nous connaissons une augmentation des dépôts d'immondices aux abords des poubelles publiques. Ces dépôts découlent en partie de la difficulté à assumer les différentes taxes pour des ménages actifs mais cependant de plus en plus précarisés. Cette problématique s'avère en augmentation pour 2015/2016. L'éducateur en charge de la prévention des nuisances liées à l'environnement multiplie les actions dans ce domaine en collaboration avec INTRADEL - l'écopasseur - le service Huy Ville Propre et le fonctionnaire sanctionnateur. Malgré cette implication, ces actions n'obtiennent pas le résultat attendu dans la mesure où les dépôts sauvages ne cessent d'augmenter, se répétant inlassablement, toujours aux mêmes endroits. Les nombreuses actions de prévention dans ce domaine ne rencontrent cependant pas les effets escomptés au vu du peu de civisme de certains

Ces différentes analyses et exemples n'ont fait que renforcé notre conviction dans la nécessité de réorganiser les missions :

→ Évolution du travail de quartiers en lien avec le phénomène nuisances sociales

L'équipe HuyQuartiers :

→ sous la supervision de l'évaluatrice interne

- 1 assistante sociale (1/2 PCS et 1/2 PSSP)
- 6 éducateurs de quartier (4 tps/plein PSSP et 2 tps/plein PCS)
- 3 animateurs (1 tps/plein PSSP et 2 tps/plein PCS)



L'objectif de cette réorganisation est de pouvoir utiliser les compétences de chacun de manière optimale.

→ **L'assistante sociale :**

deux approches :

- approche individuelle : elle prend en compte les problématiques sociales vécues par les individus dans les quartiers, fait le point sur les situations et oriente vers les services spécialisés. Elle vient en renfort des situations problématiques rencontrées par les éducateurs et animateurs.
- approche communautaire : elle vise à mettre en lien les quartiers et aide les éducateurs à orienter leurs missions.

→ **Les éducateurs de rue :**

La connaissance de leur quartier précédemment défini dans les plans leur permet d'avoir une vision d'ensemble. Toutefois, il nous apparaît nécessaire de modifier cette définition. En effet, la société a changé, la précarité ne concerne plus uniquement les personnes résidant dans les habitations sociales, mais bien l'ensemble de la commune.

- ***Des nouveaux publics apparaissent, fragilisés, ils nécessitent un intérêt particulier :***

- les nouveaux jeunes, ni étudiants, ni à l'emploi, ni en formation ;
- les mères ou pères célibataires, ni pauvres, ni riches, glissant inexorablement dans la précarité ;
- les seniors isolés, tant d'un point de vue financier que relationnel.

→ **Les missions PSSP réorganisées:**

- relais entre le public et les institutions ou associations actives sur le terrain ;
- d'accompagnateurs du public vers les institutions ou associations ;
- de relais des demandes du public vers les institutions.



Ainsi, nous avons établi des éducateurs référents par objectifs stratégiques au sein du phénomène « nuisances sociales »

- environnement → amélioration de l'image des quartiers ;
- dégradations entraînant un sentiment d'insécurité au sein des quartiers ;
- violences - conflits → amélioration du vivre ensemble ;
- l'ensemble de la problématique jeunesse.

Les éducateurs sont connus et reconnus dans les différents quartiers couverts par le SCP, nous pouvons donc jouer un rôle de relais plus affirmé qu'à l'heure actuelle.

→ **Création d'un pôle animateur**

Nous disposons de trois animateurs. Ceux-ci organisent des activités diverses dans le but de favoriser l'épanouissement et la socialisation des participants.

Ils repèrent les besoins, les difficultés, parfois les tensions. Ils doivent pouvoir écouter pour construire une relation de confiance et adapter leurs animations aux individus et au contexte.

En ce qui concerne le public jeune, les animateurs organisent des manifestations locales (par ex : fêtes de quartier, sorties culturelles et sportives).

La réorganisation du travail de quartier valorise les compétences de chacun. L'éducateur retrouve ses missions originelles à savoir "éduquer" tout en donnant également à l'animateur la possibilité de faire preuve de curiosité et de dynamisme dans le développement de ses activités. Il doit créer du lien entre les participants. Grâce à sa collaboration avec l'éducateur et sa proximité avec les bénéficiaires, il participe à briser l'isolement et donc tout le sentiment d'insécurité subjectif qui en découle.



2. La synthèse des activités de l'année en question, réalisée par objectif stratégique. Indiquer par objectif stratégique la personne de contact (email, téléphone,...).

(Il convient d'indiquer ici ce qui a été réalisé au cours de l'année en question, avec mention des principaux chiffres pertinents.

L'accent doit se trouver sur les évolutions, les tendances et/ou les actions nouvelles/renouvelées.)

Objectif stratégique 1

Diminuer les comportements à risque :

- La collaboration entre les services de police et les gardiens de la paix, permet une mise à jour régulière de la cartographie des lieux à risque ainsi que des plages horaires à risque - Exemple: le quartier Sainte Catherine fait l'objet d'une attention particulière police - au niveau du PSSP mise en place d'actions spécifiques : **exemple** :« Contes à Saint Catherine » qui vise à promouvoir l'aspect positif du quartier et de ses habitants, en collaboration avec le Centre Culturel.
- Au niveau des GDP, des fiches de constatations sont réalisées à chaque prestation et comptabilisées pour analyse.
- La présence des éducateurs lors de permanences au sein des quartiers déterminés par le DLS comme « plus à risque », permet d'établir des liens avec les victimes potentielles de nuisances sociales. Cette présence est de 15 heures par semaine, par quartier, toutefois, un calendrier annuel d'action permet d'établir l'organisation de la présence des éducateurs dans les lieux et périodes à risque : exemple : les jours blancs, la Saint Nicolas des étudiants, les festivités du 15 août, ...
- Afin de réduire les différents comportements à risque, autant de la part des victimes que des auteurs potentiels, de nombreuses activités sont organisées par les éducateurs. Soit au sein des quartiers afin de leur apprendre à gérer/intégrer leur espace de vie, soit à l'extérieur afin de pouvoir s'ouvrir au monde qui les

entoure.

Ces activités sont organisées à raison de 2 fois par mois par quartier dit « à risques ». Celles-ci sont variées :

- des ateliers découvertes à thèmes,
- des ateliers de sensibilisation aux violences via des activités ludiques → améliorer le vivre ensemble - exemple : exposition « Zoo Humains » avec l'atelier cuisine du quartier Casa ;
- informations aux comportements à risque, des ateliers d'informations liées à la santé, ...
- des initiations aux différents sports présents sur le territoire communal (Plongée, Hockey,...), des activités culturelles (théâtre) ;
- création d'un groupe de « running » visant tout habitant des quartiers dits à risque en 2015 → pérennisé en 2016 et pour 2017 ;
- des projets intergénérationnelles et interculturelles (Le réveil du géant et « D'une rive à l'autre », « Contes à Sainte Catherine ...) ;
- des séances d'informations sur différents thèmes d'actualités (la consommations intelligente, la politique, la violence,...) et enfin, l'utilisation au sein des quartiers des différentes infrastructures sportives ;
- partenariat avec les différents services disponibles sur l'entité hutoise. Ainsi, de nombreuses collaborations se développent : un kiné pour une initiation au yoga et atelier bien-être avec un coaching améliorant l'estime de soi ;
- développement des collaborations et partenariats avec l'ASBL Dora Dorës - accueil des primo arrivants - amélioration du vivre ensemble → apprendre à se connaître afin de lutter contre la peur de l'autre ;
- organisation d'activités non plus par quartier mais à thèmes afin d'élargir notre public cible → nos ateliers sont ouverts à tous afin de favoriser la mixité social.

La nouvelle façon de travailler vise à renforcer la mixité sociale et l'ouverture des quartiers vers l'extérieur. L'objectif étant de devenir accessible à un public en difficulté mais pour lequel demander de l'aide reste un tabou.



Ainsi la difficulté de motiver la participation des citoyens diminuent et nous ouvre de nouvelles perspectives pour les années à venir. Les 10 % (voir plus) des habitants des quartiers dits « à risque » qui fréquentent le SCP sont augmentés grâce à l'ouverture sur l'ensemble du territoire communal.

Personne de contact : Fonctionnaire de Prévention/Struvay Philippe

Objectif stratégique 2

Agir sur les circonstances et l'environnement criminogènes

Pour quatre des cinq quartiers déterminés « à risque » dans le DLS, nous disposons d'une maison de quartier permettant un point de contact avec les habitants et pour trois de ceux-ci, d'infrastructures sportives au sein même du quartier. Ces lieux permettent les échanges mais sont parfois aussi source de conflits souvent apaisés grâce à la présence des éducateurs et animateurs.

Remarques : pour trois quartiers « dits à risque »: Fraisiers et Floricots → deux comités de quartier se sont créés et se gèrent en toute autonomie (Fraisiers/Floricots). Le quartier de Statte disposait déjà d'un comité de quartier qui depuis 2015 s'est redynamisé . Une convention signée avec l'administration communale permet une collaboration pleine et entière → mise en autonomie via le PSSP :

1. le comité des Floricots a organisé avec le soutien du PSSP :

- la fête de quartier en 2016, brocante, spectacles diverses animations au sein du quartier ;
- mise en place d'un atelier bricolage dirigé par une habitante du quartier ;
- demande d'agrandissement de la maison de quartier avec l'aval et la prise en charge financière du propriétaire « Meuse Condroz Logement »
- gestion des activités telle que Halloween avec une première participation des habitants de l'ensemble du quartier de Tihange et plus seulement des zones déterminées « à risque ».

2. le comité des Fraisiers a organisé avec le soutien du PSSP :



- *la chasse aux œufs 2016 ;*
- *la fête des voisins - mise à disposition logistique de notre service :*
- *Halloween, Saint-Nicolas, ...*

3. *le comité de Statte a organisé avec le soutien du PSSP :*

- *la fête de quartier sur le thème du « Réveil du Géant » en collaboration avec le CCAH ;*
- *participation citoyenne à la commission locale pour la rénovation urbaine.*

Les lieux de regroupements sont connus et généralement associés aux éducateurs référent. La confiance s'est instaurée, découlant sur des suivis individuels (voir chiffres DLS), à savoir pour 10 % de la population fréquentant ces lieux. En fonction des situations, les suivis individuels sont gérés essentiellement par l'assistante sociale en collaboration avec l'éducateur référent.

L'état d'entretien des espaces de vie est également un élément ayant un effet important sur le sentiment d'insécurité. Plus le quartier est sale, plus la population se sentira en insécurité - Chaque année, au moins une activité collective de lutte contre les nuisances liées à l'environnement est proposée dans chaque quartier - Soit un nettoyage en associant des habitants - soit une campagne de plus grande envergure telle que la sensibilisation au tri des déchets en collaboration avec Intradel et le service environnement de la Ville de Huy. **La participation de 10 % des citoyens du quartier est toujours assurée.**

Exemple : action de sensibilisation au tri des déchets dans le cadre du projet « Réveil du géant » sur le quartier de Statte.

Remarque: participation à la journée « Bewapp » - 25 mars 2017.

Personne de contact : FDP - coordinateur des éducateurs

Objectif stratégique 3

Dissuader les auteurs potentiels d'infraction :

1. Sensibilisation des auteurs potentiels de nuisances via des campagnes de prévention - **exemple** - Sensibilisation des tenanciers de chalets au respect de la loi sur la

vente d'alcool aux mineurs lors des « Plaisirs d'hiver » (en 2015) - Campagne de prévention quant aux comportements à risque, dans tous les établissements scolaires secondaires, préalablement à la Saint Nicolas des Étudiants. Chaque année, les commerces de proximité sont sensibilisés au respect de la loi concernant la vente d'alcool aux mineurs.

Nous avons également quelques campagnes particulières qui ne sont pas reprises sur le PSSP auxquelles le SCP est associé et qui visent également les auteurs potentiels d'infractions

--> par exemple : action de sensibilisation au stationnement gênant - encombrer les trottoirs, les places pour personnes handicapées - les actions de sensibilisation environnement liées aux mégots et à la pollution qui en résulte - ces actions relèvent des SAC mais peuvent aussi avoir un impact sur les nuisances sociales justifiant une association avec les membres du PSSP - interventions transversales.

2. Participation des auteurs potentiels aux activités socio-culturelles proposées dans les quartiers et en dehors à raison de deux fois par mois : lors de ces activités, les auteurs et les victimes (potentiels) sont en contact. Il est courant que les rôles s'inversent, victimes deviennent auteurs et réciproquement. Ce n'est que via les suivis individuels que les éducateurs peuvent observer la position la plus récurrente de chacun.

NB -> depuis 2016, la distinction éducateurs / animateurs, nous a permis de multiplier et diversifier les activités proposées. Ainsi, là où nous avons tendance à orienter nos missions vers le jeune public, nous offrons désormais un panel d'activités permettant d'entrer en contact avec les adultes et les seniors → entraînant une meilleure prévention du sentiment d'insécurité et de la subjectivité qui en découle.

3. Assurer une présence dissuasive est également un enjeu important
 - Ainsi, les Gardiens de la Paix assurent une présence dissuasive dans le cadre de leurs rondes préventives à

raison de 90h minimum par semaine sur l'ensemble des lieux à risque (arrêts de bus - sorties d'écoles - parkings - manifestations - ...) ;

- Les travailleurs sociaux assurent quant à eux une présence plus ponctuelle (en dehors des permanences de quartiers) - par exemple :

- Le plan grand froid et canicule ;
- les jours blancs ;
- la Saint Nicolas des Étudiants ;

→ Et bien entendu en cas d'épidémie de nuisances particulière.

Exemple: le racket, la consommation d'alcool/produits stupéfiants dans les lieux publics, etc...

Personne de contact : FDP - coordinateur des éducateurs

Objectif stratégique 4

Promouvoir une approche intégrée et intégrale

- collaboration avec les services de police afin d'établir la cartographie des lieux à risque de nuisances. Mise en concordance plages horaires à risque / lieux à risque.
- relais assuré, tant au niveau des éducateurs (demandes au sein de leur quartier) que des fiches de constatations des GDP, avec les différents services communaux concernés
→ 100 % des demandes sont transférées aux services adéquats → **Depuis juin 2016, chaque équipe dispose d'un GSM de service permettant un contact direct en cas d'urgence. Quant à la procédure en cas d'observation constatée et qualifiée non urgente, un mail est envoyé au service concerné par le coordinateur. Nous avons formalisé cette procédure et automatisé l'envoi par le service interpellé d'un accusé de réception qui dès lors, permet aux GDP de s'assurer de la prise en considération de l'information. En effet, au cours de leurs rondes, ils sont régulièrement amené à constater et relayer des problèmes liés à leur pôle d'action, assurant un suivi direct avec le service concerné. Ainsi lorsque les GDP sont interpellés, ils disposent des informations nécessaires pouvant être transmises à la population. Les services régulièrement sollicités sont:**

- Service environnement ;

- Service Travaux / voiries ;
- Services de Police → circulation, proximité, administrative (agents constatateurs) et intervention ;
- Service Huy Clos.

- concertations régulières entre les différents partenaires : le SCP est connu et reconnu au sein de la commune, ces partenaires sont nombreux et leurs rencontres liées à la réalisation des projets aussi. Nous nous étions accordés sur une à deux rencontres par an, nous pouvons en justifier beaucoup plus via les projets.

Exemples : « Balade gourmande » → vise à assurer la rencontre entre les différents bénéficiaires et surtout la présentation des différents services sociaux sur l'ensemble du territoire communal - « Je connais mon voisin » → l'ensemble des services sociaux participe à ce projet (CPAS, PCS, CCH, Maison médicale « Cap Santé », Dora Dorès, les deux maisons des jeunes, les Territoires de la Mémoire, la Croix Rouge, les HP,...)

NB : depuis le début du nouveau plan 2014/2017, tous les projets sont réalisés avec au minimum un partenaire.

3. Une analyse SWOT détaillée en mettant l'accent sur l'actualisation du SWOT

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - stabilité de l'équipe ; - adaptabilité de l'équipe ; - mise à disposition d'un local dans la plupart des quartiers ; - nombreux partenaires ; - pluridisciplinarité des formations et de compétences des membres de l'équipes ; - capacité d'analyse et de prise de décision ; - grande liberté au niveau des 	<ul style="list-style-type: none"> - le mauvais état des finances communales entraîne un non remplacement des départs volontaires d'où un risque grandissant de ne plus pouvoir assumer l'entièreté des missions ; - toujours la difficulté de quantifier le travail social réalisé ; - le manque de fiabilité du public avec lequel nous travaillons ; - la différence entre la



<p>projets tant que ceux-ci correspondent aux objectifs définis par le PSSP ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - partenariat effectif avec le CPAS et la Police. 	<p>volonté politique et la réalité du terrain ;</p>
<p>Chances/Possibilités</p>	<p>Menaces</p>
<ul style="list-style-type: none"> - le nouveau cycle 2014/2017 assurant la pérennité du travail à long terme ; - la réalisation du DLS qui nous permet d'avoir une vision d'ensemble de notre commune ; - appel à projets extérieurs qui permettent de financer certains projets (cela dit de moins en moins nombreux) ; - de plus en plus de collaboration financière avec les différents partenaires. - la cohabitation avec d'autres dispositifs permet de réaliser des projets aux objectifs plus nombreux et diversifiés. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les départs volontaires ; - le manque d'implication des autorités communales dans la compréhension des objectifs du PSSP ; - la non-indexation du subside et les difficultés financières des communes, entraînant de toujours devoir se débrouiller avec moins. - le manque de reconnaissance du travail effectué.



- i. A quelles Faiblesses (W) et Menaces (T) souhaitez-vous vous attaquer ?

(Veuillez indiquer celles-ci + discutez-en l'approche éventuelle.)

Faiblesses :
Quantifier le travail social reste une tâche ardue. Nous essayons d'obtenir la création d'un programme informatique permettant différents encodages et croisement de données. Toutefois, les moyens financiers nécessaires à ce genre de programme sont élevés et passent au second plan. NB : la vétusté de la flotte informatique entraîne également certaines difficultés. Une proposition de renouvellement de celle-ci a été faite par le service informatique mais sur le budget Prévention impliquant alors un réduction des moyens financiers pour le travail de terrain.
Menaces :
La précarité a changé et les demandes d'aides changent aussi ! Les modifications apportées dans la manière de travailler sont une belle avancée. Toutefois, il est parfois difficile pour le personnel de changer ses habitudes de travail. La menace serait de ne pas prendre en considération les changements de notre société. En effet, les citoyens s'isolent de plus en plus et pourtant, l'avenir repose sur une solidarité et une cohésion plus importantes des moyens.

- ii. Quelles possibilités (O) souhaitez-vous exploiter ?

(Veuillez indiquer celles-ci + discutez-en l'approche éventuelle.)

Possibilités :
A l'heure actuelle, nous combinons depuis 24 ans différents dispositifs pour assurer un travail complet et diversifié. Nous souhaitons encore accentuer cette collaboration en vue de réaliser des projets associant les objectifs des deux dispositifs afin de créer une cohésion entre la prévention liée à la sécurité et la prévention liée à la précarité.



4. Défis pour l'année suivante (ou les années à venir)

(Quelles sont les perspectives/défis pour le service de prévention dans l'approche du phénomène concerné ?)

Le travail de quartier a changé, la précarité touche beaucoup plus de personnes et surtout des personnes actives pour qui demander de l'aide n'est pas évident. Nous devons absolument devenir des acteurs disponibles pour l'ensemble de la population.

Depuis 2016, notre nouvelle méthode de travail permet de toucher une plus grande partie des citoyens hutois, assurant une mixité sociale importante. Tous les projets visent à renforcer la connaissance de l'autre, la prise en considération des problématiques rencontrés par chacun et la solidarité.

5. Quels sont les besoins et attentes vis-à-vis du SLIV en ce qui concerne (l'approche de) ce phénomène ?

(Plans d'action, approche par recherche documentaire, méthodes, sondages, moments d'étude, conclusion de partenariats, campagnes spécifiques, fourniture de chiffres et autres données,...)

Plus de communication, plus de visites de terrain.



1.1.2. Phénomène 3 - Le Cambriolage

1. Diagnostic du phénomène.

[Description du (pourquoi de ce) phénomène.

Description du phénomène par la parole et par l'image, avec une référence aux principales données actualisées objectives et subjectives.

Cf. l'introduction à chaque phénomène du PSSP, mais de manière plus approfondie.]

La volonté communale est de diminuer le nombre de vols qualifiés dans les bâtiments (au sens large) pour améliorer le sentiment de sécurité et la qualité de vie.

Les bâtiments concernés sont les immeubles au sens large : habitations particulières, établissements commerciaux, établissements publics, bureaux, écoles, ...

DLS analyse - N.Renard analyste stratégique Zone de Police Huy

DLS comparatif - 2006/2016 :

Vols qualifiés dans bâtiments au sens large :

Définition :

Sont visés les faits de vols qualifiés avec circonstances aggravantes commis dans les immeubles au sens large du terme, c'est à dire y compris les habitations particulières, les établissements commerciaux, les établissements publics, les bureaux, les écoles, ...

la zone de police s'accordera particulièrement à :

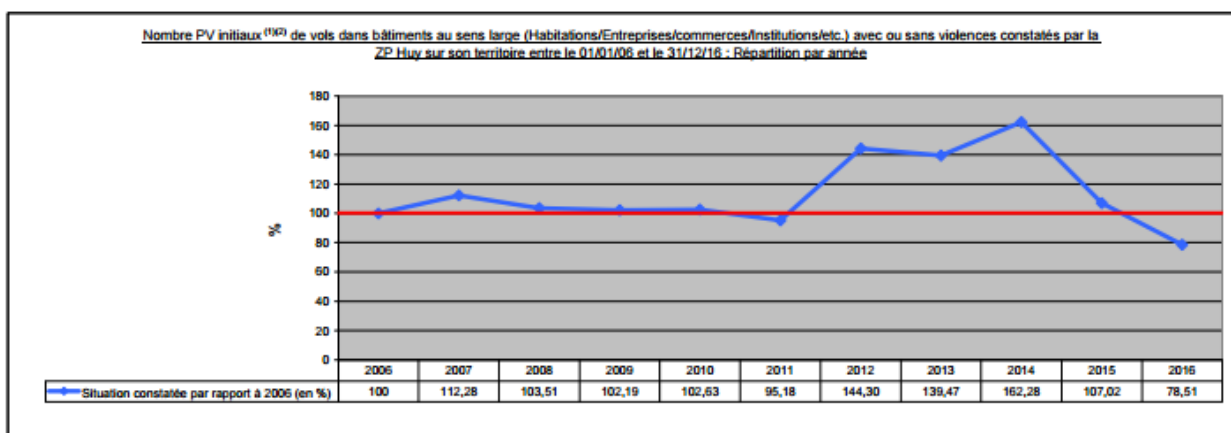
- améliorer la qualité du constat et des procès-verbaux en vue d'augmenter le taux d'élucidation et de diffuser les informations adéquates pour le niveau fédéral (groupes d'auteurs itinérants) ;
- renforcer la solidarité entre les habitants des quartiers mais aussi proposer la surveillance des immeubles inoccupés ;



- favoriser les mesures de techno-prévention ;
- augmenter la présence préventive sur le terrain ;
- limiter les conséquences néfastes pour les victimes en leur proposant un accompagnement sur le plan psychologique.

En bref :

- diminution de 26,6 % par rapport à 2015. Après une augmentation des vols dans les bâtiments au sens large depuis 2012, nous constatons une nette diminution de ces faits depuis 2015.
- dans les années antérieures où des pics avaient été décelés, nous avons été victimes à la fois de faits perpétrés par une criminalité itinérante et par des auteurs agissant de manière isolée.
- Il n'y a pas de différence significative constatée entre les jours de la semaine, à l'exception du dimanche où il y a statistiquement moins de faits constatés.
- Les tranches horaires les plus concernées sont les tranches entre 1h et 4h59.
- 24,02 % des faits constatés en 2016 sont des tentatives contre 27,87 % en 2015.



Nombre PV initiaux ⁽¹⁾⁽²⁾ de vols dans bâtiments au sens large (Habitations/Entreprises/commerces/Institutions) avec ou sans violences constatés par la ZP Huy sur son territoire entre le 01/01/06 et le 31/12/16 : Répartition par nature et par année

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Total
Vol dans habitation, avec violences ou menaces, avec comme circonstance aggravante fausses clefs	2											2
Vol dans habitation, avec violences ou menaces, avec comme circonstance aggravante l'effraction	1	1	6									8
Vol dans habitation, avec violences ou menaces, avec comme circonstance aggravante l'effraction, au cours duquel des armes ont été montrées ou utilisées					1							1
Vol dans habitation, avec violences ou menaces, avec comme circonstance aggravante l'escalade					3							3
Vol dans habitation, avec violences ou menaces, avec comme circonstance aggravante l'escalade, au cours duquel des armes ont été montrées ou utilisées				1								1
Vol dans habitation, avec violences ou menaces, avec comme circonstances aggravantes effraction et/ou escalade et/ou fausses clefs							1	3	1	1	1	7
Vol dans habitation, avec violences ou menaces, avec comme circonstances aggravantes effraction et/ou escalade et/ou fausses clefs, au cours duquel des armes ont été montrées ou utilisées					1				2			5
Vol dans habitation, sans violences ni menaces, avec comme circonstance aggravante fausses clefs	3	16	7	10	4	6						46
Vol dans habitation, sans violences ni menaces, avec comme circonstance aggravante l'effraction	129	172	123	107	89	86	8					714
Vol dans habitation, sans violences ni menaces, avec comme circonstance aggravante l'effraction (old)							55	11	14	5	3	88
Vol dans habitation, sans violences ni menaces, avec comme circonstance aggravante l'escalade	3	2	8	3	4	4						24
Vol dans habitation, sans violences ni menaces, avec comme circonstances aggravantes effraction et/ou escalade et/ou fausses clefs	2	4	7	9	7	12	109	130	171	112	85	648
Vol, avec violences ou menaces, avec circonstances aggravantes autres qu'effraction escalade ou fausses clefs, au cours duquel aucune arme n'a été montrée ou utilisée										1		1
Vol, avec violences ou menaces, avec circonstances aggravantes autres qu'effraction escalade ou fausses clefs, au cours duquel des armes ont été montrées ou utilisées						1						1
Vol, avec violences ou menaces, avec comme circonstances aggravantes effraction et/ou escalade et/ou fausses clefs, au cours duquel aucune arme n'a été montrée ou utilisée						1					1	2
Vol, avec violences ou menaces, avec comme circonstances aggravantes effraction et/ou escalade et/ou fausses clefs, au cours duquel des armes ont été montrées ou utilisées								2				2
Vol, sans violences ni menaces, avec circonstances aggravantes (old)	78	45	40	28	1							192
Vol, sans violences ni menaces, sans circonstances aggravantes (Vol simple)			10	14	18	19	18	8	11	19	16	133
Vol, sans violences ou menaces, avec circonstances aggravantes autres qu'effraction, escalade ou fausses clefs	2	2	3	5	11	6	4	8	4	6	1	52
Vol, sans violences ou menaces, avec comme circonstances aggravantes effraction et/ou escalade et/ou fausses clefs	8	14	32	56	95	82	134	156	166	100	70	913
Vol, sans violences ou menaces, avec comme circonstances aggravantes effraction et/ou escalade et/ou fausses clefs, au cours duquel aucune arme n'a été montrée ou utilisée									1			1
Total	228	256	236	233	234	217	329	318	370	244	179	2844

Pourcentage par rapport à l'année précédente **12,28%** **-7,81%** **-1,27%** **0,43%** **-7,26%** **51,81%** **-3,34%** **16,4%** **-34,05%** **-26,6%**
 Situation constatée par rapport à 2006 (en %) **100** **112,28** **103,51** **102,19** **102,63** **95,18** **144,30** **139,47** **162,28** **107,02** **78,51**

Source : Données ISLP - ZP HUY / Fait judiciaire non roulage 2006 à 2016 Extraction 18/01/17

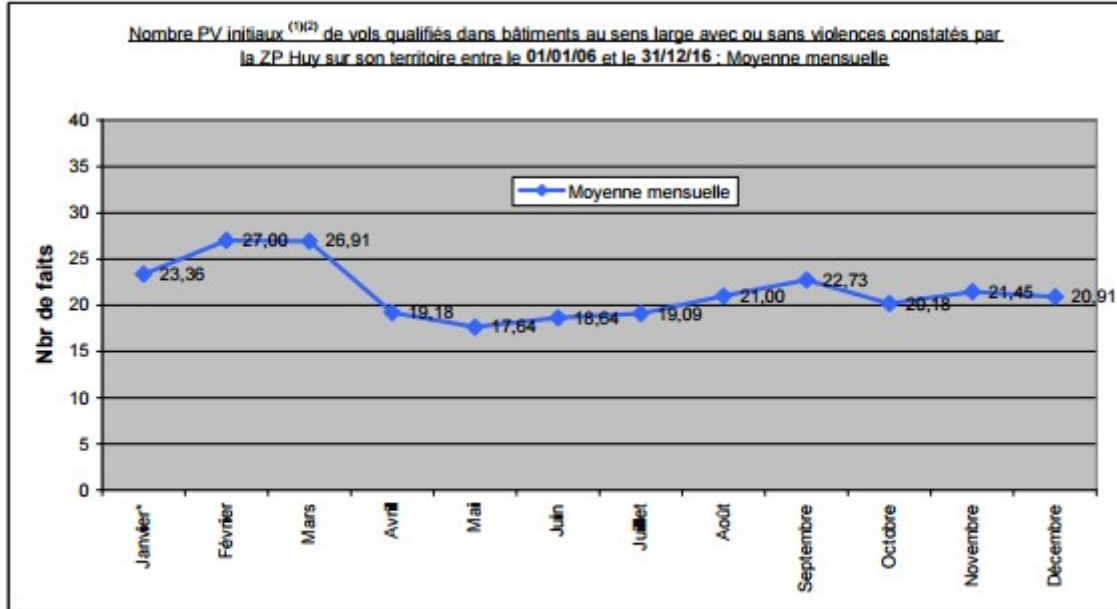
(1) Statut = envoyé ou traitement en cours

(2) Tentatives ou accomplis

Nombre PV initiaux ⁽¹⁾⁽²⁾ de vols qualifiés dans bâtiments au sens large (Habitations/Entreprises/commerces/Institutions/etc.) avec ou sans violences constatés par la ZP Huy sur son territoire entre le 01/01/06 et le 31/12/16 : Répartition par année et par mois

Mois	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Total	%
Janvier	10	23	36	24	20	22	24	37	26	18	17	257	9,04%
Février	16	28	25	30	24	25	17	64	23	21	23	296	10,41%
Mars	33	26	21	21	22	29	25	38	37	34	11	297	10,44%
Avril	10	14	15	24	19	15	26	26	30	22	9	210	7,38%
Mai	12	27	14	19	14	11	24	15	19	19	22	196	6,89%
Juin	11	20	24	16	23	13	37	15	22	15	11	207	7,28%
Juillet	16	21	18	17	20	15	24	18	28	21	12	210	7,38%
Août	18	15	7	11	24	15	35	23	45	22	17	232	8,16%
Septembre	29	22	27	14	13	14	34	22	29	28	19	251	8,83%
Octobre	18	22	18	22	15	17	22	18	33	28	10	223	7,84%
Novembre	29	19	15	14	22	24	33	10	52	7	11	236	8,30%
Décembre	26	19	16	21	18	17	28	32	26	9	17	229	8,05%
Total	228	256	236	233	234	217	329	318	370	244	179	2844	100%

= Différence significative à un taux de $\alpha = 0,05$



Source : Données ISLP - ZP HUY / Fait judiciaire non roulage 2006 à 2016 Extraiton 18/01/17

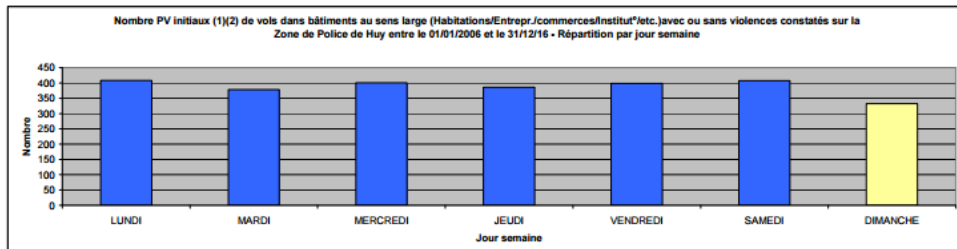
(1) Statut = envoyé ou traitement en cours

(2) Tentatives ou accomplis

Nombre PV initiaux ⁽¹⁾⁽²⁾ de vols dans bâtiments au sens large (Habitations/Entreprises/commerces/Institutions/etc.) avec ou sans violences constatés par la ZP Huy sur son territoire entre le 01/01/06 et le 31/12/16 - Répartition par jour semaine et par tranche horaire

	00h-0h59	1h-1h59	2h-2h59	3h-3h59	4h-4h59	5h-5h59	6h-6h59	7h-7h59	8h-8h59	9h-9h59	10h-10h59	11h-11h59	12h-12h59	13h-13h59	14h-14h59	15h-15h59	16h-16h59	17h-17h59	18h-18h59	19h-19h59	20h-20h59	21h-21h59	22h-22h59	23h-23h59	TOTAL
LUNDI	15,52	21,86	18,97	22,09	21,34	17,97	15,98	16,64	25,09	19,81	15,57	17,89	13,81	13,35	13,25	15,91	16,29	17,45	17,88	15,10	12,92	17,43	14,35	12,17	409
MARDI	17,72	34,37	22,96	23,00	18,86	15,43	12,39	14,37	17,05	15,61	18,03	16,44	12,63	13,63	13,90	15,76	13,54	14,35	13,57	16,44	10,74	10,16	12,30	15,83	379
MERCREDI	18,79	24,80	22,67	20,65	18,96	13,85	14,11	13,47	16,13	17,72	15,84	19,89	16,83	13,10	16,39	13,24	18,23	15,14	18,28	13,15	12,44	15,79	13,99	17,08	461
JEUDI	17,14	17,88	24,92	17,76	15,76	13,53	15,90	19,50	16,69	17,75	15,52	19,43	12,54	16,40	10,97	14,36	15,24	15,88	16,81	15,29	16,04	14,80	13,26	12,79	386
VENDREDI	15,92	21,86	26,12	22,37	22,47	17,13	14,80	14,80	12,05	15,82	14,20	13,13	14,51	9,85	12,51	10,21	13,14	15,33	17,12	19,81	20,97	17,29	18,89	18,29	398
SAMEDI	17,37	15,24	24,59	22,81	21,68	19,90	14,17	11,84	14,24	13,05	16,93	12,74	9,59	13,21	14,10	15,45	16,64	20,68	17,19	19,45	20,17	14,97	16,87	24,29	407
DIMANCHE	16,09	21,68	19,77	22,57	15,61	17,74	13,68	10,70	9,68	10,39	11,58	9,20	12,11	11,97	10,98	12,53	11,18	15,53	13,57	13,15	13,05	16,11	11,06	12,79	333
TOTAL	118,65	147,71	159,90	151,55	134,64	115,56	100,82	101,34	110,89	110,15	107,7	108,70	91,92	91,51	92,10	97,46	104,27	114,65	114,4	112,4	106,3	106,55	106,7	113,2	2713

Nbr d'observations valides : 2713 sur 2844



Sources : Données ISLP - ZP HUY / Fait judiciaire non roulage 2006 à 2016 Extraiton 18/01/16



PSSP 2015/2016

La collaboration des services de police et du PSSP vise notamment :

- assurer la transmission rapide d'une information complète au conseiller en prévention vol ;*
- favoriser les mesures de prévention vols ;*
- augmenter la présence préventive (policiers/Gardien de la Paix).*

Historique :

Historiquement, le conseiller en prévention vols a toujours fait partie des services de police, associé au service des gardiens de la paix via son coordinateur pour toutes les actions.

Malheureusement, le conseiller prévention vols a été admis à la pension fin 2012 et remplacé en 2013 par un autre inspecteur principal ayant lui-même suivi la formation de CPV. Ce dernier a toutefois décidé de prendre sa pré-pension, nous privant définitivement d'un conseiller formé.

Ce n'est que durant l'année 2014 qu'un accord de principe entre l'administration communale, le PSSP et la zone de police a pu être dégagé sur la désignation de deux conseillers prévention vols, un Inspecteur Principal et un employé communal du PSSP, le Coordinateur des Gardiens de la Paix.

Ces deux agents ont suivi et réussi la formation de CPV début septembre 2014, entraînant l'impossibilité de remplir l'ensemble des objectifs fixés dans le PSSP. Toutefois, les Gardiens de la paix ont été largement sollicités afin d'assurer la prévention des phénomènes cambriolages et vols de et dans véhicules.

Pour 2015, forts de nos deux conseillers prévention vols, nous espérons redynamiser la technoprévention. Nous pouvons dire que la réalité est toute autre. Tout le travail abattu par le CPV/coordonateur GDP nous permet d'assurer le minimum dans les objectifs à atteindre.



Pour l'année 2016, nous ne pouvons que constater les difficultés pour la technoprévention, reposant sur de nombreuses discussions pour trouver une solution face à la réorientation des missions police due essentiellement aux attentats et à la prise en considération du radicalisme. Nous espérons que 2017 verra ces « pourparler » aboutir afin de restaurer la sérénité liée à ces missions et ce, grâce à l'arrivée d'un nouveau Commissaire CZ.

2. synthèse des activités de l'année en question, réalisée par objectif stratégique. Indiquer par objectif stratégique la personne de contact (email, téléphone,...).

(Il convient d'indiquer ici ce qui a été réalisé au cours de l'année en question, avec mention des principaux chiffres pertinents.

L'accent doit se trouver sur les évolutions, les tendances et/ou les actions nouvelles/renouvelées.)

Objectif stratégique 1

Agir sur les circonstances et l'environnement criminogènes

- l'absence de Conseiller (en attente de formation) n'a pas permis de réaliser des campagnes d'informations concernant les différentes mesures organisationnelles, financières et techniques. Toutefois, toute demande a fait l'objet d'une réponse tant au niveau des services de police que de l'administration communale.
- une page d'information « Facebook » est activée et alimentée par le conseiller prévention vols/police → « Conseiller Prévention Vols Huy »
- le « HuyMag », magazine d'information communal distribué en « toute-boîte » est utilisé comme support aux actions menées par le Service Communal de Prévention, y compris la technoprévention.
- les diagnostics n'ont pu être réalisés avant septembre 2014 en raison de l'absence de CPV.
- en 2014, deux campagnes collectives ont été réalisées :
 - « 1jourssans.be »



→ action de prévention tous vols confondus : les 5 et 6 décembre 2014 dans le cadre des festivités de Noël.

- en 2015, le conseiller prévention vols/coordinateur des GDP a réalisé 4 diagnostics sur demande de particuliers dont deux commerces.

→ une action de sensibilisation aux vols dans habitations a été réalisée sur le parking du centre commercial de Ben Ahin à la période des fêtes de fin d'année.

→ une action de sensibilisation tous vols confondus a été réalisée aux abords de la Grand'Place dans le cadre des festivités des « Plaisirs d'hiver ».

- En 2016, 8 diagnostics de sécurité ont été réalisés par le conseiller en prévention vols/coordinateur des GDP dont un au sein même de l'administration communale.

Etant donné l'inexistence de retour du conseiller prévention vols/police, nous ne pouvons que rapporter nos chiffres. Tous ces diagnostics sont le résultat du bouche à oreille mais surtout via l'information donnée par les gardiens de la paix lors de leurs rondes préventives.

Personne de contact :CPV

Objectif stratégique 2

Dissuader les auteurs potentiels d'infraction

En fonction des chiffres « police », le coordinateur GDP organise les rondes préventives des GDP. Ceux-ci sillonnent les lieux dits « à risque », suivant différentes plages horaires. Il est bien évident que les quartiers périphériques sont moins concernés. Toutefois, en fonction de l'actualité et des chiffres, les rondes préventives peuvent y être organisées.

Personne de contact :CPV

Objectif stratégique 3

Diminuer les effets négatifs liés à la victimisation :

En 2014, les autorités communales, en collaboration avec la zone de police ont désigné deux candidats conseillers en prévention vols. Ceux-ci ont suivi la formation de 90h dispensée par l'école de police de Seraing.

A l'issue de la formation, nos CPV sont aptes à :

- justifier la philosophie de la techno prévention ;
- expliquer les types de mesures de sécurisation ;
- donner des informations sur les différents projets de techno prévention ;
- adopter la déontologie spécifique au Conseiller en techno prévention ;
- décrire et exposer les différentes notions et dispositions légales en la matière ;
- définir un risque et d'évaluer un risque;
- décrire et expliquer les différentes mesures de sécurisation environnementale, organisationnelle et mécanique et pouvoir les conseiller au citoyen;
- décrire les composantes d'un système d'alarme et les différents types de détection ;
- donner des informations au citoyen sur la législation en matière de systèmes d'alarme;
- donner au citoyen des informations sur les agréments en prévention vol - assurances;
- aborder et résoudre les phénomènes par le biais de projet et en formation fonctionnelle
- proposer (conseiller) un plan/diagnostic de sécurisation en fonction de l'analyse réalisée pour tous types de bâtiments.

Les deux conseillers désignés sont, le coordinateur des Gardiens de la Paix et un Inspecteur principal de la Zone de police. Cette dualité repose sur une volonté de complémentarité et de cohésion, où chacun, en plus de sa formation commune, dispose de compétences propres à l'autre fonction qu'il occupe.

- le Coordinateur des Gardiens de la paix implique les GDP dans l'ensemble des actions et campagnes menées pour la techno-prévention créant une motivation supplémentaire dans le chef de chacun. En outre, il est connu et reconnu en tant que tel par l'ensemble des acteurs susceptibles d'être concernés - les commerçants, les particuliers du Centre Ville, les directions d'écoles, ... le bouche à oreille fonctionne très bien puisque chaque diagnostic

repose sur une demande et non suite à une infraction constatée par les services de Police

- L'Inspecteur principal a un accès direct aux PV et informations en matière de tentatives de cambriolage et cambriolages avérés. Toutefois, aucune communication ne filtre. Nous ne pouvons avoir accès aux chiffres que par l'intermédiaire de l'analyste criminelle. Cette situation a largement été évoquée par le fonctionnaire de prévention et fait l'objet d'une analyse avec le nouveau chef de corps afin que toutes les missions puissent être assurées.

Remarque : Au départ, les missions technoprévention ont été réparties de manière officielle entre les services de police et le PSSP :

- la ZP de Huy : recontact des victimes - diagnostic suite à un cambriolage ou tentatives faisant l'objet d'un PV.
- le PSSP : campagnes et actions de terrain - diagnostics à la demande.

Personne de contact :CPV

Objectif stratégique 4

Promouvoir une approche intégrée et intégrale :

- initialement, des réunions étaient prévues mensuellement entre les deux CPV et ponctuellement avec l'évaluatrice interne. Toutefois force est de constater que l'implication du CPV police s'est limitée à une information minimum via les réseaux sociaux sans aucun retour vers le PSSP. Fin 2016, et suite à la réorganisation des missions police due à la menace terroriste, les services de police ont supprimé son intervention en tant que CPV via une information officieuse du fonctionnaire de prévention. Différents contacts avec le Nouveau Chef de Corps nous laissent espérer la désignation prochaine d'un nouveau CPV. Toutefois, celui-ci devra suivre à son tour la formation, ce qui génère une perte de temps considérable dans la réalisation des différentes missions fixées par le PSSP.
En attendant, un accord de principe prévoit l'envoi de courrier de recontact suite à un PV pour cambriolage ou



tentative de cambriolage via le secrétariat police → 3 en 2016.

→ Soulignons que chaque personne victime d'un cambriolage ou tentative de cambriolage a été informée de l'existence de CPV et de leurs coordonnées.

- afin de créer des actions « tape à l'œil » ou du moins qui suscitent la curiosité et donc le questionnement, des partenariats privés sont nécessaires - exemple :

→ le chocolatier « Galler » a participé à notre action dans le cadre des festivités de Noël.

→ CarGlass - dans le cadre de l'action Gravure de véhicules.

Personne de contact : CPV/coordonateur des gardiens de la paix

3. Une analyse SWOT détaillée en mettant l'accent sur l'actualisation du SWOT

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - priorité du Plan Zonal de sécurité 2014/2017 de la Zone de police de Huy ; - qualité de la formation suivie ; - implication renforcée des GDP ; - connaissance et reconnaissance du conseiller prévention vols/coordonateur des GDP. - satisfaction générale par rapport à l'accessibilité et la disponibilité du CPV/coordonateur GDP. - visibilité renforcée par la localisation géographique du 	<ul style="list-style-type: none"> - la complémentarité police / prévention tant souhaitée n'a aucune existence ! Aucun retour de la part du CPV/Police. - volonté de renforcer la solidarité entre les habitants des quartiers sauf pour les quartiers résidentiels ; - manque de motivation des habitants des quartiers à participer à des séances de techno prévention collectives ; - la crise économique réduit la participation de partenaires privés.

nouveau conseiller prévention vol.	- suppression de la prime
Chances/Possibilités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - diminution du nombre des cambriolages et tentatives de cambriolages avec un bémol toutefois, la manière d'encoder ceux-ci a été revue au sein des services de police créant de nouvelles catégories de vols. - La motivation du CPV/GDP et l'investissement dynamique des GDP - privilégier les contacts avec la police de proximité et multiplier les patrouilles préventives. - réorganiser les rondes des GDP en fonction de constats journaliers et ce, via une information de premier ordre puisque un des CPV est à la source de l'info et l'autre, organise le travail des GDP ; - renforcement de la concertation au niveau du plan zonal de sécurité de la zone de Huy. 	<ul style="list-style-type: none"> - inexistence de retour du CPV/Police entraînant l'impossibilité d'atteindre les objectifs fixés par le PSSP. - en matière de cambriolage, nous ne sommes pas à l'abri d'une hausse brutale du nombre de faits, il suffit d'une vague de méfaits commis par une bande organisée ; - diminution ou arrêt des subsides ; - volonté de favoriser le répressif par rapport au préventif.



- i. A quelles Faiblesses (W) et Menaces (T) souhaitez-vous vous attaquer ?

(Veuillez indiquer celles-ci + discutez-en l'approche éventuelle.)

Faiblesses
<p>Les perspectives du plan 2014/2017, visaient à mettre le PSSP sur un pied d'égalité avec la zone de Police. Nous souhaitions mener Les missions en cohésion et en complémentarité intégrant les Gardiens de la Paix en tant que véritables acteurs et non plus simple « main d'œuvre ». Toutefois, cette dualité prévention/police a rendu les phénomènes liés aux vols vulnérables dus à une absence totale de collaboration.</p> <p>Le CPV/police reste persuadé que la technoprévention est une compétence police et ne nécessite aucun retour, malgré les nombreuses explications de l'évaluatrice interne sur la nature du subside et des missions qui dépendent du PSSP.</p>
Menaces
<p>Le manque d'intérêt pour les missions de techno-prévention de la part des autorités politiques locales et policières entraînant le risque d'une unique volonté répressive en cas d'épidémie en matière de vols.</p> <p>Malgré la motivation du PSSP dans ces missions et le rappel permanent des objectifs à atteindre, les services de police sont restés sourds à nos remarques entraînant une absence totale de justifications possibles quant à la non réalisation des objectifs.</p>

- ii. Quelles possibilités (O) souhaitez-vous exploiter ?

(Veuillez indiquer celles-ci + discutez-en l'approche éventuelle.)

Possibilités
<p>Nous souhaitons qu'un nouveau CPV/Police soit désigné car l'objectif de départ reposant sur l'intérêt d'une dualité police/prévention constitue pour notre PSSP l'objectif de partenariat à atteindre.</p>



Il semblerait à l'avenir que notre souhait puisse être entendu par le nouveau chef de corps.

Nous continuons d'utiliser les différentes possibilités de communications afin de renforcer la visibilité et la publicité de la prévention en matière de vols pour motiver la population à prendre au sérieux la nécessité de réaliser des investissements souvent économiquement faibles. Il est important que cesse les idées reçues tels que « cela n'arrive qu'aux autres ».

4. Défis pour l'année suivante (ou les années à venir)

(Quelles sont les perspectives/défis pour le service de prévention dans l'approche du phénomène concerné ?)

Notre volonté initiale de développer à notre niveau, une base de données statistiques concernant le nombre de cambriolages, le nombre de tentatives, le nombre de recontact découlant de la réalisation d'une visite/diagnostics de terrain et un nouveau recontact afin de connaître l'investissement ou non réalisé par les « victimes » et les « non-victimes », reste d'actualité et encore plus sur base de l'observation d'une diminution des cambriolages et tentatives de cambriolages, sans toutefois en connaître la véritable raison.

5. Quels sont les besoins et attentes vis-à-vis du SLIV en ce qui concerne (l'approche de) ce phénomène ?

(Plans d'action, approche par recherche documentaire, méthodes, sondages, moments d'étude, conclusion de partenariats, campagnes spécifiques, fourniture de chiffres et autres données,...)

Le SLIV ne fournit plus les folders d'information pour les campagnes de prévention, seules les matrices informatiques sont disponibles via internet.

A l'heure où la plupart des communes rencontrent des difficultés financières, faire faire des impressions correctes, qui attirent



le regard des citoyens n'est pas une priorité.

Nous devons dès lors nous limiter dans nos actions et campagnes afin d'une part, de remplir nos missions et d'autre part, de ne pas nous mettre en porte-à-faux avec les demandes d'économies de nos autorités communales.

Nous souhaiterions également que le SLIV intervienne en rappelant les obligations de chaque service en la matière. En effet, là où nous imaginions une dualité efficace entre Police et PSSP, il reste une « hiérarchie imaginée » de la part des services de Police et plus particulièrement du CPV/police par rapport au PSSP.

1.1.2 Phénomène 4 : Nuisances sociales liées à l'usage de drogues

1. Diagnostic du phénomène.

[Description du (pourquoi de ce) phénomène.

Description du phénomène par la parole et par l'image, avec une référence aux principales données actualisées objectives et subjectives.

Cf. l'introduction à chaque phénomène du PSSP, mais de manière plus approfondie.]

DLS comparatif 2014/2015/2016 – N.Renard Analyste Stratégique ZP Huy

Nombre de PV initiaux rédigés en matière de stupéfiants ^(*) par la Police locale de HUY entre 2010 et 2016 - Répartition par nature								
Nature	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Total
Culture de stupéfiants	1	2	3	1	1	1	0	9
Détention illégale de stupéfiants	49	42	55	82	64	52	30	374
Faciliter l'usage de stupéfiants, à titre onéreux ou gratuit, à des mineurs de plus de 15 ans				1				1
Faciliter l'usage de stupéfiants, à titre onéreux ou gratuit, à des personnes majeures			2		1			3
Importation, exportation de stupéfiants sans autorisation	4		4					8
Incitation à l'usage de stupéfiants		2				1	1	4
Réunion ou association en vue du trafic de stupéfiants				1				1
Stupéfiants:	1	1		2	2	1		7
Vente ou présentation à la vente de stupéfiants sans autorisation	17	8	6	17	20	8	10	86
Total	72	55	70	104	88	63	41	493

Sources : Données ISLP ZP HUY - Fait judiciaire non roulage - 2010 à 2016
Extraction du 08/02/17

(*) Infraction la plus grave retenue (cfr.codage)

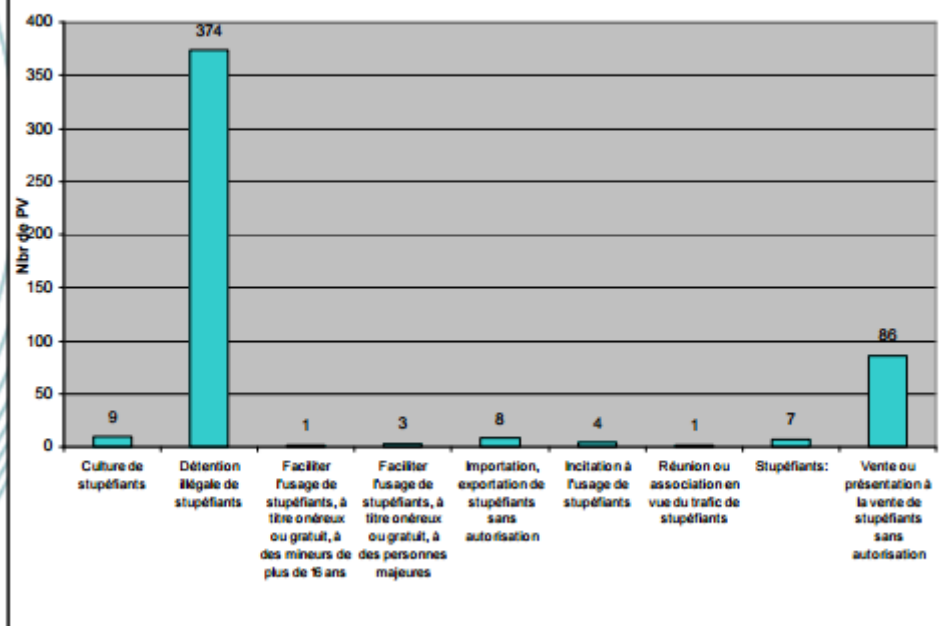
⁽¹⁾ Statut = envoyé ou traitement en cours

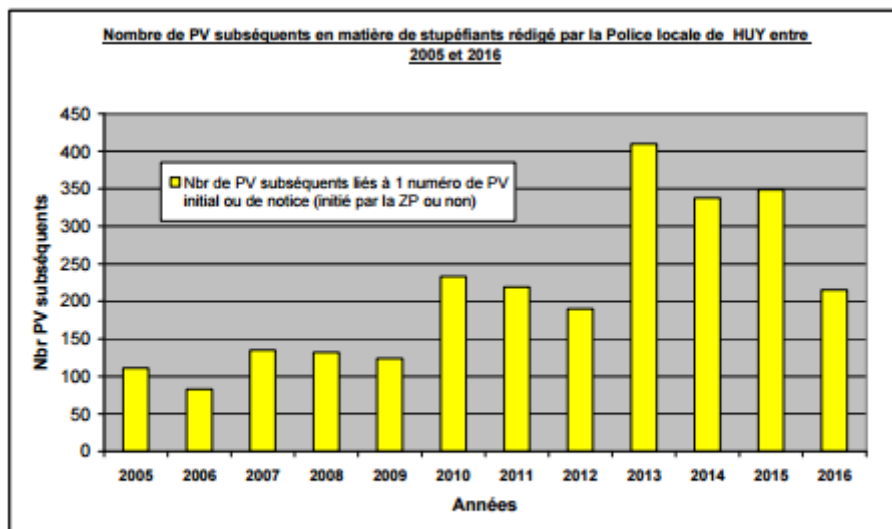
Nombre de PV subséquents en matière de stupéfiants rédigé par la Police locale de HUY entre 2005 et 2016

Année	Nbr de PV subséquents liés à 1 numéro de PV initial ou de notice (initié par la ZP ou non)
2005	111
2006	83
2007	135
2008	132
2009	124
2010	233
2011	219
2012	190
2013	410
2014	338
2015	349
2016	215
Total	2539

Source : Données ISLP ZP HUY - Traitement en liaison avec Références - 2005 à 2016
Extraction du 09/01/17

Nombre de PV initiaux rédigés en matière de stupéfiants (1) par la Police locale de HUY entre 2010 et 2016





Source : Données ISLP ZP HUY - Traitement en liaison avec Références - 2005 à 2016
Extraction du 09/01/17

Nombre de PV initiaux rédigés en matière de stupéfiants ^(*) par la Police locale de HUY entre 2010 et 2016 - Répartition par quartier

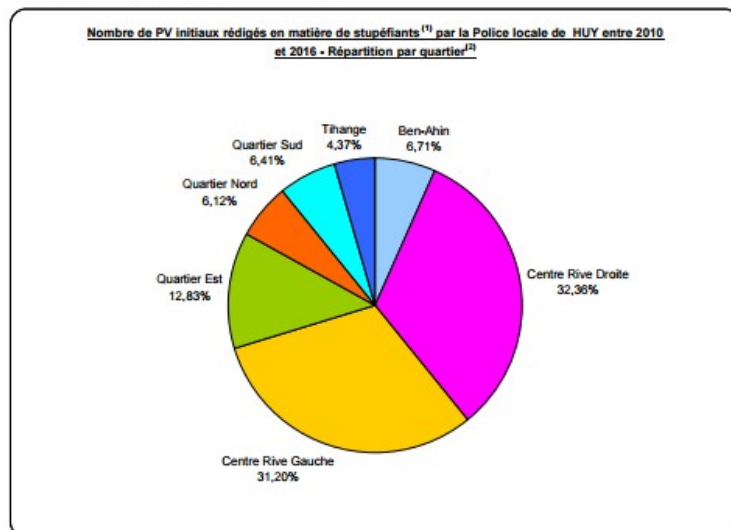
Quartier	Nombre
Ben-Ahin	23
Centre Rive Droite	111
Centre Rive Gauche	107
Quartier Est	44
Quartier Nord	21
Quartier Sud	22
Tihange	15
Hors ZP	64
Indéterminé	45
Total	452

Sources : Données ISLP ZP HUY - Fait judiciaire non roulage - 2010 - 2016
Extraction du 08/02/16

(*) Infraction la plus grave retenue (cfr.codage)

(¹⁹) Statut = envoyé ou traitement en cours

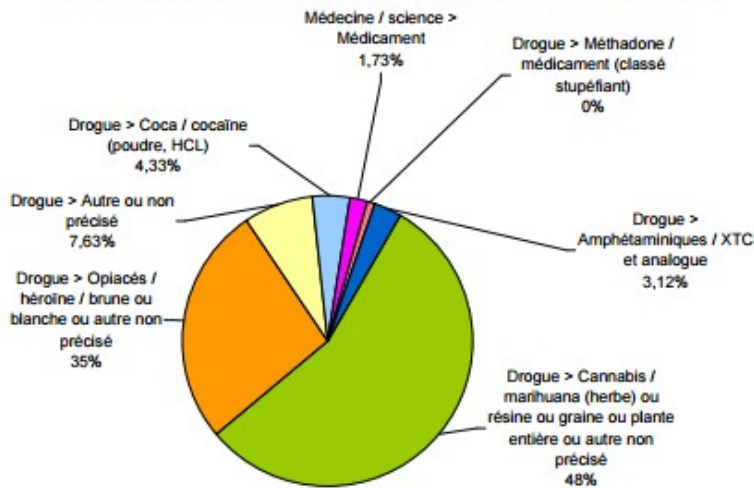
⁽²⁾ Ne sont pas pris en compte pour le graphique les faits de la catégorie "hors ZP et indéterminé"



Ensemble des substances ou objets répertoriés dans le cadre des PV initiaux rédigés en matière de stupéfiants ⁽¹⁾ par la Police locale de HUY entre 2010 et 2016 - Répartition par substances

Substances (avec regroupement)	Nombre
Drogue > Cannabis / marijuana (herbe) ou résine ou graine ou plante entière ou autre non précisé	320
Drogue > Opiacés / héroïne / brune ou blanche ou autre non précisé	155
Drogue > Autre ou non précisé	44
Drogue > Coca / cocaïne (poudre, HCL)	25
Médecine / science > Médicament	10
Explosifs / pièges / autres > Gaz ou liquide explosif / inflammable ou gaz autre	5
Drogue > Amphétaminiques / XTC et analogue	18
Total	577

Ensemble des substances ou objets répertoriés dans le cadre des PV initiaux rédigés en matière de stupéfiants (1) par la Police locale de HUY entre 2010 et 2016 - Répartition par substances



Sources : Données ISLP ZP HUY - Fait judiciaire non roulage - 2010 à 2016
Extraction du 08/02/17

(*) Infraction la plus grave retenue (cfr.codage)
⁽¹⁾ Statut = envoyé ou traitement en cours

-----Fin analyse police - DLS comparatif 2015/2016-----



PSSP

La ville de Huy est un pôle régional attractif et connaît une importante concentration scolaire ou estudiantine nécessitant la prise en compte d'un volet jeune dans le cadre de cette problématique.

L'approche policière se base sur deux piliers, d'une part la prévention visant les non consommateurs ou consommateurs primaires, et d'autre part, la répression visant la production et les trafiquants. La toxicomanie joue un rôle important dans le sentiment d'insécurité. C'est une matière sensible, difficile à mesurer. Les statistiques policières ne correspondent en rien à la réalité des travailleurs sociaux et inversement.

D'un point de vue prévention, le Service « HuyClos » est le seul service de première ligne à accueillir cette population sur le territoire communal. Ainsi, il est confronté quotidiennement aux difficultés rencontrées par les usagers, tant au niveau de l'isolement, de l'ennui, du manque de repère temporel, d'hygiène, de la formation, du logement et de la motivation.

Notre structure se propose d'œuvrer à la création d'un « pôle assuétude » permettant une optimalisation des services déjà proposés, renforcés par d'autres services complémentaires.

Les objectifs visés sont :

- créer un lien d'écoute et de rencontre ;
- accueil sans condition ;
- procurer une offre pluridisciplinaire adaptée à la demande de la personne et à l'analyse de celle-ci ;
- démarches sociales, orientations vers des services de cures/postcures, recherche de logement, soutien psychologique, activités socio-culturelles et sportives, formations Forem, informations diverses sur les problèmes de santé publique,...
- maintenir un lien avec une population marginalisée qui crée de part sa simple présence, un sentiment d'insécurité ;



- Créer un espace structurant où chacun peut se « poser » un instant sans être jugé.

→ Création de « L'Espace de jour »

Depuis le 21 juin 2016, les actions déjà menées dans le cadre de ce phénomène ont été formalisées grâce à l'obtention et l'aménagement de locaux uniquement réservés à cet effet. Cette espace permet actuellement à une vingtaine de personnes différentes de participer aux divers ateliers proposés.

Pour rappel, les objectifs visés par ce projet sont de proposer aux usagers des activités à caractères ludiques ou culturels qui, sous le couvert d'une préoccupation purement occupationnelle, participeraient au processus de réinsertion sociale de l'individu.

En effet, les usagers sont pour la plupart confrontés quotidiennement à des difficultés liées à l'isolement, l'ennui, la marginalisation, le manque de repère temporel, l'hygiène, la formation, le logement, la motivation.

Cet espace permet une optimalisation des services déjà mis en place au sein de notre structure.

- ◆ Créer un lieu d'écoute et de rencontre ;
- ◆ accueillir l'utilisateur dans un lieu sans condition d'accès, gratuit, ...
- ◆ procurer une offre de services pluridisciplinaires adaptée à la demande de la personne et à l'analyse de celle-ci ;
- ◆ démarches sociales, orientation, recherche de logement, soutien psychologique, consultation médicale, échange de seringues, activités, formations Forem, informations diverses sur les problèmes de santé publique tels que IST, hygiène, ...
- ◆ maintenir un lien de confiance avec cette population souvent marginalisée ;
- ◆ leur permettre de se poser et de trouver un lieu structurant ;
- ◆ resocialisation.
- ◆



→ **Les activités :**

les activités proposées, sous couvert de noyer la solitude et l'ennui, sont en réalité prétextes à concourir à la réinsertion progressive de la personne et à la (re) création d'un tissu social.

→ **L'intervention de professionnels extérieurs :**

un travail en partenariat est envisagé avec différents services. Des conventions sont prévues afin d'ouvrir le public vers d'autres services :

- ◆ participation à la plateforme santé ;
- ◆ participation à des théâtres-débats en collaboration avec la Province de Liège ;
- ◆ orientation privilégiée avec la maison médicale « Cap Santé » ;
- ◆ collaboration avec les pharmacies dans le principe de limitations des risques via l'échange de seringues en collaboration avec la Province de Liège.

→ **Distribution de colis d'urgence**

- Depuis 2009, des « lunch pass » sont mis à la disposition de HuyClos par le CPAS.

→ **Permanences sociales**

- l'intervention réside ainsi dans un travail important de première accueil, d'analyse de la demande et des besoins, d'informations d'orientation vers d'autres services de prises en charge en matière d'assuétudes (centres ambulatoires, centre de santé mentale, maisons médicales, centre de jours et abris de nuits).

Dans un objectif d'analyse de la demande, ce premier accueil débouche régulièrement vers un suivi psychologique et/ou social au sein du service HuyClos.



Analyse Huy Clos

Nombre d'ateliers du 21/6/2016 au 5/12/2016

Dates	Type d'atelier	Participants inscrits	Participants venus
21/6	Atelier potager	6	3
23/6	Atelier balade nature	7	7
28/6	Atelier potager	6	6
30/6	Atelier cuisine	5	5
5/7	Atelier potager	4	4
7/7	Atelier créatif	6	5
12/7	Journée Chevetogne	3	annulé pas de camionnette tobogan
14/7	Visite du fort de Huy	4	3
18/7	Atelier balade nature	5	4
19/7	Balade en bateau	3	3
26/7	Atelier potager	2	1
28/7	Visite jardins de Pitet	6	6
2/8	Atelier potager	4	Annulé cause météo
4/8	Cueillette des prunes commuée en jeux de société cause météo	4	3
8/8	Représentation Ecole du cirque de Gembloux	4	4
8/8	Atelier potager	4	4
10/8	Atelier balade	4	2



	nature		
17/8	Cueillette des prunes	0	Annulé cause météo
23/8	Journée Chevetogne	5	4
6/9	Atelier potager	2	1
8/9	Atelier balade nature	6	4
13/9	Atelier cuisine	6	5
14/9	Expo Sondron	5	4
15/9	Atelier créatif	5	4
29/9	Ciné club	6	6
6/10	Atelier cuisine	5	5
11/10	Visite au Pass	4	3
13/10	Atelier créatif	4	4
18/10	Atelier anti-gaspi	2	2
20/10	Atelier potager	2	2
25/10	Atelier cuisine	4	2
3/11	Festival du cirque de Namur	6	4
17/11	Atelier cuisine	6	5
22/11	Atelier créatif	4	4
29/11	Atelier balade nature	1	0 cause météo
5/12	Théâtre Huy II Violence sur les femmes	6	4

Remarque : Dans le cadre des suivis liés aux phénomènes « Violences Intra-familiales » et « assuétudes », de nouvelles collaborations se sont formées et d'autres se sont renforcées.

→ Les partenaires concernés :



- Service d'assistance aux victimes via Caroline Thys, psychologue à la Police de Huy ;
- Des établissements d'enseignement secondaire comme Don Bosco, l'IPES de Waremme, Huy I, le CEFA, Huy II, l'Internat de l'Europe et l'Internat de Marchin ;
- Le Service d'Aide à la Jeunesse ;
- L'Echalier ;
- Le CRAF ;
- L'ONE ;
- La Maison de la Justice
- La Maison médicale Cap santé et certains médecins généralistes de la région
- L'unité d'hospitalisation du service de psychiatrie de Huy
- L'unité Réalism du chrh
- Le Service d'Entraide Familial
- Le service spécialisé dans le décrochage scolaire de Huy I (Mme Dechany)

Et également différents Groupes de travail :

Rélia zone 4	
Rélia zone 5	
Commission assuétude Huy	
Groupe de travail CLPS réduction des risques	
Realism (Chrh, ONE, ...)	



1. Nombre de dossiers actifs

Au vu des statistiques des années précédentes, il est à constater que la fréquentation du service ne cesse d'augmenter. En effet, les chiffres mis en évidence du 1 janvier 2016 au 19 septembre 2016 prouvent cette évolution positive. Une moyenne de 82 personnes différentes fréquente notre service par mois (cf. tableau ci-dessous)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Janvier	65	70	75	79	71	82	73
Février	69	82	89	79	85	87	
Mars	62	68	68	79	92	90	
Avril	52	71	65	64	96	92	
Mai	50	68	63	70	72	90	
Juin	62	49	61	74	62	78	
Juillet	68	65	70	63	92	75	
Août	72	55	81	56	81	63	
Septembre	64	52	68	84	81	79	
Octobre	79	60	78	89	87	74	
Novembre	72	47	57	84	83	73	
Décembre	49	45	61	67	71	56	
Moyenne de patients par mois	<u>63,6</u>	<u>61</u>	<u>70</u>	<u>74</u>	<u>81</u>	<u>78</u>	

2. Nombre de nouveaux dossiers

Chaque année, en plus des suivis préalablement mis en place, un nombre relativement stable de nouveaux usagers s'adresse à l'équipe.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Janvier	48	13	16	16	11	10	13
Février		13	8	11	12	12	
Mars		9	10	9	21	11	
Avril		10	7	3	10	6	
Mai		9	8	8	14	10	
Juin		5	6	9	7	4	
Juillet		10	12	7	7	8	
Août		6	8	7	8	10	
Septembre		7	10	19	9	14	
Octobre	11	7	10	11	6	15	
Novembre	14	4	3	12	11	10	
Décembre	9	9	5	3	5	7	
Total	82	102	103	115	121	117	

3. Nombre d'interventions psycho-sociales

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Janvier	162	141	182	246	119	240	179
Février	174	185	138	214	239	220	
Mars	186	149	182	232	214	272	
Avril	114	130	137	177	208	274	
Mai	161	129	115	152	235	251	
Juin	181	94	102	147	225	226	
Juillet	174	156	167	147	307	180	
Août	241	107	177	106	238	135	



Septembre	176	102	132	233	217	394	
Octobre	181	147	173	245	292	212	
Novembre	150	107	126	215	181	159	
Décembre	111	99	145	125	224	115	

4. Nombre moyen d'interventions psycho-sociales par usager/mois

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Janvier	2,5	2	2,5	3	2	3,5
Février	3	2	2	2,5	3	2,5
Mars	3	2	2,5	3	2,5	3,5
Avril	2,5	2	2	2,5	2	3
Mai	3,5	2	2	2	3,5	3,5
Juin	3	2	2	2	3	3,5
Juillet	3	2,5	2,5	4	3,5	4,5
Août	3,5	2	2	2	3	4,5
Septembre	3	2	2	3	2,5	2
Octobre	2,5	2,5	2,5	3	3,5	3,5
Novembre	2,5	2	2,5	2,5	2	4,5
Décembre	2,5	2	2,5	2	3	5



2. La synthèse des activités de l'année en question, réalisée par objectif stratégique. Indiquer par objectif stratégique la personne de contact (email, téléphone,...).

(Il convient d'indiquer ici ce qui a été réalisé au cours de l'année en question, avec mention des principaux chiffres pertinents.

L'accent doit se trouver sur les évolutions, les tendances et/ou les actions nouvelles/renouvelées.)

Objectif stratégique 1

Favoriser la resocialisation des usagers de drogues :

1. Le plan prévoit une prise en charge psychosociale des usagers de drogues. 50 % des usagers de drogues fréquentant le SCP, font l'objet d'un suivi psychosocial. A l'heure actuelle, un des objectifs du PSSP est d'assurer une réponse rapide à toute demande de suivi. Toutefois, avec une seule psychologue à 1/2 temps, le délai d'attente est de deux semaines. Au vu du nombre de nouveaux dossiers ouverts en 2014 (72), nous pouvons cependant assurer une réelle rapidité de prise en charge.
2. Le service HuyClos est accessible 35h/semaine. Toutefois afin de créer un espace de travail performant avec le nouvel « espace de jour », des permanences sont organisées tous les matins de 8h30 à 12h. Deux après-midi par semaine sont occupés par les différents ateliers (mardi et jeudi sauf changement pour des activités plus particulières). Sachant que, toute personne se présentant en dehors des permanences et sans rendez-vous sera bien entendu reçue. Les entretiens individuels sur rendez-vous occupent la plage horaire 13h à 17h → du lundi au vendredi.
3. La réinsertion des usagers de drogues ne se traduit pas toujours au sens propre. Pour certains, la réinsertion commence par la recherche d'un centre de cure ou post/cure, le rappel des normes sociales, des lois, la vie en société, un logement, par la restauration d'un lien familial, ... Bien entendu, pour d'autres l'accompagnement s'effectue dans la recherche d'une formation, d'un emploi, ... Ce public fortement précarisé et changeant, n'est pas toujours facile à canaliser,

entraînant un taux de 10 % seulement d'utilisateurs « engagés » dans un processus de réinsertion. Pour 2015, les travaux au sein des bâtiments ont perturbé notre tâche, mais l'année 2016 connaît un essor, tant au niveau des activités proposées, qu'au niveau de la participation → ainsi, notre objectif étant d'atteindre un taux de « 10 % des utilisateurs engagés dans un processus de réinsertion », nous pouvons assurer que sur 36 ateliers réalisés depuis juin 2016, une moyenne de 78 % d'utilisateurs ont respecté leur participation à ces différents ateliers.

4. Le service HuyClos assure également le suivi des utilisateurs de drogues en liberté conditionnelle et/ou en probation suivant une collaboration avec la Maison de Justice.

→ **Pour 2015 et 2016, sur l'ensemble des 244 nouveaux dossiers Huyclos, 27 concernent des utilisateurs en lien avec la Maison de Justice.**

5. Des activités structurantes, récréatives et familiales sont organisées par le service Huyclos afin de recréer du lien social (voir tableau ci-dessus) :

→ **la participation pour chaque activité est de +/- 10 % des utilisateurs connus fréquentant le service durant l'année.**

6. Enfin, le PSSP s'engage via le service des GDP à assurer une présence préventive et dissuasive dans les lieux déterminés à risque. Grâce aux chiffres police, mais aussi, grâce aux observations des GDP lors de leurs rondes journalières, 50 % des lieux de consommations peuvent être couverts par cette présence;

Personne de contact : Abarca Nathalie, coordinatrice du service HuyClos

Objectif stratégique 2

Promouvoir une approche intégrée et intégrale

1. Le PSSP via son service HuyClos est très actif en matière de concertations pluridisciplinaires visant des analyses de cas et d'échanges de pratiques :

RELIA 4 et 5 - département de la Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise asbl (PFPL), plate-forme de concertation en santé mentale dont le territoire couvre la Province de Liège (Huy-Waremme)

→ En 2015, 4 réunions en collaboration avec le réseau Rélia 4 (Huy-Waremme) ont été organisées (médecins, pharmaciens, spécialistes des assuétudes, travailleurs sociaux, ...) - 4 réunions de participation avec le Rélia 5 (Liège).

→ 2016, 4 réunions avec Rélia 4 (Huy-Waremme) - 4 réunions avec Rélia 5 (Liège) - toujours sur des thèmes liés aux assuétudes.

Commission Médecins-pharmaciens :

→ que ce soit pour l'année 2015 ou 2016, cette commission, où sont discuté des cas pratiques, s'est réunie 3/an.

2. Malgré le fait que HuyClos soit le seul service d'accueil de première ligne en matière d'assuétudes sur la commune de Huy, le nombre important de services sociaux et associations impose une coordination pour 25 % des actions et projets réalisés sur le territoire communal.
3. Le service HuyClos a participé à de nombreuses conférences et formations - 2015/2016 :
 - formation à l'animation en école de devoirs (janvier 2016) ;
 - formation à l'animation (16 et 26 avril 2016) ;
 - formation Intradel (faire un repas avec les restes) ;
 - CLPS, la chicha et les jeunes, qu'en penser ?
 - 2015 - CLPS, formation « epto » qui vise à promouvoir et développer la formation par les pairs → le deuxième volet de cette formation a été suivie en 2016.
4. Le service HuyClos accueille toute personne, professionnelle ou particulier, souhaitant des informations en matières d'assuétudes. Toute demande fait l'objet d'une réponse ! Nous sommes le seul service de la commune en matière de toxicomanie.
5. Le service HuyClos pratique un encodage de ses dossiers mensuellement. Cet encodage ne concerne bien entendu que les usagers consommateurs connus de notre service, leur

consommation, leurs habitudes, leurs situations familiale et financière. Tous les 6 mois, nous globalisons nos statistiques et ceux de la police en vue d'avoir un état des lieux complet - **remarque - les chiffres police ne correspondent en rien aux nôtres.** D'un coté les consommateurs, de l'autre une majeure partie de dealers. Soulignons également que nous tenons compte des fiches d'observations réalisées par les GDP, précisant les lieux de consommation et de deal possibles.

6. Enfin, et dans le but de renforcer notre visibilité, divers outils sont développés afin d'assurer la diffusion des informations. Ainsi, nous disposons d'une page Facebook active, généralement utilisée pour des grandes campagnes de prévention/limitation des risques. En 2015, le service HuyClos a distribué plus de 40 affiches informatives et 1000 flyers pour la campagne « Happy Soft Day » (jours blancs) et 1000 kits d'informations dans le cadre de la Saint Nicolas des étudiants. Pour 2016, seuls les kits dans le cadre de la Saint Nicolas ont été distribués (pas d'action Happy Soft Day en 2016).

Personne de contact : CPV - coordinatrice du service HuyClos

Objectif stratégique 3

Dissuader les auteurs potentiels d'infraction :

1. lors des permanences, notre service assure une information globale aux consommateurs sur les risques médico-sociaux et pénaux en lien avec les assuétudes. Toute personne fréquentant le service HuyClos reçoit, via des supports adaptés, ces informations → 100 % des usagers reçoivent l'information !
2. Les lieux dits à risque sont connus et mis à jour régulièrement. Les Gardiens de la Paix assurent des rondes préventives dans le cadre de divers phénomènes. Ces rondes sont définies via la cartographie police et les fiches d'observations GDP, elles couvrent 75 % des lieux dits « à risque ». En complément, la présence des travailleurs sociaux au sein des quartiers permet d'assurer une pro-activité en cas d'observations problématiques. Ainsi, sont couverts le Centre Ville et les quartiers périphériques. Sans oublier une présence policière spécifique.



Personne de contact : Abarca Nathalie, coordinatrice du service HuyClos

3. Une analyse SWOT détaillée en mettant l'accent sur l'actualisation du SWOT

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none">- unique service de première ligne (gratuit, sans liste d'attente et à bas seuil d'accès) de la région ;- équipe pluridisciplinaire (psychologue, assistante sociale, éducatrice, chargée de communication) permettant de mieux répondre aux situations qui se présentent ;- offre importante de services (suivi psychologique, aide administrative et sociale, téléphone gratuit pour les usagers, aide dans la recherche de logement, réorientation, ...)- accueil de la population au sens large (famille, étudiant, SDF, ...) pour tous types de renseignements et de documentations ;- le phénomène des stupéfiants est repris dans le plan zonal 2014/2017 comme priorité ;- connaissance et reconnaissance du service prévention et de son service HuyClos, partenariats nombreux avec les services communaux mais aussi les services extra	<ul style="list-style-type: none">- la problématique des stupéfiants reste importante sur la zone de police de Huy ;- peu de libertés au niveau financier et lourdeurs administratives ;- travail à la demande du « patient » vu la population instable et les nombreux « va et vient » parmi celle-ci ;- manque de reconnaissance de nos autorités politiques, la toxicomanie a toujours mauvaise presse et reste minimisée ;- supervision et évaluation pas assez présente ;



<p>communaux ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - présence importante de jeunes en journée → ± 10000 étudiants. 	
<p>Chances/Possibilités</p>	<p>Menaces</p>
<ul style="list-style-type: none"> - possibilités de participer de manière fréquente à des formations - collaboration avec la Province de Liège, le réseau RELIA, entraînant une participation active à toutes les formations proposées ; - grande motivation des équipes dans la mise en place de nouveaux projets ; - public cible diversifié. - travaux d'aménagements des bâtiments permettant de développer nos missions. - connaissance et reconnaissance de notre service par les autres services sociaux. - coupler les phénomènes « nuisances liées à l'usage de drogue » et « violences intrafamiliales », nous a permis d'affiner notre intervention dans les dossiers concernés. 	<ul style="list-style-type: none"> - arrêt ou diminution des subsides ; - apparition permanente de nouvelles substances ; - la toxicomanie et sa population n'a pas bonne presse. On préfère souvent la voir ailleurs que dans sa commune.

i. A quelles Faiblesses (W) et Menaces (T) souhaitez-



vous vous attaquer ?

(Veuillez indiquer celles-ci + discutez-en l'approche éventuelle.)

Faiblesses
A l'heure actuelle, nous pouvons dire que les difficultés rencontrées s'orientent essentiellement sur l'opposition entre la réalité de terrain et les volontés théoriques de certaines institutions et des autorités politiques. Il est parfois difficile de se mettre en porte-à-faux par rapport à des demandes qui ne relèvent absolument pas de nos missions ou du moins de notre dynamique de travail.
Menaces
Les difficultés économiques rencontrées par les communes entraînent une insécurité quant aux projets à mettre en place. Pour répondre à cette menace, il est nécessaire de multiplier les partenariats, de répondre au maximum « d'appels à projet » et de multiplier les canaux subsidiaires tel que par exemple « la Province de Liège ».

ii. Quelles possibilités (0) souhaitez-vous exploiter ?

(Veuillez indiquer celles-ci + discutez-en l'approche éventuelle.)

Possibilités
La mise en attente de notre projet « Espace de Jour » n'a pas toujours été facile à gérer tant la motivation était grande mais à aucun moment l'équipe HuyClos n'a faibli. Ainsi 2015 a été une année de transition et 2016, l'année de toute la mise en pratique de ce nouvel outil de travail. Le projet « espace de jour » est sur les rails mais les défis restent nombreux et motivants. Nous renforçons chaque jour nos collaborations avec tous les services et associations présents sur le territoire communal mais aussi sur l'arrondissement Huy-Waremme. Il n'est plus question de travailler chacun dans son coin mais bien de



travailler en cohésion et complémentarité. Ainsi, les efforts ne sont pas multipliés mais partagés.

4. Défis pour l'année suivante (ou les années à venir)

(Quelles sont les perspectives/défis pour le service de prévention dans l'approche du phénomène concerné ?)

Comme expliqué très largement dans ce phénomène, notre défi sera de continuer le développement de « l'espace de jour » qui couvre de nombreux objectifs tant dans le cadre du plan stratégique de sécurité et de prévention que dans le cadre du plan de cohésion social.

Si 2015 et 2016 nous ont permis de finaliser la réalisation pratique de ce projet, Nous devons nous atteler à développer l'aspect réinsertion globale des usagers tout en tenant compte de l'augmentation de de la consommation chez les plus jeunes.

5. Quels sont les besoins et attentes vis-à-vis du SLIV en ce qui concerne (l'approche de) ce phénomène ?

(Plans d'action, approche par recherche documentaire, méthodes, sondages, moments d'étude, conclusion de partenariats, campagnes spécifiques, fourniture de chiffres et autres données,...)

→ Plus de visites de terrain.



1.1.3 Phénomène 5 : Violences en milieu scolaire

1. Diagnostic du phénomène.

[Description du (pourquoi de ce) phénomène.

Description du phénomène par la parole et par l'image, avec une référence aux principales données actualisées objectives et subjectives.

Cf. l'introduction à chaque phénomène du PSSP, mais de manière plus approfondie.]

DLS comparatif 2014/2015/2016 – N.Renard Analyste Stratégique ZP Huy

Absentéisme scolaire

Problématique de l'absentéisme scolaire de 2010 à 2016 - Police Locale de Huy - Récapitulatif

Nombre de contrôles	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
2010	2	6	10	7	2	1	-	-	14	11	2	0	55
2011	9	6	1	2	5	2	-	-	2	1	2	0	30
2012	0	1	6	0	5	1	-	-	1	4	3	0	21
2013	2	4	8	1	3	0	-	-	0	6	2	1	27
2014	8	3	2	0	0	0	-	-	2	8	5	3	31
2015	0*	0*	2	3	2	3	-	-	0	1	0	1	12
2016	0	1	0	0	1	0	-	-	0	1	3	1	7

*Pas d'action en raison des mesures anti-terroristes

Nbr de pers. contrôlées	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total	Nbr de personnes contrôlées positivement
2010	11	10	36	21	3	1	-	-	26	20	9	0	137	18
2011	17	21	0	4	8	2	-	-	9	0	3	0	64	25
2012	0	0	7	0	16	5	-	-	4	15	5	0	52	35
2013	6	10	23	1	7	0	-	-	0	23	6	3	79	39
2014	22	3	2	0	0	0	-	-	11	19	7	5	69	31
2015	0	0	5	12	1	5	-	-	1	0	0	1	25	19
2016	0	1	0	0	0	0	-	-	0	2	8	1	12	0*

*Journal de classe ok

Attention : Lors de ces contrôles, des étudiants peuvent avoir été ramenés à l'école sans qu'aucun PV n'ai été rédigé

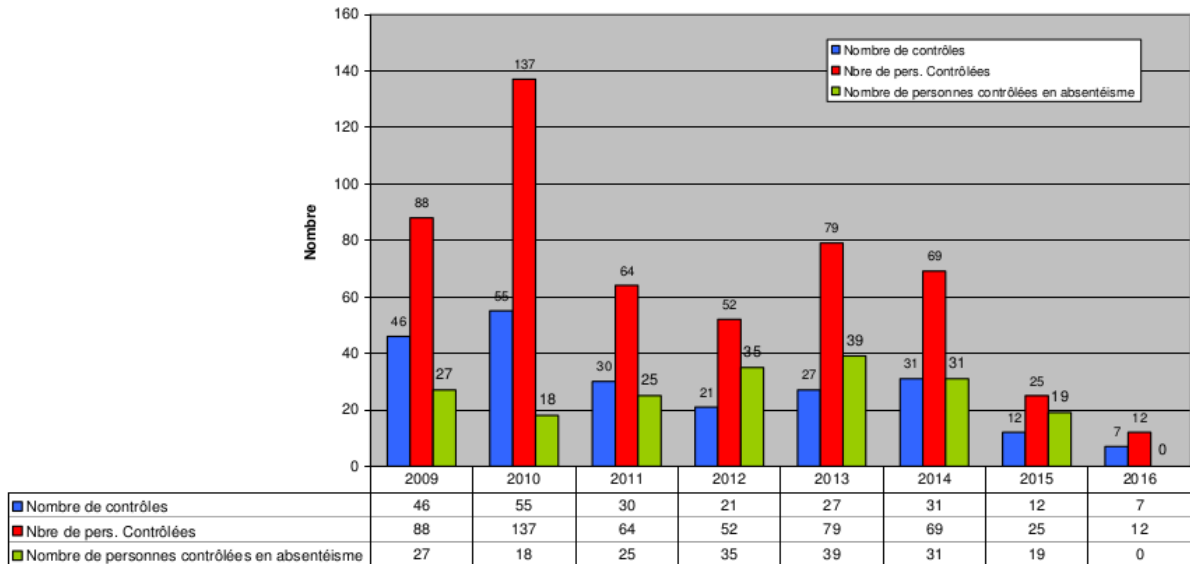
Nombre de PV ¹⁾	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
2010	0	0	0	0	0	0	-	-	0	0	0	0	0
2011	0	0	0	0	0	0	-	-	0	0	0	0	0
2012	0	0	0	0	0	0	-	-	0	0	1	0	1
2013	0	1	0	0	0	0	-	1**	0	0	3	0	5
2014	0	0	0	0	0	0	-	-	0	0	0	0	0
2015	0	0	0	0	0	0	-	-	0	0	0	0	0
2016	0	0	0	0	0	0	-	-	0	0	0	1	1

Extraction du 24/01/16

PV subséquent

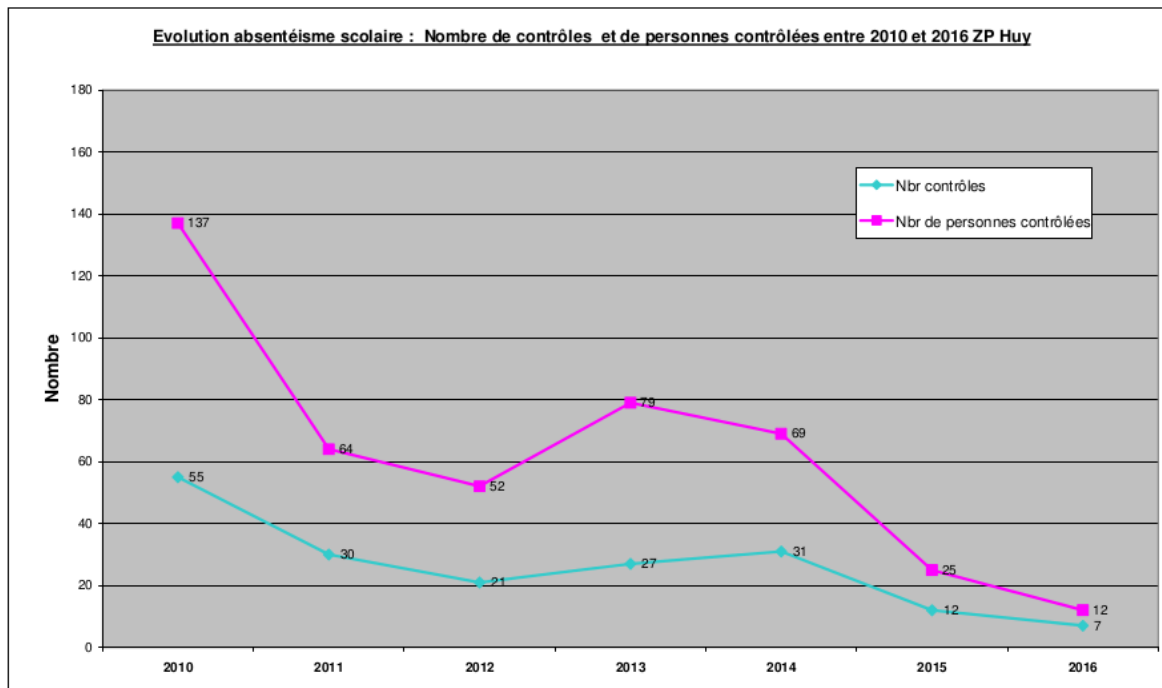
Source : Données ISLP ZP Huy 2010 à 2016 - Module information - Service Analyse Stratégique

**Absentéisme scolaire : Nombre de contrôles / de personnes contrôlées et de PV dressés entre 2010 et 2016 - ZP
HUY**



Source : Données ISLP ZP Huy 2010 à 2016 - Module information - Service Analyse Stratégique

Extraction du 24/01/17



Source : Données ISLP ZP Huy 2010 à 2016 - Module information - Service Analyse Stratégique
Extraction du 24/01/17

-----Fin Analyse ZP Huy - DLS Comparatif-----

PSSP

La Ville de Huy est un pôle étudiant important. Chaque jour, plus de 10.000 étudiants fréquentent nos établissements scolaires, entraînant irrémédiablement leur présence aux abords de ceux-ci mais également au sein de la ville (commerces, parcs, débits de boissons, ...) Nous ne pouvons dès lors ignorer le lien avec certains phénomènes de violence et de délinquance juvénile.

Pour ce phénomène, nous ne disposons que de très peu de chiffres. En effet, certaines problématiques ne font pas l'objet d'une constatation policière et restent « murés » au sein de l'établissement.

Le service communal de prévention est connu et reconnu par toutes les directions d'écoles primaires et secondaires. Toutefois, il n'est pas toujours évident d'intervenir préventivement dans la mesure où nous ne sommes pas présents au sein des établissements



scolaires, nous devons donc compter sur le corps enseignant interpellé en cas de situation problématique. Malheureusement, trop souvent cette interpellation est tardive.

2. La synthèse des activités de l'année en question, réalisée par objectif stratégique. Indiquer par objectif stratégique la personne de contact (email, téléphone,...).

(Il convient d'indiquer ici ce qui a été réalisé au cours de l'année en question, avec mention des principaux chiffres pertinents.

L'accent doit être mis sur les évolutions, les tendances et/ou les actions nouvelles/renouvelées.)

Objectif stratégique 1

Diminuer les comportements à risque ;

1. nous souhaitons réaliser des campagnes d'informations/de prévention relatives à la violence en milieu scolaire :

- trois écoles primaires font l'objet de permanences éducatives une fois semaine le matin. Lors de celles-ci, l'éducateur de quartier se fonde dans le paysage et est disponible pour discuter avec les parents, mais aussi avec la direction et le corps enseignant. Bien entendu, nous ne pouvons intervenir dans tous les établissements primaires de la commune -> par manque de temps et de personnel. Cette présence a été maintenue pour 2015/2016 et reste un bon moyen de constater les problématiques mais aussi à temporiser certaines situations qui peuvent créer un sentiment d'insécurité.
- Toutes les directions d'écoles primaires et secondaires connaissent le Service Communal de Prévention - le réseau primaire est souvent en contact avec les éducateurs dans le cadre des écoles de devoirs - le secondaire via HuyClos dans le cadre des projets « Saint Nicolas des étudiants » et « Happy Soft Day » (les jours blancs) mais aussi dans le cadre du phénomène « **nuisances liées à l'usage de drogues** » → **En effet, le service HuyClos est de plus en plus souvent sollicité pour des problématiques violences/consommations cannabis chez des adolescents de plus en plus jeunes.**

Remarque : lors de cas plus particulier de violence au sein des établissements scolaires, les directions n'hésitent pas à nous interpeller.

- Deux écoles primaires ont également pris part à un projet réalisé en collaboration avec le service de la Province de Liège « OPENADO ». Ce dernier propose une formation basée sur les émotions auxquelles un enfant de l'école primaire pourrait être confronté. Cette formation comprend 10 séances :
 - les différences ;
 - le respect des autres ;
 - le respect en général ;
 - le respect de soi ;
 - la colère ;
 - la tristesse ;
 - la peur ;
 - la joie ;
 - l'estime de soi ;
 - l'estime de soi et la coopération.

Remarques : cette formation/animation s'est étendue sur l'ensemble de l'année 2015. Le sentiment des directions et du corps enseignant était unanime, et chacun souhaitait que ce projet se pérennise. Toutefois, OPENADO doit répondre à une demande toujours plus grande et reste limité au niveau personnel.

Remarques : irrémédiablement, ce phénomène reste toujours compliqué à mettre en place de par la multitude des intervenants. Tous les objectifs n'ont pas été atteints mais cela est uniquement dû une organisation souvent difficile à gérer au vue des programmes chargés des établissements scolaires et des sollicitations déjà nombreuses. Toutefois fin 2016, un projet concernant le secondaire s'est mis en place et sera réalisé à la rentrée 2017 → nous avons préféré préparer notre intervention de manière appropriée en déterminant les partenaires potentiels, les écoles intéressées et la méthodologie d'action.



Personne de contact :FDP - Coordinateur de quartier - Évaluatrice interne
Objectif stratégique 2
Favoriser la resocialisation des jeunes en difficultés ; <ul style="list-style-type: none">• Que ce soit au sein des quartiers ou dans le cadre des collaborations établissements scolaires/HuyClos, tous les jeunes qui en font la demande seuls ou accompagnés de leurs parents sont réorientés vers le service adapté.• Des conventions régulières sont signées avec les Services d'Aide à la Jeunesse et de Protection de la Jeunesse pour des collaborations quant à l'accompagnement et le suivi des jeunes. Nous ne sommes pas un service mandaté, mais nous sommes reconnus comme service de première ligne et de proximité en la matière<ul style="list-style-type: none">→ en 2015, le service HuyClos a traité 33 nouveaux dossiers en collaboration avec le SAJ et 1 en collaboration avec le SPJ.→ en 2016, HuyClos a traité 25 nouveaux dossiers en collaboration avec le SAJ et 2 en collaboration avec le SPJ.
Personne de contact :FDP - Coordinateur de quartier - Évaluatrice interne
Objectif stratégique 3
Dissuader les auteurs potentiels d'infraction ; <ul style="list-style-type: none">• Nous ne pouvons assurer une présence dans les établissements scolaires de manière journalière. Toutefois, nous réalisons, via nos Gardiens de la Paix de nombreux objectifs: ainsi les GDP assurent la sécurisation aux abords des écoles primaires et secondaires chaque matin et après-midi. Ils effectuent des rondes préventives aux abords des zones de chargement/déchargement TEC, à la gare de Huy Nord, dans les Parcs et dans tout autre lieu susceptible d'accueillir des rassemblements estudiantins.• Toutes les observations des GDP sont analysées afin de réaliser au mieux et en collaboration avec les services de police la cartographie des lieux dits « à risque ».• Cette cartographie sert de base à l'organisation mensuelle des horaires par le coordinateur des Gardiens



de la Paix permettant ainsi de couvrir plus de 75 % des lieux prédéterminés.

Remarque : concernant les contrôles police en matière d'absentéisme scolaire, force est de constater que cela dépendra de la sensibilité des agents qui composent la patrouille mobile → 12 contrôles en 2015 - 7 contrôles en 2016 / contre 55 en 2010.

Personne de contact : FDP - Coordinateur de quartier -
Évaluatrice interne

Objectif stratégique 4

Promouvoir une approche intégrée et intégrale ;

Cet objectif vise à favoriser la collaboration entre tous les acteurs concernés par ce phénomène.

Les partenaires principaux sont les directions d'écoles primaires et secondaires, les services de police et tout autre service ayant dans ses attributions la jeunesse.

1. Depuis quelque temps, les services mandatés nous reconnaissent comme partenaire privilégié dans la mesure où nous sommes les intervenants de première ligne au niveau des quartiers → Nous sommes reconnus comme « porte d'entrée » dans les familles.
2. Dans le cadre de notre partenariat police, nous participions activement à la PLP 41. Depuis le départ à la retraite du chef de corps et les différentes réorientations des missions policières (terrorisme notamment), il n'y a pas eu de convocation dans le cadre de la PLP41 pour 2015 et 2016.

Personne de contact : FDP - Coordinateur de quartier -
Évaluatrice interne

3. Une analyse SWOT détaillée en mettant l'accent sur l'actualisation du SWOT

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Reconnaissance du SCP comme partenaire privilégié en matière de prévention ; • Pluridisciplinarité des formations et des compétences des membres de l'équipe ; • Possibilité de mettre en place des projets en collaboration étroite avec les directions d'écoles, et surtout primaires ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de données effectives en matière de violences en milieu scolaire ; • Manque de prise de conscience de certains phénomènes par les directions d'écoles secondaires → manque de collaborations ; • La ville de Huy dispose de nombreux services orientés vers cette problématique entraînant une certaine concurrence.
Chances/Possibilités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Profiter des compétences de chacun suivant les projets ; • Accentuer les partenariats avec la police, les écoles surtout secondaires et trouver d'autres partenaires plus compétents dans ce domaine; • Développer les évaluations et les 	<ul style="list-style-type: none"> • Les nombreux départs volontaires non remplacés rendent difficile le fait d'atteindre les objectifs fixés ; • Toujours cette peur liée à la suppression des subsides.



statistiques en matière de violence en milieu scolaire.	
---	--

i. A quelles Faiblesses (W) et Menaces (T) souhaitez-vous vous attaquer ?

(Veuillez indiquer celles-ci + discutez-en l'approche éventuelle.)

Faiblesses
Malgré des difficultés d'organisation liées aux programmes scolaires chargés et au grand nombre de sollicitations, les établissements scolaires prennent de plus en plus l'importance de ce phénomène en considération. Les réseaux sociaux constituent un fléau important en la matière. Ainsi, 50 % des établissements scolaires participent déjà activement à la formation « Je surfe malin » du service inforjeunes et de l'espace public numérique.
Menaces
Contrairement aux années antérieures, lorsque nous avons proposé notre nouveau projet, les écoles secondaires se sont montrées enthousiastes et réceptives. Ainsi, là où nous rencontrions toujours des difficultés dans la fédération d'un projet commun, nous nous retrouvons victimes de notre succès puisque sur 7 écoles secondaires, 6 souhaitent participer au projet. La menace essentielle repose sur le nombre important d'élèves concernés, mais aussi sur une certaine forme de concurrence entre les différents partenaires qui malgré des agendas surchargés craignent de perdre leur monopole.



ii. Quelles possibilités (O) souhaitez-vous exploiter ?

(Veuillez indiquer celles-ci + discutez-en l'approche éventuelle.)

Possibilités
Notre nouveau projet concernant les écoles secondaires repose sur la collaboration avec différents partenaires. Celui-ci a pour but la création d'une journée de sensibilisation sur les violences en milieu scolaire à l'attention de la première année secondaire.

4. Défis pour l'année suivante (ou les années à venir)

(Quelles sont les perspectives/défis pour le service de prévention dans l'approche du phénomène concerné ?)

Description du projet 2016/2017 :

L'objectif principal de ce projet vise la création d'une journée de sensibilisation sur les violences en milieu scolaire à l'attention de la première année secondaire.

Cette journée sera reproduite quatre fois afin d'accueillir une centaine d'élèves. Elle se déroulera sous forme de petits ateliers thématiques se rapportant à la violence sous ses différentes formes (physique, mentale, exclusion,...).

→ Une journée préparatoire et explicative sera également consacrée aux professionnels (enseignants et/ou éducateurs).



Les différents thèmes qui seront abordés :

- La gestion des émotions
- Le harcèlement
- Le cyberharcèlement
- Les préjugés
- Une conclusion faite par un policier ainsi que la psychologue de la Police de Huy

Remarque : Ces différents ateliers seront animés par des professionnels du service « Infor Jeunes », du Centre Culturel, de la Police de Huy ainsi que du service Huy-quartiers Prévention.

Objectifs

- Permettre aux jeunes victimes ou persécuteurs de prendre conscience de la gravité de la violence et ce, sous forme d'activités ludiques et de mises en scène.
- préparer les élèves mais également les enseignants à d'éventuelles situations de harcèlement ou de violences et ainsi pouvoir, à tout moment, y faire référence durant l'année scolaire en cours.

En pratique

Les deux journées de formation pour les professionnels se dérouleront les lundi 18 et mardi 19 septembre 2017 (demi journée)
Les quatre journées d'atelier pour les élèves seront organisées dès le début du mois de novembre 2017 (6,7,13 et 14)

Lieu : Centre-Culturel de Huy de 9h15 à 15h.

Les animations dans les classes seront organisées au mois d'octobre (50')

Prévention par les pairs

Le principe est de sélectionner deux élèves par classe, qui à leur tour seraient chargés de faire le retour de l'animation devant leur classe, en envisageant une prévention par les pairs. Deux élèves par classe seront sélectionnés (soit sur base volontaire ou par tirage au sort s'il y avait trop de candidats).

Les groupes seront formés d'élèves, tous réseaux confondus, qui assisteront à cette journée, pour ensuite, dans le courant du mois



de janvier rapporter ce qu'ils auront appris à l'ensemble de leur classe sous forme de jeux de rôles, chapeautés par l'éducatrice responsable du thème « violences en milieu scolaire ».

Remarque : un flyer explicatif sera mis à disposition des protagonistes.

NB : rassembler les différentes directions des établissements secondaires autour d'un projet commun, nécessitant une implication du corps enseignant, relève pour notre service d'une véritable réussite. Les dates sont déjà fixées et toutes les directions se sont montrées d'un enthousiasme jusqu'alors inconnu !!!

5. Quels sont les besoins et attentes vis-à-vis du SLIV en ce qui concerne (l'approche de) ce phénomène ?

(Plans d'action, approche par recherche documentaire, méthodes, sondages, moments d'étude, conclusion de partenariats, campagnes spécifiques, fourniture de chiffres et autres données,...)

Augmenter les budgets, permettant de réaliser une enquête pertinente nous donnant des chiffres réels sur l'ampleur du phénomène...

Equiper les PSSP de programmes informatiques nous permettant d'avoir des données chiffrées précises qui reflètent les réalités de terrain.



1.1.4 Phénomène 6 : violences intrafamiliales

1. Diagnostic du phénomène.

[Description du (pourquoi de ce) phénomène.

Description du phénomène par la parole et par l'image, avec une référence aux principales données actualisées objectives et subjectives.

Cf. l'introduction à chaque phénomène du PSSP, mais de manière plus approfondie.]

→ **DLS comparatif 2015/2016 - N. Renard - Analyste stratégique ZP Huy**

Nombre de PV initiaux "judiciaire non roulage" en matière de "violence intra-familiale" enregistrés par la ZP Huy et sur son territoire entre 2007 et 2016 - Répartition par nature du fait.

Nature	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Total	% par rapport à l'ensemble des faits où de la violence a été constatée
Abstention d'entretien d'un enfant ou d'une personne vulnérable							1	1	0,04%
Coups et/ou blessures volontaires envers les parents	7	3	3	7	2	2	4	28	1,07%
Coups et/ou blessures volontaires envers un ascendant en ligne directe ou collatérale jusqu'au quatrième degré autre que les parents					1			1	0,04%
Coups et/ou blessures volontaires envers un mineur, par les parents	3	4	2	5	4	1	3	22	0,84%
Coups et/ou blessures volontaires envers un mineur, par une personne ayant autorité sur la victime	3	4	2			3	1	13	0,50%
Coups et/ou blessures volontaires envers une personne en situation de vulnérabilité par les parents					1			1	0,04%
Coups et/ou blessures volontaires, envers soit son époux, soit la personne avec laquelle on cohabite ou a cohabité, et avec laquelle on entretient ou a entretenu une relation affective et sexuelle durable	32	36	44	25	23	19	27	206	7,89%
Délaissement d'un enfant ou d'une personne en situation de vulnérabilité		1	2	1	2	2	2	10	0,38%
Délaissement ou exposition d'un enfant ou d'un incapable, par une personne aux soins de qui l'enfant ou l'incapable était confié (old)	2							2	0,08%
Enlèvement d'un enfant mineur, par son père ou sa mère			3		1	1		5	0,19%
Privation de soins ou d'aliments à une personne qui, en raison de sa situation de vulnérabilité, n'était pas à même de pourvoir à son entretien, par les parents					1			1	0,04%
Privation de soins ou d'aliments envers un mineur, par une personne ayant autorité sur l'enfant ou sur l'incapable							1	1	0,04%
TOTAL	47	48	56	38	35	28	39	291	11,15%

Sources : Données ISLP - Judiciaire non roulage - PV / 2010-2016
Extraction : 14/03/17

D'un point de vue statistique, nous restons malheureusement trop souvent dépendants des missions prioritaires police. L'analyste stratégique, en fonction des priorités de la ZP, ne fait pas toujours une analyse approfondie des chiffres dont le PSSP a besoin.

-----Fin analyse Police-----

PSSP – données Huy Clos

		2012	2013	2014	2015	2016
C. Adresse	0. Pas d'info	9,3	5,76	1,7	6,77	14,52
	1. Huy	48,59	59,61	61	39,8	44,4
	2. Autres communes	32,7	32,7	31	47,45	41,88
	3. SDF	10,28	6,73	1,7	4,23	0
E. Age	1. Moins de 18 ans	12,1	13,46	15	20,33	17,94
	2. 18 - 25	22,4	23	12	11,86	17,94
	3. 26 - 35	25,23	21,15	28,6	14,4	21,36
	4. 36 - 50	26,1	36,5	35,6	40,67	34,1
	5. 51 et plus	14,01	5,7	8,6	11,01	8,54
F. Sexe	1 Féminin	42	33,65	41,73	41,52	46,15
	2 Masculin	58,87	66,34	59,13	56,77	52,9
G. Origine	0 pas d'info	0,93	0,96	1,7	2,54	3,41
	1 CHRH	10,2	5,7	9,56	0,84	12,82
	2 Police	2,8	1,9	3,4	0	2,56
	3 Bouche à oreilles	28,03	30,76	36,5	28,81	22,2
	4 Médecins	5,6	4,8	8,6	3,38	5,1
	5 Educateurs	8,41	4,8	2,6	4,2	11,96
	6 Services Sociaux	24,29	19,23	13,9	11,86	7,6
	7 Autres	20,56	31,7	24,34	21,18	16,23
Q. Revenus	0. pas d'info	21,49	16,34	13	8,4	12,82
	1. emplois	14,95	14,42	23,4	27,11	20,51
	2. chômage	18,69	25	22,6	12,71	8,5
	3. CPAS	12,1	21,1	8,6	14,4	11,1
	4. mutuelle	7,4	4,8	4,3	7,62	17,9
	5. BIM	0,93	0	0	0	0,86
	6. Aucun	25,23	18,23	7,8	4,2	1,7
	7. Etudiant	0	0	20,8	22,8	27,3
R. Produits de substit	0 pas d'info	18,69	5,76	3,47	8,47	25,6
	1 oui	18,69	8,65	11,3	3,38	4,2
	2 non	63,55	85,5	86	85,5	70,9
S. Cure/Postcure	0 pas d'info	21,49	3,84	4,34	11,01	25,64
	1 oui	19,62	8,6	14,7	3,38	15,3
	2 non	62,61	85,5	84,34	83,89	58,9
T. judiciaire	0 pas d'info	27,1	3,84	6,95	5,93	21,36
	1 oui	27,1	11,53	20	12,7	17,94
	2 non	48,59	71,15	66,9	71,1	58,97
	3 mineur	0	0	6,9	1,6	0
U. Premier contact	0. pas venu	34,57	18,26	16,52	22,03	19,6
	1. venu	65,42	81,7	84,34	75,4	76,92
V. Premier contact	0. avant 2012	0				
	1. téléphonique	34,57	52,8	69,56	66,9	76,92
	2. permanence	20,56	47,1	31,3	30,5	19,65
Substances						
H. pas d'info	1. Oui	0	0	2,6	0	1,7
	2. Non					
I. Héroïne	1. Oui	19,62	11,53	17,39	7,6	1,7
	2. Non					
J. Cocaïne	1. Oui	10,57	9,6	5,2	4,2	6,8
	2. Non					
K. Extasy, Speed, Am	1. Oui	3,7	3,8	2,6	1,6	5,1
	2. Non					
L. Hallucinogènes	1. Oui	0	0,96	0,86	0,84	1,7
	2. Non					
M. Cannabis	1. Oui	29,9	44,23	39,1	36,44	49,57
	2. Non					
N. Alcool	1. Oui	54,2	58,6	55,65	36,44	31,62
	2. Non					
O. Médicaments	1. Oui	17,75	16,34	19,1	11,01	6,8
	2. Non					
P. Solvants/Gaz	1. Oui	0	0,96	0,86	0,84	0
	2. Non					
violence intra	0. non	0	0	76,5	32,2	42,7
	1. Oui	0	0	23,9	65,25	54,7



En bref,

Pour 2015 → nous pouvons souligner que sur 121 nouveaux dossiers ouverts au service HuyClos :

- 25 font état d'une problématique « **violences familiales** » sans consommation ;
- 34 font état d'une problématique « **violences familiales** » avec consommation de produits stupéfiants ;
- 62 concernent **uniquement** une problématique de consommation de produits stupéfiants.

Pour 2016 → nous pouvons souligner que sur 117 nouveaux dossiers ouverts au service HuyClos :

- 24 font état d'une problématique « **violences familiales** » sans consommation ;
- 49 font état d'une problématique « **violences familiales** » avec consommation de produits stupéfiants ;
- 44 concernent **uniquement** une problématique de consommation de produits stupéfiants.

-----fin données PSSP/HuyClos-----



Que ce soit au sein des quartiers ou au niveau de l'accueil des personnes toxicodépendantes, les violences intrafamiliales ont toujours été latentes et réorientées vers les services compétents.

Toutefois, il ne s'agissait pas d'une procédure officielle, entraînant un manque de reconnaissance de la part des autres services dans la mesure où il ne s'agissait pas d'une collaboration pleine et entière.

Depuis 2014, le phénomène « violences intrafamiliales » nous a rendu accessible à une tranche nouvelle de la population, via les écoles, les familles et les adolescents.

Notre service HuyClos est maintenant reconnu comme acteur de terrain en ce qui concerne ce phénomène. Les contacts avec d'autres services compétents en la matière, se sont multipliés.

Au point de vue des statistiques dossiers du service HuyClos, il est important de préciser que l'encodage des données « dossiers » reste très basique et ce, dû à une flotte informatique vieillissante et à des programmes obsolètes. Il est toutefois possible d'en retirer des informations qui nous permettent de confirmer l'intérêt de ce choix de phénomène :



2. La synthèse des activités de l'année en question, réalisée par objectif stratégique. Indiquer par objectif stratégique la personne de contact (email, téléphone,...).

(Il convient d'indiquer ici ce qui a été réalisé au cours de l'année en question, avec mention des principaux chiffres pertinents.

L'accent doit se trouver sur les évolutions, les tendances et/ou les actions nouvelles/renouvelées.)

Objectif stratégique 1
<p>Diminuer les comportements à risque ;</p> <p>L'éducation et l'information permettent la sensibilisation de la population aux violences intrafamiliales via des ateliers sur le respect d'autrui et la communication non violente :</p> <ul style="list-style-type: none">• quatre travailleurs sociaux (deux assistantes sociales et deux éducateurs de quartier) ont suivi une formation sur le décryptage du processus de violence intrafamiliale et conjugale ; il est prévu que cette formation soit de nouveau suivie par d'autres travailleurs sociaux en 2017 afin d'assurer un maximum de prise en charge.• deux travailleurs sociaux vont suivre un module sur la prise en charge des victimes → suite du module cité ci-dessus. <p>Remarque : ces modules de formations sont proposés par la Province de Liège en collaboration avec le SAJ/SPJ.</p> <ul style="list-style-type: none">• Malgré notre volonté d'être un service relais, certaines situations, présentant, en plus de la problématique « violences intrafamiliales », un volet assuétudes, sont prises en charge par deux assistantes sociales à temps-plein du service HuyClos. <p>Toutefois, les animations réalisées en quartier et, depuis 2016 au sein de « l'espace de jour », visent toujours l'information et la sensibilisation sur des thèmes traités par le PSSP.</p> <p>Personne de contact : FDP - Coordinateur de quartier -</p>

<p>Coordinatrice HuyClos</p>
<p>Objectif stratégique 2</p>
<p>Diminuer les effets négatifs liés la victimisation ;</p> <p>Parce que nous sommes un service de première ligne et de proximité, mais parce qu'aussi et surtout, nous ne sommes pas compétents en matière de traitement de la violence intrafamiliale, nous avons décidé, après analyse, de prendre la place de service « relais ».</p> <p>Cette mission de relais vise à mettre sur pied un accompagnement personnalisé des victimes de violences intrafamiliales qui fréquentent le SCP de la manière suivante :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. la création d'un item « violences intrafamiliales » dans les dossiers individuels de notre public ; cet item nous montre l'intérêt d'avoir retenu ce phénomène : <ul style="list-style-type: none"> → en 2015, 65 % des dossiers ouverts présentaient une problématique « violences intrafamiliales » contre 54 % en 2016. 2. l'accompagnement physique des personnes dans les différents services compétents. En effet, la violence intrafamiliale est difficilement révélée -> lorsqu'un lien de confiance s'installe avec un travailleur social, il est parfois nécessaire d'accompagner la personne afin de la soutenir dans la création d'une relation d'aide avec un autre service - exemple - accompagnement pour le dépôt de plainte, chez un médecin afin de constater les coups, etc... Toutes les demandes d'accompagnement sont réalisées → 100 % 3. l'accompagnement psychosocial est également possible, si le traitement de la violence relève d'autres services, toutes les démarches administratives peuvent être réalisées à partir du SCP - exemple - recherche de logement, contact SAJ/SPJ, remise en ordre administrative, contacts juridiques, ... De plus, notre service est accessible 35h/semaine avec mise à disposition de téléphonie, internet et annuaire des services compétents. <p>Remarque : depuis la création de « l'espace de jour » en 2016, une pièce assurant une discrétion et une confidentialité complète, entièrement dédiée aux violences intrafamiliales</p>



(entièrement équipée en téléphonie et média) est à disposition des travailleurs sociaux.

Personne de contact : FDP - Coordinateur de quartier -
Coordinatrice HuyClos

Objectif stratégique 3

Agir sur les circonstances et l'environnement criminogènes ;

Lorsque les travailleurs sociaux observent, au niveau des suivis individuels des familles dites « à risque », tant au sein des quartiers qu'au sein du service HuyClos, ils proposent prioritairement la participation des enfants concernés aux différentes activités proposés par le SCP - exemple :

- projet « Y a pas que les mecs qui font du sport » ;
- séjour pédagogique d'été ;
- Activités socio-culturelles et sportives ;
- participation à des ateliers de renforcement de l'estime de soi en collaboration avec Inforjeunes (8 jeunes)
- participation au projet « Eté solidaire, je suis partenaire » - plan de cohésion sociale.

→ les enfants des quartiers soumis à la violence au sein de la cellule familiale (spectateurs ou victimes directes) peuvent trouver pendant quelques heures un lieu apaisant, permettant la création de liens privilégiés avec les travailleurs sociaux.

→ le choix de ce phénomène résulte également de la constatation selon laquelle, les usagers toxicodépendants fréquentant le service HuyClos, cumulent différentes problématiques. Ainsi, les enfants de ces usagers, soumis à la consommation de leurs parents et aux violences qui peuvent en découler sont également prioritaires dans la participation aux activités pré-citées → 5 % des dossiers du service HuyClos concernés par la violence intrafamiliale (à savoir 34 dossiers en 2015, 49 dossiers en 2016), participent à ces activités → ± 2 enfants/5 → **on constate une augmentation sensible par rapport à 2014.**

Personne de contact : FDP - Coordinateur de quartier -
Coordinatrice HuyClos

Objectif stratégique 4

Promouvoir une approche intégrée et intégrale ;

- Dans le cadre de ce phénomène, une procédure interne vise à réorienter les dossiers présentant de la violence intrafamiliale, vers le service HuyClos, plus adapté de part sa fonction première pour accompagner et offrir les moyens nécessaires à ce type de situation et ce, dans un court délai.

→ depuis 2015, tous les usagers fréquentant le service prévention dans le cadre du phénomène violences intrafamiliales ont été reçus au sein de « l'espace de jour ». Celui-ci a été pensé afin d'assurer une mise en confiance

Remarque : Nous estimons que pour 2015, au vu d'une réorganisation du service prévention dans son ensemble, nous pourrions appliquer cette procédure de manière plus formelle.

- Le service HuyClos et les éducateurs de quartiers disposent d'un annuaire complet des services compétents en la matière permettant de donner une information précise aux personnes concernées. La précision de cet annuaire découle également des partenariats toujours plus nombreux établis par le service prévention.

Remarque : cette annuaire reprend tous les services sociaux compétents en la matière, présents sur l'ensemble du territoire communal, mais aussi, ceux présentant un intérêt pour ce thème tant aux niveaux régional que fédéral

- Étant donné la mission de relais que s'est fixé le Service Communal de Prévention, une convention a été passée avec la zone de police de Huy et son service d'aide aux victimes. Cette convention prévoit : De manière organisée, le service HuyClos, et surtout sa psychologue, vise uniquement le suivi psychosocial des personnes présentant une addiction cumulée à des violences intrafamiliales. Pour les dossiers quartiers et HuyClos, concernant uniquement de la violence intrafamiliale, une réorientation immédiate vers la psychologue du service d'assistance policière aux victimes est effectuée.
- Le service prévention est donc connu et reconnu sur l'ensemble du territoire. Le SAJ et le SPJ n'hésitent plus à mandater les travailleurs sociaux du service



HuyClos pour suivre les dossiers au sein des familles.

Personne de contact : FDP - Coordinateur de quartier -
 Coordinatrice HuyClos

3. Une analyse SWOT détaillée en mettant l'accent sur l'actualisation du SWOT

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • La proximité avec la population concernée - les travailleurs sociaux sont les acteurs de première ligne ; • La motivation liée au nouveau phénomène - l'investissement important des équipes ; • La pluridisciplinarité des équipes permettant de pouvoir répondre de manière optimale aux demandes des usagers ; • Le soutien des autorités communales interpellées par ce phénomène ; • le parallèle avec le Plan Zonal de Sécurité qui assure une vigilance particulière à ce phénomène. 	<ul style="list-style-type: none"> • C'est un nouveau phénomène, il faut une période d'adaptation pour affirmer la collaboration au sein même du service Prévention ; • le manque de chiffres inhérents à ce type de violences ;
Chances/Possibilités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • La reconnaissance du SCP 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir l'objectivité.



<p>comme service de première ligne, de proximité ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer de nouveaux partenariats ; • L'opportunité de se former ; • créer une base de données interne à notre service permettant les recoupements avec les chiffres police. 	<p>En effet, le lien de confiance ne peut créer une situation ambiguë.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le non remplacement des départs volontaires du personnel, qui pourrait, à terme, nécessiter la réduction des projets.
---	--

i. A quelles Faiblesses (W) et Menaces (T) souhaitez-vous vous attaquer ?

(Veuillez indiquer celles-ci + discutez-en l'approche éventuelle.)

<p>Faiblesses</p>
<p>La réorientation des dossiers quartiers vers le service HuyClos n'est pas encore automatique pour plusieurs raisons :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Certains comportements réfractaires aux changements. En effet, avant le service HuyClos ne s'occupait que des personnes toxico-dépendantes ; • Le lien de confiance que l'éducateur créé avec les habitants de son quartier. Il est parfois difficile de se détacher d'un dossier dans lequel l'implication a été importante.
<p>Menaces</p>
<p>Le phénomène « violences intrafamiliales » révèle certaines situations complexes chargées affectivement et psychologiquement. L'objectivité n'est pas toujours facile à observer et ce, pour diverses causes:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Par manque de formation pouvant entraîner une difficulté de compréhension sur les raisons des personnes victimes de violences intrafamiliales qui ne quittent pas leurs bourreaux ; 2. Pouvoir maintenir une certaine distance avec les



personnes concernées afin de ne pas outrepasser ses compétences.

Remarque : nous pouvons souligner que les différentes formations ont permis aux travailleurs sociaux de quartier de pouvoir réorienter plus rapidement des situations précédemment traitées de manière plus approfondies. Ainsi le nombre de suivis individuels au sein des quartiers a baissé au profit d'une augmentation des dossiers HuyClos.

ii. Quelles possibilités (0) souhaitez-vous exploiter ?

(Veuillez indiquer celles-ci + discutez-en l'approche éventuelle.)

Possibilités

L'évaluation de notre action sur ce phénomène repose sur la mise au point d'une analyse plus approfondie de nos données statistiques. En effet, nous souhaitons pouvoir réaliser des recoupements plus pertinents - par exemple :

- faire un lien (ou non) entre l'âge des personnes toxico-dépendantes et les victimes ou auteurs de violences intrafamiliales ;
- en fonction du sexe, des revenus, des consommations, ... etc, afin de rendre une vision plus exacte de « notre terrain », pas toujours en adéquation avec les chiffres des autres services en la matière.

Cette possibilité reste essentielle mais n'a pu être réalisée en 2015/2016. En effet, notre flotte informatique n'est pas neuve, et nous ne sommes pas maîtres de ces paramètres.

Nombreux contacts ont été pris avec:

- ***l'analyste stratégique de la ZP → toutefois, les programmes ne sont pas compatibles.***
- ***le service informatique Ville de Huy → en attente.***



4. Défis pour l'année suivante (ou les années à venir)

(Quelles sont les perspectives/défis pour le service de prévention dans l'approche du phénomène concerné ?)

Le choix de ce phénomène reposait, à la base, sur la formalisation du travail déjà réalisé en la matière et ce, de manière officieuse. Toutefois, l'intérêt de l'équipe pour le changement de missions et des perspectives de travail crée un engouement sans précédent, suscitant le développement de nouvelles perspectives.

Les années 2015/2016 ont été des années de changement pour le SCP, la supervision de la coordination, les travaux d'aménagement des bâtiments, la création d'un « espace de jour » pour les personnes toxico-dépendantes, la volonté politique de créer un pôle social via son Plan de Cohésion Sociale, tous ses éléments constituent un renouveau de travail du Service Communal de Prévention.

À l'heure actuelle, nous continuons à développer cette nouvelle manière de travailler.

5. Quels sont les besoins et attentes vis-à-vis du SLIV en ce qui concerne (l'approche de) ce phénomène ?

(Plans d'action, approche par recherche documentaire, méthodes, sondages, moments d'étude, conclusion de partenariats, campagnes spécifiques, fourniture de chiffres et autres données,...)

« Tous les évaluateurs ne naissent pas égaux face au maniement des statistiques ».

Pour la commune de Huy, la dépendance à l'analyste stratégique de la zone de police d'un point de vue statistique reste trop importante. Il est essentiel de réaliser notre analyse propre et pour ce faire, le SLIV pourrait éventuellement fournir des formations, des programmes adaptés ou de nouveaux budgets.